



MAIRIE DE NANTERRE

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

Lundi 5 février 2024

SOMMAIRE

Appel nominal	4
Élection d'un Secrétaire.....	6
Approbation des procès-verbaux de la séance du Conseil municipal du 4 décembre 2023.....	6
Compte rendu des décisions prises par le Maire, en application de la délégation d'attribution, pendant la période du 10 novembre 2023 au 12 janvier 2024	6
QUESTIONS ORALES DES HABITANTS	6
ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES	7
1. Rapport 2023 sur la situation de la Ville de Nanterre en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	7
2. Rapport 2023 sur la situation de la Ville de Nanterre en matière de développement durable	14
3. Débat d'orientations budgétaires pour 2024.....	26
VIE CITOYENNE	37
4. Création du Conseil citoyen des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 à Nanterre et désignation des représentants de la Ville de Nanterre au sein de cette instance.....	37
5. Approbation du contrat de développement entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Nanterre pour la période 2024-2026	42
6. Modification du règlement intérieur des conseils de quartier.....	43
7. Adhésion de la Ville de Nanterre au Réseau national des maisons des associations (RNMA) pour le développement des structures locales d'aide à la vie associative.....	44
SPORT	45
8. Approbation d'une convention de subventionnement pluriannuelle type 2024-2026 avec les associations sportives bénéficiant d'une subvention annuelle de plus de 23 000 €.....	45
ACTION EDUCATIVE	47
9. Dénomination du centre de vacances Hautefeuille en centre de vacances « Domaine Hautefeuille Hubert-Reeves »	47
10. Expérimentation en vue d'une généralisation à la rentrée scolaire 2024 à l'ensemble des écoles de la Ville de nouvelles modalités d'inscription et de facturation au service de la restauration scolaire	49
11. Désignation d'un référent de l'Éducation nationale dans le cadre de la labellisation de la Ville de Nanterre en tant que « ville apprenante » du réseau mondial de l'Unesco	53
12. Avances de subvention de l'exercice 2024 sur le budget principal de la Ville pour l'association Authentici'té ..	55
ENVIRONNEMENT	56
13. Convention relative à la plantation et à l'entretien de dix arbres entre la Ville de Nanterre et Exprodef III	56
AMENAGEMENT	57
14. Avis de la Ville de Nanterre sur le projet de schéma directeur environnemental de la Région Île-de-France (Sdrif-E) arrêté le 12 juillet 2023.....	57
15. Approbation de l'accord de consortium pour la phase d'incubation du programme « Démonstrateur de la ville durable » du projet NPNRU Parc Sud	69
16. Acquisition de quatre garages situés au 17/19 rue du 19 mars 1962.....	74
17. Déclassement d'une partie de la parcelle BD 174 et échanges fonciers avec la copropriété Fontenelles Nord75	
INFRASTRUCTURES	76
18. Approbation d'une offre de concours proposé par la société Rive Défense Promotion SNC dans le cadre de l'aménagement de la rue Noël-Pons à Nanterre	76
19. Convention de partenariat avec le Département des Hauts-de-Seine relative à la restructuration du schéma viaire dans le secteur du Croissant à Nanterre.....	78
PERSONNEL	81
20. Attribution d'une prime exceptionnelle aux personnels des centres municipaux de santé	81
COMMANDE PUBLIQUE	83
21. Adhésion de la Ville de Nanterre au Syndicat mixte Val-d'Oise numérique en qualité de membre associé, ainsi qu'à sa centrale d'achat.....	83
22. Construction du groupe scolaire Yvonne-Kerzreho : passation de l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction d'un groupe scolaire dans le quartier des Groues	84
23. Concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension du groupe scolaire Langevin : désignation du(des) lauréat(s) du concours.....	86
QUESTIONS ORALES	89
1 Question orale de Monsieur Faysal Meneceur.....	89
2) Question orale de Monsieur Christophe Ribault.....	90

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Le lundi 5 février deux-mille-vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, convoqué le 30 janvier deux-mille-vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël ADAM, Maire.

Etaient présents, Monsieur ADAM, Maire

Mme BOUDJEMAÏ, M. AZZOUZ, Mme CORTES, M. TAYEB, Mme PENTURE, M. BELLIER, Mme NGIMBOUS BATJÔM, M. DIABY, Mme GENTHON, M. GAUCHÉ-CAZALIS, Mme KASMI (jusqu'à la délibération n°2), M. SELMET, Mme COR, M. MARTIN, Mme ALI, M. HMANI, M. SOLAS, Mme KASHEMA, Maires Adjoints.

M. JARRY (jusqu'à la délibération n°2), M. JATHIERES (à partir de la délibération n°1), Mme LACOT, Mme FAKED, Mme METEYER, Mme COULTER, M. NONGA, M. PINTO MARTINS, M. DEBORD, M. ALLAL, Mme MAGNON, M. DENOIS, Mme SAÏDJ, Mme KACHOUR (à partir de la délibération n°1), Mme LAMORA, M. GAUTHIEROT, M. HINGANT, Mme CHAMPENOIS (jusqu'à la délibération n°11), Mme MAUFRAIS, Mme BOUSSISSI-POULLARD (jusqu'à la délibération n°13), M. RIBAUT, M. DROUCHE (jusqu'à la délibération n°13), Mme BEDIN, M. GUILLEMAUD, Mme FEAUGAS, M. OUBUIH, Mme FOSSATI, M. SOULAGE (à partir de la délibération n°2), Mme CELEBI, M. MENECEUR, Mme MATOUK, M. KLAI conseillers municipaux.

Absents représentés : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales, ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

M. SAGE à M. GAUTHIEROT
Mme REZZAG BARA à M. NONGA
Mme FAKED à M. DIABY
M. JATHIERES à M. SOLAS (jusqu'aux questions des habitants),
MME COULTER à M. MARTIN
MME SAÏDJ à Mme NGIMBOUS BATJÔM
MME KACHOUR à M. SELMET (jusqu'aux questions des habitants)
Mme MAUFRAIS à M. RIBAUT
M. SOULAGE à Mme LAMORA (jusqu'à la délibération n°1),
M. JARRY à M. ADAM (à compter de la délibération n°3)
Mme KASMI à Mme ALI (à compter de la délibération n°3)
Mme CHAMPENOIS à Mme MAGNON (à compter de la délibération 12)

Absents :

Mme BOUSSISSI-POULLARD (à compter de la délibération n°14)
M. DROUCHE (à compter de la délibération n°14),

Secrétaire de séance : Rachid TAYEB

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. Raphaël Adam.

Appel nominal

Monsieur le Maire. J'invite les conseillers municipaux et adjoints à regagner leur place, nous allons démarrer la séance du Conseil. Même si, effectivement, on est déjà passés au mois de février, puisqu'on n'avait pas eu l'occasion d'avoir un Conseil municipal au mois de janvier, je tenais à vous souhaiter à toutes et tous une excellente année 2024. Qu'elle nous soit profitable et qu'elle soit profitable à toutes les Nanterriennes et tous les Nanterriens.

Je vous propose de passer à présent à l'appel nominal :

- Raphaël Adam,
- Zahra Boudjemaï,

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

- Imed Azzouz,
- Lise Cortes,
- Rachid Tayeb,
- Patricia Penture,
- Jean-Pierre Bellier,
- Thérèse Ngimbous Batjôm,
- Ousman Diaby,
- Laureen Genthon,
- Gilles Gauché-Cazalis,
- Samia Kasmi,
- Abdelkader Selmet,
- Caroline Cor,
- Alexis Martin,
- Nadine Ali,
- Hassan Hmani,
- Éric Solas,
- Rachel Kashema,
- Patrick Jarry,
- Clémence Lacot,
- Valérie Meteyer,
- Joseph Nonga,
- José Pinto Martins,
- Didier Debord,
- Hakim Allal,
- Nadège Magnon,
- Thierry Denois,
- Stéphanie Lamora,
- Kenzy Gauthierot,
- Erwan Hingant,
- Lucie Champenois,
- Samia Boussissi-Poullard,
- Christophe Ribault,
- Éric Drouche,
- Camille Bedin,
- Alexandre Guillemaud,
- Barbara Feaugas,
- Adam Oubuih,
- Emmanuelle Fossati,
- Neriman Celebi,
- Faysal Meneceur,
- Hélène Matouk,
- Mounir Klai.

Sont excusées les personnes suivantes :

- Nesrine Rezzag Bara a donné pouvoir à Joseph Nonga,
- Julien Sage a donné pouvoir à Kenzy Gauthierot,
- Jean-Luc Jathières a donné pouvoir à Éric Solas,
- Mérième Faked a donné pouvoir à Ousman Diaby,
- Perrine Coulter a donné pouvoir à Alexis Martin,
- Samia Saïdj a donné pouvoir à Thérèse Ngimbous Batjôm,
- Assia Kachour a donné pouvoir à Abdelkader Selmet,
- Madeleine Maufrais a donné pouvoir à Christophe Ribault,
- Vincent Soulage a donné pouvoir à Stéphanie Lamora

Avant de passer à l'ordre du jour de notre Conseil municipal, je souhaitais vous informer que le groupe Europe Écologie Les Verts Génération.s Citoyens a changé sa dénomination et prend désormais la dénomination « Les Écologistes Génération.s Citoyens ».

Élection d'un Secrétaire

Monsieur le Maire. Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance M. Rachid Tayeb.

Approbation des procès-verbaux de la séance du Conseil municipal du 4 décembre 2023

Monsieur le Maire. Je vous propose d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 décembre 2023, qui vous a été transmis. Y a-t-il des questions, des interventions ?

Compte rendu des décisions prises par le Maire, en application de la délégation d'attribution, pendant la période du 10 novembre 2023 au 12 janvier 2024

Monsieur le Maire. Je vous invite à prendre acte du compte rendu des décisions prises par le Maire du 10 novembre au 12 novembre 2024. Y avait-il des interventions ?
Je vous propose à présent de suspendre la séance.

La séance est suspendue.

QUESTIONS ORALES DES HABITANTS

Monsieur le Maire. Nous avons une question orale d'un habitant et ce sera Jean-Pierre Bellier qui rapportera.

Monsieur Alexandre TRIACA. Bonjour Monsieur le Maire et bonjour à tous les membres du Conseil municipal. Président de Nanterre, parent d'un garçon de 7 ans scolarisé à l'école Pablo-Neruda et parent élu FCPE, je souhaiterais poser ma question au Conseil municipal. En tant que représentant élu des parents de l'école Pablo-Neruda, nous vous transmettons le souhait très fort de beaucoup de parents que l'édition 2024 de la course des Mille-mille ait bien lieu. Nous connaissons la problématique de l'insuffisance des cars pour transporter les enfants des écoles sur le lieu de la course, mais nous savons aussi qu'il y a réflexion quant à la participation des enfants d'écoles proches du parc André-Malraux uniquement.

Nous pensons qu'il vaut mieux offrir ce moment à une partie des enfants de Nanterre plutôt que de les en priver tous. La course des Mille-mille est une tradition à Nanterre. Elle a traversé plusieurs générations de Nanterriennes et de Nanterriens. Les parents et les enfants y sont très attachés. L'entraînement a déjà commencé et ce serait une énorme déception que la Ville ne perpétue pas cet important événement. Pouvez-vous nous rassurer sur la pérennité de cet événement ? Merci à vous.

Monsieur Jean-Pierre BELLIER. Bonjour à Monsieur Triaca. Vous avez bien raison, cher Monsieur Triaca, la course des Mille-mille est une véritable tradition à Nanterre depuis sa première édition il y a juste 47 ans. Des générations entières sont marquées par cet événement, entrepris par l'Éducation nationale et organisé depuis 1977 par le service municipal des sports de Nanterre, en partenariat avec les clubs d'athlétisme de la ville. Ce critérium interécole, puisqu'il s'agit d'un critérium, a ainsi vu des dizaines de milliers de jeunes Nanterriens se dépasser pour franchir la ligne d'arrivée et en ressentir beaucoup de fierté. Je pense pouvoir affirmer ici qu'au moins 100 000 élèves de notre ville ont déjà couru les Mille-mille.

Je veux tout de suite vous rassurer. Interrompue en raison de la crise sanitaire, la course des Mille-mille aura bien lieu cette année au stade Jean-Guimier. Les dates sont déjà arrêtées, vous le savez peut-être :

- le jeudi 28 mars pour les grandes sections de maternelle ;
- le 2 avril pour les CE1 ;
- le jeudi 4 avril pour les CM1.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

Toutes les écoles ont été invitées à participer, et 91 classes ont répondu à notre invitation. Les services de la Ville sont d'ailleurs déjà au travail depuis plusieurs semaines pour assurer la tenue dans les meilleures conditions de cette course de demi-fond en relais et par équipe.

Avec mon éminent collègue Hakim Allal, conseiller municipal délégué au sport, nous nous assurons bien sûr que l'ensemble des enfants candidats puissent participer à cette manifestation, emblématique de Nanterre – est-il nécessaire de le rappeler ? –, et ce d'autant plus que la course des Mille-mille constitue en 2024 un moment important de la semaine du Tour olympique et paralympique 92 (le Top 92, comme vous le savez), qui aura lieu à Nanterre juste avant les vacances de printemps.

Comme moi, n'ayez aucun doute que cet événement sera cette année encore un grand et beau succès. Je ne peux qu'inciter tous mes collègues et les habitants présents ce soir à venir nombreux au bord de la piste encourager les jeunes coureurs dans ce qui demeure pour eux un exploit sportif et un moment de fête pour toutes les écoles engagées. Je vous remercie.

Monsieur le Maire. Merci.

La séance est reprise.

ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES

1. Rapport 2023 sur la situation de la Ville de Nanterre en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

[Rapport]

Rapporteur : Laureen Genthon

Depuis la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, toutes les collectivités de plus de 20 000 habitants (communes, EPCI à fiscalité propre, départements et régions) doivent présenter devant l'organe délibérant, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le rapport 2023 sur la situation de la ville de Nanterre en matière d'égalité entre les femmes et les hommes décline la poursuite des actions menées en 2023 favorisant la promotion et le développement de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques et dans la politique de ressources humaines de la commune en tant qu'employeur. Un bilan des actions conduites est présenté dans le document joint, ainsi que les orientations déclinées en objectifs, actions et perspectives pour l'année en cours.

[Discussion]

Monsieur le Maire. À présent, je vous propose de reprendre la suite du conseil municipal. Je passe la parole à Laureen Genthon, qui va nous présenter le rapport 2023 sur la situation de la Ville de Nanterre en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Madame Laureen GENTHON. Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Chaque année, nous vous présentons un rapport complet sur l'engagement de la Ville de Nanterre en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Des ressources humaines aux politiques sportives et culturelles en passant par l'éducation, la santé ou encore la lutte contre les violences, ce rapport montre l'ensemble des actions et des ambitions portées par la Ville depuis maintenant plusieurs années dans ce domaine. Je ne reviendrai évidemment pas sur l'ensemble des actions que nous avons menées. Permettez-moi simplement d'insister sur deux points.

Le premier, c'est, vous vous en doutez, la Maison des femmes. Cette structure municipale, engagement phare du mandat, jouit aujourd'hui d'un rayonnement incontestable. Inaugurée le 24 septembre 2022, la Maison des femmes a fait la démonstration, en un peu plus d'un an d'existence, de son utilité et de sa pertinence. Un peu

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

plus d'un an au cours duquel nous avons accueilli 1 300 femmes au 31 décembre 2023, et déjà 120 femmes depuis le début de l'année 2024.

Qu'y faisons-nous, dans cette Maison des femmes ? Grâce au travail précieux des deux agentes municipales de la structure – et j'en profite pour saluer leur engagement quotidien – et des associations partenaires (plus de 20), nous orientons, nous accompagnons des femmes victimes de violences dans leurs démarches juridiques, sociales, psychologiques, tout en leur proposant des activités culturelles et sportives propices à leur reconstruction et leur épanouissement.

Aussi, grâce aux partenariats menés tout au long de l'année avec le réseau de la Maison des femmes, nous contribuons à faire vivre les droits des femmes autour des temps forts organisés les 8 mars et 25 novembre.

La Maison des femmes, c'est aussi le lancement d'ateliers de sensibilisation à l'égalité filles-garçons pour les publics scolaires. Le succès de ces ateliers est la preuve qu'il y a un véritable besoin et des attentes fortes de la communauté éducative, dans un contexte où le ministère préfère consacrer ses ressources et son énergie à contrôler les tenues des élèves plutôt qu'à recruter des professeurs en nombre suffisant, ou encore à veiller à la bonne application de la loi de 2001 sur l'éducation à la vie affective et sexuelle. Les chiffres nationaux sont sans appel. Selon l'Inspection générale, seuls 15 % des écoliers et lycéens ont bénéficié des trois séances annuelles imposées par la loi, et, au collège, cela concerne seulement 20 % des élèves.

Au vu du nombre de sollicitations des professionnels, d'une part, et du nombre de femmes qui franchissent la porte de la Maison des femmes, nous avons eu raison. Nous avons eu raison de mettre des moyens au service de la protection des femmes. Nous avons eu raison d'outrepasser nos compétences légales en tant que collectivité locale pour permettre aux femmes de tous les quartiers de Nanterre, et même au-delà de notre commune, de trouver en ce lieu l'espace bienveillant et reposant qui leur permettra de tenir, de reprendre le souffle afin de pouvoir sortir du cercle infernal des violences. Nous avons eu raison, en somme, de pallier les errements et les défaillances de l'État sur ce sujet fondamental, qui relève de la santé publique.

Le deuxième point, c'est la place des femmes dans notre espace public. Les noms de rue dans une ville disent en quoi nous croyons. Elles disent qui nous sommes, ce dont nous nous souvenons et ce que nous voulons pour l'avenir. Nanterre dit nettement qu'elle se souvient des femmes d'hier et qu'elle soutient celles de demain. À travers la délibération du Conseil municipal du 26 juin 2023, nous avons mis à l'honneur des femmes de tous horizons qui ont marqué leur temps par leur audace, leur combativité, leur engagement au service d'une société plus éclairée et plus égalitaire. Le nombre de voies portant des noms de femmes dans notre ville a ainsi doublé et est plus de trois fois plus important que la moyenne nationale. C'est un progrès qui en appelle d'autres, mais dont nous sommes fiers. Il s'agit en effet de réparer une injustice considérable – la moitié de l'humanité rendue invisible dans l'espace public –, mais aussi d'offrir aux filles et aux femmes de notre ville des modèles vers lesquels elles pourront se projeter.

Oui, Mesdames, vous pouvez être de grandes scientifiques, repoussant sans cesse les limites de la connaissance humaine, comme l'a été Madeleine Pelletier. Oui, Mesdames, vous pouvez militer pour changer le monde, en finir avec les injustices, faire gagner la liberté et l'égalité, comme l'ont fait Gisèle Halimi, Gerty Archimède, Olympe de Gouges, Adélaïde Tablon ou encore Joséphine Baker. Oui, Mesdames, vous pouvez créer de grandes œuvres d'art, comme Clara Schumann, Berthe Morisot, Alma Malher ou encore Camille Claudel, de ces œuvres qui nous touchent parce qu'au fond, elles nous parlent de ce qui est grand et beau. Oui, Mesdames, vous pouvez devenir de grandes sportives, animées par le dépassement de soi, comme Alice Milliat et Marie Marvingt. Vous pouvez être qui vous voulez. Aucun objectif n'est inaccessible, comme ont su le démontrer toutes ces femmes que nous avons décidé de mettre à l'honneur. Et demain, c'est vous, à votre tour, qui écrirez l'histoire de notre ville.

Toutes ces actions, nous continuerons de les développer en 2024. Nous continuerons de porter les valeurs d'une ville pour toutes et tous, une ville solidaire, une ville féministe, où chacun, chacune, a le droit de vivre sa vie dignement, de choisir sa vie librement, en paix, à l'écart des violences et des préjugés insidieux qui s'acharnent à détruire. Nous défendons ces valeurs pour accompagner la grande vague féministe qui traverse notre ville et notre pays, mais fait face également aux vestiges d'idéologies passistes. Le dernier rapport du Haut Conseil à l'égalité sur l'état du sexisme en France l'atteste : un quart des hommes de 25 à 34 ans – des jeunes hommes, donc – estime qu'il faut parfois être violent avec les femmes pour se faire respecter ; 40 % d'entre eux estiment normal que les femmes arrêtent de travailler pour s'occuper de leurs enfants.

Vous l'aurez compris, le combat pour l'égalité ne s'arrête jamais. Il est permanent, et la Ville de Nanterre n'entend pas le mener seul. Il nous faut être nombreux et nombreuses dans la bataille pour la gagner. Je tiens d'ailleurs à remercier l'ensemble des associations qui s'engagent chaque jour en faveur de ce même objectif, avec des moyens bien souvent insuffisants.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024

Je me félicite également des efforts, enfin, que le Département des Hauts-de-Seine a décidé de réaliser dans le cadre de son récent plan d'action pour l'égalité femmes-hommes. En revanche, il est assez incompréhensible qu'à ce jour, la Maison des femmes ne reçoive aucune subvention de ce dernier – et ce n'est pas l'argent qui manque au Département. Je rappelle tout de même que nous assurons un accueil gratuit et inconditionnel des femmes, et que 30 % des 1 300 femmes accueillies jusque-là sont des habitantes de Rueil, de Garches, de Vanves, de Suresnes, de Bois-Colombes, de Neuilly, Montrouge ou encore Saint-Cloud. Au total, 18 villes sur les 36 communes du 92. Notre demande est donc légitime, et nous continuerons d'exiger du Département son soutien financier pour la Maison des femmes.

Du côté de l'État, on peut également se réjouir des conquêtes obtenues en matière des droits des femmes grâce à l'infatigable mobilisation des associations féministes, une fois encore, mais il me semble qu'il ne suffit pas de clamer, deux mandats de suite, que l'égalité femmes-hommes est une grande cause nationale pour qu'elle soit effective. Cette promesse présidentielle s'appuie en réalité sur des miettes de budget : 50 millions sur les 450 milliards, soit à peine un peu plus de 1 % du budget national. Or, ce dont nous avons besoin, ce sont des moyens. Il faut des moyens pour mieux former la police à la prise de plainte et à la lutte contre les violences. Un rapport du ministère de l'Intérieur de janvier 2024 nous dit que les violences sexistes et sexuelles ont augmenté de 8 % en 2022 et de 10 % en ce qui concerne les viols et les tentatives de viol. Nous avons donc besoin de moyens dans la justice pour soutenir les tribunaux. Nous avons besoin de moyens pour créer des places d'hébergement d'urgence pour les victimes. Nous avons besoin de moyens pour appliquer la loi de 2001 sur l'éducation à la vie affective et sexuelle, comme je l'évoquais tout à l'heure. L'augmentation des salaires des infirmières scolaires n'y suffira pas. Il en faut pour financer un vrai service public de la première enfance également. Avant d'encourager les femmes à réarmer démographiquement le pays et de se contenter d'une réforme régressive du congé parental, peut-être faudrait-il d'abord résoudre le manque de places d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans.

Bref, les chantiers restent nombreux. Je ne doute pas que certains ici s'empresseront de venir défendre l'action ou l'inaction de ce gouvernement en lui prêtant des velléités révolutionnaires en matière d'égalité femmes-hommes. Je me permets simplement de rappeler qu'une révolution, cela se fait avec les classes populaires, avec les millions de femmes et d'hommes ordinaires qui habitent notre pays, qui travaillent dur, qui sont en première ligne de toutes les crises. Agir sans ces millions de femmes – et même contre elles, en leur reprochant de mal élever leurs enfants, par exemple, comme l'a fait Élisabeth Borne suite aux émeutes –, ce n'est pas une révolution, c'est un intermède publicitaire. Ce n'est pas notre état d'esprit à Nanterre. La révolution féministe, nous la voulons permanente, populaire et irréversible. Grâce à votre engagement, grâce à celui des habitantes et des habitants de notre ville, c'est le chemin que nous avons pris. Continuons. Je vous remercie.

Monsieur le Maire. Je vous remercie. Je passe la parole à Camille Bedin.

Madame Camille BEDIN. Bonsoir à tous. Merci beaucoup pour ce rapport.

Quelques remarques pour commencer. Je voudrais rendre la pareille aux déclarations qui ont été faites par Laureen Genthon dans l'une des dernières séances du Conseil départemental sur le rapport égalité hommes-femmes qui a été fait par le Département des Hauts-de-Seine. Comme tu viens de le rappeler, je crois que nous sommes dans la même démarche très favorable et volontariste en faveur de cette thématique, qu'on peut tout à fait s'entendre sur une très large partie des sujets qui concernent l'égalité entre les femmes et les hommes, que c'est aussi un signe positif qu'on envoie à nos concitoyens, aux habitants, sur le fait qu'il y a des thématiques sur lesquelles on peut travailler ensemble et qu'on peut très bien s'entendre, au-delà des clivages, sur des thématiques sociétales profondes, majeures. C'est le premier point.

Pour continuer sur ce rapport fait par la Ville de Nanterre, par vos services, sur les politiques qui sont menées ici, à Nanterre, et pour avoir consulté et échangé avec beaucoup de Villes dans le département, Nanterre est effectivement, sur ce point, une ville extrêmement volontariste. Il faut saluer la politique qui est menée, notamment sous ton impulsion, Laureen, depuis le début de ce mandat-ci.

Sur ce sujet, pour évacuer cette question, qui n'est absolument pas taboue et qu'il faut qu'on pose, du subventionnement de la Maison des femmes par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine : je sais que c'est un sujet sur lequel vous êtes revenus encore dernièrement et sur lequel on n'arrête pas de dire qu'on est 100 % d'accord pour financer. Simplement, il faut nous dire quoi financer, c'est tout. Premier point. Et le deuxième point : mais, précisément, on finance un ETP ? Deux ETP ? On finance un projet ? On finance quoi précisément ? Je ne sais pas évaluer. Juste un dossier, un truc très simple.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

Par ailleurs, il est à noter quand même que les associations – je pense à l'Afed, je pense au CIDFF – qui interviennent dans la Maison des femmes sont financées par le Conseil départemental, et je leur ai dit la même chose d'ailleurs – je l'ai dit à l'Afed il y a encore quinze jours ou trois semaines – : « Si vous intervenez dans ce cadre-là et que vous avez besoin, pour ces interventions-là, de subventions complémentaires, là aussi, faites la demande au Conseil départemental et on vous épaulera, bien sûr. »

L'optique dans laquelle nous sommes, et je pense que vous pouvez entendre, aujourd'hui, après avoir lancé un observatoire sur le sujet il y a un an pile – cela fera un an au mois de mars –, c'est d'analyser et d'auditer précisément quels sont les besoins, sur ce sujet, comme sur beaucoup. On a un énorme groupe de travail sur l'hébergement des femmes victimes de violences, le logement pérenne de ces femmes également. D'ici quelques semaines, on va remettre un rapport très clair pour savoir combien de logements ou d'hébergements, de places, il y aurait besoin, quelles sont les insuffisances, comment on peut financer. Le sujet n'est donc pas de mettre de l'argent sur la table. Effectivement, on peut et on va le faire. Le sujet est où le mettre, combien et pour quoi faire précisément.

Je renouvelle donc – et je t'ai appelée, il y a encore quinze jours, pour le savoir, Laureen – un appel, là. Présentons un projet, présentez un projet, et évidemment qu'on l'examinera avec une très grande bienveillance. Tout dernier point, permettez-moi de noter que vous acceptez et vous reconnaissez qu'il est très nécessaire parfois d'agir là où il y a une défaillance ou une insuffisance de l'État et de sortir de ses prérogatives. Je pense que c'est formidable que vous le fassiez sur ce sujet. Cela pourrait tout à fait être fait sur d'autres sujets, par exemple celui de la sécurité, où, là aussi, il y a une grosse défaillance de l'État. Là aussi, on pourrait trouver d'autres façons complémentaires et nouvelles d'agir.

En tout cas, je vous remercie pour ce rapport et merci aux services.

Monsieur le Maire. Je passe la parole à Nadège Magnon.

Madame Nadège MAGNON. Monsieur le Maire, mes chers collègues. Pour commencer, je souhaite moi aussi remercier les services et Laureen Genthon pour la grande qualité de ce rapport annuel très complet sur la situation de la Ville de Nanterre en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Il donne à voir la double volonté de la Ville de lutter contre les violences faites aux femmes et de promouvoir l'égalité femmes-hommes. Cette politique volontariste de promotion de l'égalité femmes-hommes se retrouve dans toutes les actions et réflexions de la municipalité, que ce soit en matière de politique culturelle, sportive, d'action sociale, de santé, de prévention, etc. Elle s'adresse à tous les publics avec une attention particulière pour la jeune génération. Elle est évidemment au cœur de la politique RH de la Ville pour ce qui concerne les recrutements, les formations ou les promotions.

Parmi les actions fortes de la Ville, je veux m'arrêter un court instant sur la Maison des femmes, qui, en à peine un an d'existence, est déjà repérée comme un lieu d'accueil et de soutien aux femmes. Les chiffres du rapport sont éloquentes : 800 appels ou passages depuis son ouverture, environ 10 demandes par semaine, dont 80 % portent sur des sujets de violence. Elle devient, cette Maison des femmes, aussi un lieu repère pour promouvoir l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les violences faites aux femmes, par ses débats, ses relations avec les institutions, dont l'Éducation nationale, les associations, etc. Un tel bilan en si peu de temps est la démonstration que cette structure est vitale, que les besoins en matière d'aide aux femmes dans notre pays sont énormes.

Les femmes n'ont pas besoin de campagnes d'affichage, elles ont besoin d'actes. Quel est le bilan de la soi-disant grande cause du quinquennat annoncée par Emmanuel Macron ? Elle n'aura pas tenu cinq ans si l'on en juge le discours de politique générale de Gabriel Attal ou encore l'éviction de la majorité des femmes du nouveau gouvernement et des ministères régaliens. Surtout, aucune mesure forte n'a été prise dans le premier comme dans le deuxième quinquennat pour promouvoir l'égalité femmes-hommes et lutter contre les violences faites aux femmes.

Pas de mesure en matière d'égalité salariale. Pas de mesure pour réduire le travail précaire, pour aider les associations. Pas d'évolution des procédures policières ou de justice, ou même de formation en la matière. Même la parole des femmes victimes est déconsidérée par le Président de la République. Certes, nous sommes satisfaits qu'il y ait un accueil spécifique des femmes victimes de violences au commissariat de Nanterre, que le parquet de Nanterre ait décidé de multiplier les poursuites en ce domaine, mais cela ne doit pas nous faire oublier le manque général de moyens pour les services publics, à commencer par le nombre de postes non pourvus au tribunal judiciaire de Nanterre et dans un certain nombre de tribunaux.

Les solutions d'aide aux femmes victimes de violences sont trop insuffisantes aujourd'hui. Il y a un manque criant d'hébergements d'urgence et de logements, qui oblige ces femmes à choisir entre dormir à la rue avec leurs

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

enfants, tout abandonner (travail, école, amis, famille) pour aller vivre très loin ou retourner vivre avec leur agresseur. Et la situation va encore s'aggraver si le gouvernement met en œuvre son projet de détricotage de la loi SRU.

Les associations, la justice, par faute de moyens, sont dépassées. On reste dans l'affichage. Même la Maison des femmes de Nanterre, pourtant inaugurée par la ministre Droit des femmes de l'époque, n'a touché à ce jour aucune subvention de l'État. Même quand les Villes essaient de proposer des moyens d'action, l'État n'y met pas les moyens.

Et que dire du Conseil départemental le plus riche de France, qui, chaque année, annonce des excédents records ? Alors qu'il a en charge l'aide sociale, la solidarité entre les territoires, le Conseil départemental a refusé jusqu'à ce jour de voter une subvention pour la Maison des femmes. Si au moins les moyens étaient dépensés – parce qu'on nous dit que c'est une question de dossier – dans des structures départementales d'aide aux femmes, nous pourrions nous en consoler. Quelques moyens ont été mis, enfin, pour un Observatoire départemental des violences faites aux femmes. Nous ne pouvons que saluer cette initiative, demandée depuis plus de dix ans par les élus départementaux de gauche. Mais le compte n'y est pas, compte tenu des besoins énormes en la matière et des moyens importants du Département. Surtout quand le Conseil départemental fait le choix de refuser une subvention à la Maison des femmes de Nanterre et accorde 20 000 euros de subvention de fonctionnement à la Maison des familles de Suresnes, qui n'a même pas un an d'existence et donc aucun rapport d'activité – mais j'imagine qu'ils avaient un bon dossier.

On reconnaît là toute la philosophie de la droite des Hauts-de-Seine, qui préfère subventionner une Maison des familles dont l'accès est réservé aux Suresnois s'ils payent une cotisation de 15 euros plutôt que d'aider une Maison des femmes ouverte à toutes sans cotisation...

Madame Camille BEDIN. [*hors micro, inaudible*]

Madame Nadège MAGNON. Moi, je ne vous ai pas interrompue. Sans cotisation et qui a accueilli en 2023 70 % de Nanterriennes et 28 % de femmes dans l'ensemble du département. « L'égalité des sexes est la condition *sine qua non* de toute liberté humaine », disait Simone de Beauvoir. Il reste encore beaucoup de chemin à faire dans ce pays pour y parvenir. À Nanterre, nous continuerons de nous battre pour le droit des femmes à vivre en paix, en sécurité et à égalité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire. Caroline Cor.

Madame Caroline COR. Monsieur le Maire, mes chers collègues, chère Laureen. Merci beaucoup pour cette présentation détaillée de notre action émancipatrice et protectrice des droits des femmes à Nanterre.

En moins de deux ans, et alors que nous disposons de ressources financières limitées, avec un Département qui, une fois de plus, n'est pas à la hauteur des enjeux, la Maison des femmes est devenue rapidement un lieu repère pour de nombreuses femmes.

Notre action pour l'émancipation des femmes, aux côtés des associations de défense de leurs droits et des centres sociaux et culturels, est d'autant plus nécessaire que la situation demeure alarmante. À l'international, 41 % des femmes en âge de procréer vivent dans une région du monde où la législation sur l'avortement est restrictive. En France, les crispations et les attermolements auxquels nous assistons de la part de la droite conservatrice pour empêcher la sanctuarisation de ce droit dans la Constitution sont révélateurs de la fragilité de ces acquis, bien qu'ils soient encore perçus comme irréversibles.

En France toujours – Laureen, tu l'as rappelé tout à l'heure, et je voulais insister là-dessus –, le sixième état des lieux du sexisme en France, publié récemment par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, contient des résultats d'enquête auprès de la population, et particulièrement auprès des jeunes de 25 à 34 ans, qui montrent que le sexisme ambiant est encore solidement enraciné dans l'éducation, à l'école et même amplifié sur les réseaux sociaux. Ainsi, neuf femmes sur dix ont déjà renoncé à des actions ou modifié leur comportement pour ne pas être victimes de sexisme. Chez les hommes, l'idée que le féminisme menace leur place progresse également. Elle est partagée par 37 % d'entre eux, proportion qui a progressé de trois points par rapport à l'année dernière. Autre sujet d'inquiétude, certains marqueurs sexistes sont plus prononcés chez les 25-34 ans. Laureen, j'ai fait la même remarque que toi, mais je pense que c'est important de le répéter : un quart des hommes de 25 à 34 ans pense qu'il faut parfois être violent pour se faire respecter. Les jeunes femmes, sur cette même tranche d'âge, ressentent plus fortement la diffusion des rôles sociaux : 58 % pensent qu'une femme doit

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024

faire passer sa famille avant sa carrière professionnelle. Elles sont 46 % pour l'ensemble des femmes tous âges confondus.

Les résultats de ce sixième rapport montrent une progression dans les mentalités d'une réassignation des femmes à la sphère strictement domestique. Par exemple, plus de 50 % de la population trouve normal ou positif qu'une femme cuisine tous les jours pour toute la famille. Je termine en rappelant que *Le deuxième sexe* de Simone de Beauvoir a été publié en 1949, au siècle dernier, et en constatant que la tâche commencée par les pionnières des droits des femmes, pour déraciner les schémas sexistes mentaux véhiculés par l'éducation, l'école et les réseaux sociaux, demande encore toute notre mobilisation. Je vous remercie.

Monsieur le Maire. Merci. Je passe la parole à Samia Boussissi.

Madame Samia BOUSSISSI-POULLARD. Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Merci, Laureen, pour ce rapport. Moi, j'aimerais juste revenir un petit peu – je vais être très terre à terre – sur un point. J'aimerais, puisqu'on parle d'égalité hommes-femmes, revenir sur les violences faites aux femmes, puisque cela a été mis en avant, les violences faites aux personnes vulnérables et les violences sexistes.

J'aimerais, avant de commencer, déjà remercier tous les bénévoles, tous les gens de Nanterre, tous les citoyens des quartiers qui nous interpellent pour des situations de violence quand même assez graves, où parfois des femmes se retrouvent seules dehors en pleine nuit avec des enfants en bas âge car elles n'ont plus où aller. Elles sont tellement traumatisées, et comme il n'y a aucun lieu d'accueil... Je ne reviens pas sur le travail qui est fait à la Maison des femmes – puisque j'en ai eu des échos et je sais pertinemment combien de personnes ont été reçues là-bas et qui s'y rend –, mais je vais rester, comme je vous l'ai dit, un peu plus terre à terre. Je vais parler des Nanterriennes et des Nanterriens. Dans cette ville, nous sommes souvent interpellés, mon collègue et moi, par des femmes qui appellent au secours et qui nous disent : « Attention, il y a une femme dans la rue. » J'ai même travaillé indirectement avec des élus de la majorité sur des situations de femmes avec des enfants en bas âge, qui n'avaient nulle part où aller, qui n'avaient même pas de quoi manger.

Alors j'aimerais simplement me poser une petite question : comment pourrait-on faire, justement, pour pallier ce gros problème qui existe quand même dans notre ville ? Je ne renie pas. Je sais très bien que ce problème des violences, que les personnes soient âgées, jeunes ou moins jeunes, est national, mais n'oublions pas que moi, je suis à Nanterre, nous sommes à Nanterre, et à Nanterre, il y a beaucoup de personnes qui se trouvent dans cette situation. Donc que pourrait-on faire ? Comment pourrait-on travailler justement pour pallier ce problème, pour éviter que des femmes retournent à leur domicile faute de trouver un lieu d'accueil ou un toit, ou le fait qu'elles ne peuvent pas retourner chez elles, parce que, même en déposant une plainte, et tout le monde le sait, si le bail est aux deux noms, le mari a le droit aussi de rester dans son logement. Donc, c'est toujours la femme qui part avec les enfants et c'est toujours la femme qui se trouve dehors.

Alors, moi, je vous lance un appel. Comment pourrait-on faire justement pour pouvoir sortir ces femmes de la rue, les sortir du calvaire qu'elles vivent depuis des années, et surtout, en même temps, protéger l'ensemble de la famille ? Parce que tout le monde est touché, la femme et les enfants. Et c'est pour cela que je le redis encore une fois, je remercie tous les bénévoles de Nanterre, et en particulier les femmes des quartiers, qui travaillent en sous-marin, dans l'anonymat le plus complet, et qui font tout ce qu'elles peuvent pour aider ces femmes qui sont à la rue en leur donnant à manger tous les jours. Merci.

Monsieur le Maire. Barbara Feaugas.

Madame Barbara FEAUGAS. Chers collègues. Le sujet est très important et trop sérieux pour être politisé, comme il a pu être fait précédemment – pas l'intervention de Samia. Il mérite, je crois, qu'au-delà de prendre acte de ce rapport sur l'égalité entre les hommes et les femmes, nous nous arrêtons sur la situation de notre ville. Après tout, le sujet concerne au moins la moitié de la population et des habitants de Nanterre.

Je remercie tout d'abord ceux, élus, agents municipaux et membres associatifs, qui ont contribué à la rédaction de ce rapport, et surtout ceux qui agissent au quotidien, comme tu viens de le dire, en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce n'est pas un simple mantra politique ou un slogan, c'est la condition d'une vie harmonieuse, d'un développement économique et d'un développement durable pour notre ville, pour notre pays et au-delà.

Le contexte de Nanterre appelle à des actions redoublées. Tous les indicateurs que vous avez décrits tendent à montrer que la situation des femmes est plus difficile à Nanterre que dans les communes voisines ou dans le département. Vous parlez de violences faites aux femmes, mais c'est également une question économique. Un

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

angle n'est pas exploré suffisamment à notre avis et vous oubliez trois éléments essentiels qui ne figurent pas dans le rapport :

- Nanterre compte 24,4 % de familles monoparentales, et sur ces 24,4 %, 20,5 % sont des femmes seules avec enfants, ce qui est plus du double de la moyenne nationale.
- Nanterre compte un taux de pauvreté de 22 %, quasiment le double de la moyenne nationale, et qui se concentre sur les femmes.
- Nanterre a la chance de compter une population jeune, près de 40 % de la population nanterrienne a moins de 35 ans. Cela signifie qu'une action résolue envers cette jeunesse est susceptible de porter des fruits.

Tant que ces éléments ne seront pas pris en compte dans une politique cohérente, y compris de la part de la Ville, nous n'arriverons pas à adresser sérieusement cette question de l'égalité entre les hommes et les femmes. Aujourd'hui, le bilan est insuffisant pour y faire face. Votre ambition, et là je cite le rapport, est décevante. Vous écrivez : « *La poursuite des actions menées en 2023 favorisant la promotion et le développement de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les politiques publiques et dans la politique des ressources humaines de la commune en tant qu'employeur.* » Votre ambition est donc de poursuivre le soutien aux activités de la Maison des femmes, d'assurer ce que la loi exige de vous et d'appliquer le CLSPD que l'État pilote. À cela s'ajoute une forte féminisation des effectifs de la mairie, ce qui est salubre, mais est-ce qu'un équilibre, notamment dans toutes les catégories, et dans les catégories notamment A et B, n'aurait pas plus de sens ?

Pour le reste, et de votre aveu, vous n'avez pas de plan pluriannuel pour l'égalité femmes-hommes, puisqu'il doit être établi en 2024.

Bien sûr, nous saluons le travail de la Maison des femmes, la place qu'elle a prise dans la ville de Nanterre, sur laquelle vous appuyez votre bilan, mais la Maison des femmes n'est pas suffisamment associée au tissu urbain, aux associations nanterriennes. Vous avez eu raison, vous nous l'avez dit à plusieurs reprises. Oui, il faut une démarche volontariste, et on est tout à fait d'accord par rapport à cela. Vous accusez l'État de ne pas contribuer, ce qui est faux, dans la structure de financement.

Une élue. [*hors micro, inaudible*].

Madame Barbara FEAUGAS. La Maison des femmes ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt. Nous vous proposons et demandons d'aller plus loin. Vous évoquez, et vous avez raison, une sensibilisation à l'égalité entre les hommes et les femmes, mais pourquoi ne pas viser une véritable culture de l'égalité ? Nous vous proposons une série de mesures susceptibles de la renforcer.

Nous l'avons vu, Nanterre concentre un taux particulièrement élevé de familles monoparentales, très majoritairement conduites par des femmes. Que faites-vous ? Pourquoi ne pas instaurer un plan spécifique pour assurer un suivi, un soutien aux familles monoparentales aux côtés des associations déjà actives ? Pourquoi ne pas développer aussi davantage, comme le font d'autres communes – et j'ai des noms d'associations à votre disposition –, une politique de santé communale spécifique et dédiée au suivi et à la santé des femmes dans chacun des quartiers de Nanterre ? Pourquoi ne pas impliquer d'autres acteurs ? Parmi toutes les associations qui perçoivent une subvention, pourquoi ne pas coconstruire et mettre en place des conventions d'objectifs et de moyens incluant des actions spécifiques à l'égalité femmes-hommes ? Pourquoi ne pas aussi construire, avec l'ensemble des acteurs, cette culture de l'égalité et prévoir des actions spécifiques auprès des élèves dans l'ensemble des écoles primaires de la ville, publiques ou privées, une action de sensibilisation, et avec les collèges et les lycées, généraux et professionnels, et également avec l'université de Nanterre, une action coordonnée ? Les entreprises basées à Nanterre, c'est vrai *a minima* pour les grandes et moyennes entreprises, disposent souvent d'ambitions affichées en la matière. Pourquoi ne pas construire avec elles des actions spécifiques sur l'égalité entre les femmes et les hommes, dédiées aux Nanterriens ?

Bref, pour ce thème primordial, qui requiert la plus grande ambition, nous vous proposons d'inclure encore d'autres acteurs et d'inscrire votre action sur la durée pour en faire véritablement la grande boussole de ces politiques municipales. Je vous remercie.

Monsieur le Maire. La parole est à Didier Debord.

Monsieur Didier DEBORD. Je n'avais pas spécialement prévu d'intervenir au nom du groupe des élus socialistes sur ce sujet, mais l'ensemble des groupes s'étant exprimés, je ne voudrais pas que certains croient que le groupe socialiste se désintéresse des sujets relatifs à l'égalité réelle des femmes et des hommes, d'autant

que cette loi a été portée par un gouvernement socialiste et que nous fêterons, au mois d'août prochain, les dix ans de cette loi.

Ce que je veux juste dire, c'est que nous nous retrouvons pleinement dans les très beaux propos qui ont été portés par Laureen au nom de la majorité municipale. Nous tenons à lui apporter tout notre soutien dans les actions qu'elle porte au sein de la Maison des femmes et au-delà. Nous retrouvant dans ces propos, je ne serai donc pas plus long. Merci, Laureen, pour cette intervention.

Monsieur le Maire. Zahra BOUDJEMAÏ.

Madame Zahra BOUDJEMAÏ. Je n'avais pas non plus l'intention de prendre la parole, mais là, je suis un peu, comment dire, assommée, et pas assommée par les propos qui ont été tenus par les uns et les autres, mais par les avant-derniers propos, et entre autres de Mme Feugas, et je lui proposerai simplement de faire remonter l'ensemble de ses propositions au gouvernement, qui se fera un plaisir, effectivement, de les mettre en avant et de nous aider dans cette politique.

Monsieur le Maire. Il n'y a pas de vote sur ce rapport.

[Délibération]

Le Conseil prend acte.

Article unique : *prend acte du rapport annuel établi pour l'année 2023 sur la situation de la Ville de Nanterre en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.*

2. Rapport 2023 sur la situation de la Ville de Nanterre en matière de développement durable

[Rapport]

Rapporteur : Alexis Martin

Le Grenelle 2 (article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement), impose aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants la réalisation d'un rapport sur la situation interne et territoriale de la collectivité en matière de développement durable qui doit être présenté préalablement au débat sur le projet de budget.

L'article L 110-1 du code de l'environnement précise que l'objectif de développement durable, répond, de façon concomitante et cohérente, à cinq finalités :

- *la lutte contre le changement climatique ;*
- *la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;*
- *l'épanouissement de tous les êtres humains ;*
- *la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;*
- *la transition vers une économie circulaire*

Le rapport annuel développement durable de la Ville de Nanterre répond à plusieurs objectifs. Des objectifs internationaux à travers la contribution aux 17 objectifs du développement durable (ODD) adoptés par les Nations Unies en 2015 qui donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous d'ici 2030. Les ODD répondent aux défis mondiaux auxquels la population mondiale est confrontée, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Leur atteinte permet à la Ville de contribuer à un effort mondial.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024

Ce rapport contribue aussi à l'atteinte d'un objectif national et réglementaire en application de la loi du 12 juillet 2010. Il constitue un document à la dimension évaluative importante et permet une mise en débat visant à faire évoluer les pratiques et la perception de tous les acteurs sur ces thématiques.

Pour la Ville enfin, le rapport développement durable remplit un double objectif. Il permet à la Ville de disposer d'un état des lieux de l'ensemble des actions menées en faveur du développement durable et de mesurer son engagement dans la transition écologique. De plus, ce document permet de rendre compte de l'engagement de l'administration en faisant état des actions envisagées dans son plan d'administration communale pour la transition écologique (PACTE).

Le rapport s'articule autour de 7 chapitres :

- 1. Lutter contre le réchauffement climatique*
- 2. Construire une ville durable et solidaire*
- 3. Préserver les ressources naturelles*
- 4. Prévenir la santé de toutes et tous*
- 5. Développer l'emploi local*
- 6. Favoriser l'inclusion de tous les publics*
- 7. Faire participer les habitants aux enjeux de la transition écologique*

A travers ces différents chapitres sont présentées les actions mises en place à Nanterre en 2023, les chiffres clés permettant de rendre compte de l'impact des actions, et les perspectives 2024.

[Discussion]

Monsieur le Maire. Je vous propose de passer au rapport suivant, sur la situation de la Ville de Nanterre en matière de développement durable pour 2023, et c'est Alexis Martin qui rapporte.

Monsieur Alexis MARTIN. Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Comme chaque année, je vais vous présenter le rapport développement durable de l'année 2023. Comme vous le savez, le rapport développement durable a comme objectif de faire le bilan des politiques qui sont mises en place par la Ville et qui contribuent au développement durable, et présente les orientations pour l'année suivante (2024).

L'objectif de ce rapport est d'influer sur la construction budgétaire pour le prochain Conseil municipal où l'on votera le budget. Il a été construit en sept parties :

- La première partie est de lutter contre le changement climatique.
- La deuxième partie est de construire une ville durable et solidaire.
- La troisième partie est de préserver les ressources naturelles.
- La quatrième partie est de préserver la santé de toutes et tous.
- La cinquième partie est de développer l'emploi local.
- La sixième partie est de favoriser l'inclusion de tous les publics.
- La septième partie est de faire participer la population aux enjeux de transition écologique.

On a pris la décision, cette année, de stabiliser ces rubriques, puisque, d'habitude, on faisait évoluer le sommaire en fonction des années, mais on s'est dit que ce serait plus simple pour se retrouver, d'une année à l'autre, de conserver le même sommaire. Donc il faut que vous vous habituiez à ce sommaire-là.

Il y a une grosse nouveauté cette année, qui est qu'on a mis en place des indicateurs. Je voulais d'ailleurs au passage remercier Mme Decis Lartigau, qui avait suggéré cette initiative il y a deux ans maintenant. J'avais dit qu'on étudierait cette possibilité et on l'a reprise. On a essayé de trouver un certain nombre d'indicateurs, dont vous voyez quelques exemples ici. Il y en a plus dans le rapport, que je vous invite à découvrir, puisque c'est vraiment assez intéressant pour avoir une vue d'ensemble de tout ce qui est fait en termes de développement durable sur la ville et de voir les évolutions. Ces indicateurs seront enrichis d'année en année et pourront, comme cela, facilement être suivis. Je pense que c'est un vrai plus pour le rapport développement durable pour le suivi d'année en année.

Je vous ai sélectionné quelques éléments de ce rapport développement durable que l'on a choisi de mettre en avant, mais c'est forcément une liste non exhaustive. Le premier point est sur le quartier Nanterre-Université, qui a reçu un label « Écoquartier », donc qui est passé au niveau supérieur en « Écoquartier label 2023 livré » pour

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

l'amélioration du confort des logements, l'isolation thermique, les 64 maisons sur le toit, sur la mixité. Pas mal de choses ont été faites dans le quartier et ont été valorisées par ce label.

Deux nouvelles cours d'école ont été végétalisées. Cette année 2023, le groupe scolaire Pablo-Neruda a vu sa cour végétalisée, avec 820 m² qui ont été désimpermabilisés, dont 131 m² qui ont été végétalisés, la plantation de 14 arbres. Le groupe scolaire Maxime-Gorki a fait l'objet d'une refonte complète et d'une rénovation complète, a aussi vu sa cour végétalisée, avec la plantation de 22 arbres, 1 117 m² ont été désimpermabilisés, dont 236 m² ont été végétalisés. Ce sont donc vraiment des végétalisations d'ampleur de ces deux cours. On va continuer ce rythme de deux cours végétalisés par an à l'avenir. On a eu quatre nouveaux permis de végétaliser. Je vous ai mis en exemple des photos des travaux pour le permis de végétaliser au 32 rue du 8-Mai 1945, près d'ici. Là, on voit bien qu'on a décroûté une partie du trottoir pour pouvoir végétaliser les rues.

Trois projets ont été lauréats de la Bourse de la transition écologique. Je vous parle souvent de la Bourse de la transition écologique, une bourse qui a un budget de 100 000 euros par an. L'année dernière, trois projets ont été lauréats :

- Il y a eu un projet de l'association Assol, qui récupère des dons alimentaires d'un supermarché bio et qui, avec cela, organise des ateliers de préparation de repas au micro-ondes pour les sans-domicile-fixe, puisque les sans-domicile-fixe, malheureusement, n'ont souvent qu'un micro-ondes à disposition. Cela leur permet donc d'apprendre à préparer des repas équilibrés, sains, avec des dispositifs minimaux.
- Il y a eu l'association Papet&co qui a été lauréate de 39 000 euros pour créer un café-librairie au parc du Chemin-de-l'Île, avec la collecte et la valorisation, à terme, de 50 tonnes de papiers et de livres. Le projet est en cours de montage.
- L'association Carton plein a été lauréate pour mettre en place une consigne de verre à Nanterre, avec notamment la brasserie Nemeto, avec comme objectif de récupérer les bouteilles en verre et de les faire laver pour les réutiliser.

Une grosse avancée, aussi, de l'année 2023 a été la « grande récolte ». Dans l'objectif de réduire les émissions de CO₂ de la Ville de Nanterre, on a sollicité les agents de la Ville pour leur demander de faire remonter des propositions pour baisser les émissions de CO₂ dans les différents services. On a réuni toutes ces propositions, qui ont été étudiées et qui vont être déployées dans les prochaines années, avec quelques exemples pour l'année 2024, avec :

- la rédaction d'une charte des écomanifestations, qui sera petit à petit appliquée à l'ensemble des événements de la Ville ;
- la création d'un jardin partagé au sein de la Maison de la musique pour les agents de la Ville ;
- la mise en place d'un plan de formation axé sur la transition écologique, pour qu'un maximum d'agents soient formés aux enjeux de la transition écologique ;
- la sensibilisation des agents aux écogestes.

Plus de 170 mesures ont été proposées par les agents et vont être, petit à petit, déployées dans les années futures.

Il y a également eu des avancées sur le déploiement des mobilités douces et du vélo, avec 164 nouveaux arceaux vélo qui ont été posés en libre-service, et une nouveauté pour l'année 2023 : l'installation de deux consignes sécurisées, une au centre-ville, dont vous voyez la photo, et une dans le quartier Berthelot, pour permettre aux habitants d'immeubles qui n'ont pas de locaux à vélo de pouvoir garer leur vélo de manière sécurisée à proximité de chez eux. À l'avenir, 16 autres consignes comme celles-là vont être déployées d'ici la fin du mandat.

Je tiens à vous remercier pour votre attention, et si vous avez des questions, des remarques, je suis prêt à y répondre. Merci à vous.

Monsieur le Maire. Je passe la parole à Hélène Matouk.

Madame Hélène MATOUK. Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur Martin pour cette présentation. J'aurais quelques remarques et plusieurs questions à vous poser sur ce sujet. Je commence page par page. En réalité, je n'ai pas tellement d'interventions de préparées, donc j'ai le rapport sous les yeux et je vous pose mes questions en tournant les pages.

Le Conseil citoyen de la transition écologique : c'était pour savoir s'il existait un bilan annuel de ses activités. J'ai remarqué sur le site internet que les derniers comptes rendus dataient du mois de juin 2023. Donc c'était pour savoir si c'était à jour. Je vois également qu'on lance un budget participatif dédié spécifiquement aux jeunes. Je

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

me demandais si c'était forcément nécessaire et s'il n'aurait pas été plus opportun de dédier un budget propre au Conseil citoyen de la transition écologique pour permettre non pas que de la concertation, mais de la codécision et mener à bien de réels projets structurants. C'était sur l'édito.

En ce qui concerne la sensibilisation des agents aux écogestes, d'une manière générale, cela aurait été aussi sympathique d'y intégrer les élus. En termes de formation, 3 ou 4 personnes en plus, cela n'engendrerait pas de dépenses supplémentaires, donc cela aurait été sympa que des élus, mais également de la majorité, par ailleurs, y soient associés.

Concernant le plan des 5 000 arbres – oui, je sais, je peux paraître un peu pénible concernant ces arbres –, je ne comprends pas trop puisqu'en fait, les chiffres clés qui sont donnés sur la page 10 ne correspondent pas aux indicateurs qui sont sur la page 41. Donc je ne comprenais pas trop et c'est pour cela que je me suis permis de demander à Mme la Première Adjointe, lors de la commission de préparation du Conseil, de faire un plan, votre plan arbres, pour que je puisse mieux comprendre. Si j'ai bien compris, et j'espère ne pas me tromper, en quatre ans, la municipalité a planté 1 675 arbres. Il est prévu d'en planter 1 551 en 2024, je ne sais pas comment vous allez faire sur une année en planter quasiment autant qu'en 4 ans, mais pourquoi pas. Ce plan reste assez confus pour moi, donc j'avoue que j'aurais aimé quelques précisions.

Concernant le nouveau revêtement de la voirie : est-ce qu'on a pensé également aux toits ? Revêtir les toits également, cela permet de baisser la chaleur dans les bâtiments, donc cela peut être également une piste.

Concernant les nouveaux aménagements cyclables, je vous avoue que je suis ravie, puisque, dans mon quartier, je n'avais pas de piste cyclable. J'habite le quartier La Boule–Champs-Pierreux et je vois que, sur l'avenue Joliot-Curie, sur l'avenue des Champs-Pierreux également, il y a des pistes. De gros travaux ont été réalisés, donc c'est quelque chose de bien, qu'il faut souligner. Donc merci.

Concernant la refonte de l'aide de la Ville pour l'achat d'un vélo mécanique, je voulais savoir en quoi consiste cette refonte et s'il est également prévu une aide au vélo électrique. J'ai vu que 48 ménages avaient été aidés. Ma question est : de quelle façon, et pourquoi ce chiffre, en réalité, est aussi bas ? 48, cela reste quand même insuffisant. Sans doute, c'est une question de budget.

En matière d'éclairage public, l'objectif est de passer en led sur toute notre commune d'ici à 2026. Encore une fois, est-ce qu'on pourrait avoir un plan pluriannuel jusqu'à 2026 ?

On a parlé de la refonte du site internet, qui serait plus sobre. C'était pour savoir quand il était prévu et quelles économies d'énergie ce nouveau site permettrait.

Concernant la dématérialisation des signatures de contrat des vacataires, je voulais savoir pourquoi cela ne concerne que les vacataires. Pourquoi cela ne concerne-t-il pas tous les agents de la Ville ? Peut-être est-ce une question technique et avez-vous les détails pour moi ?

Concernant le fait de développer la mixité sociale sur le logement, on voit +4 156 logements privés en 10 ans, et en partie dans les quartiers prioritaires de la ville. J'aimerais savoir si cela concerne également le Parc, le Parc Sud notamment, puisqu'il possède 100 % de logements sociaux. Peut-être, dans le cadre du projet NPNRU, est-il prévu sans doute un espace à la copropriété, à l'accession à la propriété, ou quelque chose en ce sens.

Ensuite, concernant l'agriculture urbaine, j'avoue être assez déçue parce que j'ai l'impression – et je vais le dire à la fin de ce rapport puisqu'il y a une page qui y est dédiée – qu'il n'y a pas grand-chose, en réalité, qui a été fait. Donc, sans doute, vous avez mis l'accent sur autre chose. Maintenant, l'agriculture urbaine, c'est très intéressant. C'est quelque chose qui, aussi, je pense, coûte peu, notamment comme tout ce qui est permis de végétaliser, etc. Donc si on pouvait mettre l'accent là-dessus sur les deux prochaines années de votre mandat, cela ne pourrait que bénéficier en réalité aux Nanterriens.

Ensuite – je vous rassure, j'ai bientôt fini –, concernant la réduction et le recyclage des déchets, je vous avoue qu'en ce qui concerne les logements sociaux, cela reste très flou puisque, en réalité, moi j'habite en logement social – donc le quartier La Boule–Champs-Pierreux –, les poubelles sont toutes les mêmes. Elles débordent quasi toutes et, en réalité, on a reçu une fois, peut-être, il y a deux ans, un petit papier nous expliquant comment on fait le tri des déchets. Je vous avoue que, moi-même, parfois, j'ai des doutes. Moi-même, parfois, je me pose des questions, donc je fais un effort, je regarde sur Internet, etc. Mais partons du principe que tout le monde n'agit pas de cette façon, donc je trouve cela vraiment dommage parce qu'en ce qui concerne les logements sociaux, on en a une certaine part importante dans notre ville. Je me dis que si on n'arrive pas à faire le tri des déchets dans nos logements sociaux, à l'échelle de notre ville, c'est une réelle problématique, donc il faudrait se poser dessus.

Concernant l'installation de ruches, elles se sont réalisées au sein de l'université Paris-Nanterre, cela fait un petit moment d'ailleurs déjà, puisqu'elles y étaient quand j'étais étudiante au sein de cette université. Je ne comprends

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

pas pourquoi on n'en a pas fait sur la ville, qui nous appartiendrait, sur les toits. C'est une idée comme une autre, cela pourrait être très sympa, je pense.

En ce qui concerne la favorisation d'une alimentation saine et durable dans la restauration municipale, j'ai vu qu'il y avait l'intervention d'une association, qu'il y avait de la sensibilisation auprès des enfants, mais, en réalité, cela concerne uniquement trois écoles. Cela me paraît bien insuffisant quand on regarde le nombre d'écoles qu'on a sur la ville. Certes, on ne pourra pas toutes les faire, je pense, mais trois, cela me paraît bien insuffisant.

Enfin, je vais quasi terminer sur le fait de favoriser l'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle. Je vois que le budget est de 1,4 million. C'est bien trop peu. L'emploi et l'insertion dans une ville comme Nanterre, je considère que cela devrait être une priorité. Quand on voit qu'on a un nouveau quartier qui a été classé QPV, je considère que c'est quand même un échec, parce que cela veut dire que, finalement, ce quartier-là répond aux critères choisis par l'État. Cela veut donc dire que la situation ne s'est pas améliorée, et quoi de mieux pour l'émancipation de notre population que l'emploi, l'insertion professionnelle, la formation ? Je trouve cela vraiment dommage. Quand bien même ce classement en QPV s'accompagne de quelques avantages, en réalité, sur le long terme, c'est une problématique. On en a quand même déjà cinq sur la ville, donc cela fait six quartiers sur onze. C'est vraiment énorme.

En ce qui concerne la lutte contre la précarité alimentaire, avez-vous déjà réfléchi à instaurer le petit-déjeuner dans les écoles ? Beaucoup d'enfants arrivent le ventre vide à l'école, pour des raisons financières. Je vois que tout le monde fait oui de la tête. C'est bon, je m'arrête, il n'y a pas de souci.

Un élu. *[hors micro, inaudible]*

Madame Hélène MATOUK. Ensuite, je me permets, c'est une fois par an.

Un élu. *[hors micro, inaudible]*

Madame Hélène MATOUK. Mais quand bien même, j'ai le droit de poser mes questions, non ?

Un élu. *[hors micro, inaudible]*

Madame Hélène MATOUK. Non, je n'ai pas le droit ? Je n'ai pas le droit, je peux continuer ? C'est une fois par an.

Un élu. *[hors micro, inaudible]*

Madame Hélène MATOUK. C'est une fois par an. Ce discours, vous l'aurez une fois par an. Nous, on vous attend toute l'année à toutes les séances du Conseil municipal. Je peux bien prendre quand même cinq ou sept minutes pour exprimer mes questions.

Monsieur le Maire. Cela en fait dix.

Madame Hélène MATOUK. D'accord. J'ai bientôt fini.

Monsieur le Maire. Je vais vous laisser terminer, Madame Matouk, juste une précision sur le fonctionnement. L'objectif n'est pas de faire un balayage en séance de l'ensemble du rapport du développement durable. La bienséance aurait voulu de préparer un certain nombre peut-être de questions et de les poser directement plutôt que de faire un balayage rapide en nous posant des questions à la chaîne auxquelles on ne va pas avoir toute la soirée pour vous répondre. Donc, si vous avez besoin d'un rendez-vous, peut-être qu'Alexis se fera une joie de pouvoir vous recevoir...

Monsieur Alexis MARTIN. Oui.

Monsieur le Maire. ...pour aborder l'ensemble des points que vous venez de soulever, ce qui vous permettra d'avoir les réponses les plus détaillées possible. On essaiera d'en faire un certain nombre, mais je ne suis pas sûr qu'on puisse répondre à l'ensemble de vos questions, à moins qu'on se quitte à 3 heures cette nuit, mais je pense que ce n'est pas l'objectif.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

Madame Hélène MATOUK. Je veux bien vous poser mes questions, vous les adresser par mail, mais, en réalité, je n'ai pas de réponse. Donc en fait, j'en profite.

Un élu. *[hors micro, inaudible]*

Madame Hélène MATOUK. Mais ne me dites pas que c'est faux, enfin ! Vous n'avez pas les accès de ma boîte mail quand même, vous ne savez pas si on me répond.

Monsieur le Maire. Vous-même, au dernier conseil municipal, vous aviez soulevé et vous m'aviez remercié de vous avoir répondu aux questions que vous aviez posées.

Madame Hélène MATOUK. Oui, mais pas à toutes !

Monsieur le Maire. Alors une fois oui, une fois non.

Madame Hélène MATOUK. Mais pas à toutes. À chaque fois, j'ai la moitié des informations. Bref, passons, je vais conclure.

Monsieur le Maire. Terminez l'intervention, s'il vous plaît.

Madame Hélène MATOUK. En réalité, beaucoup de choses sont faites concernant le développement durable et la transition écologique. Donc maintenant, on peut faire plus, on peut faire mieux, et avec pas grand-chose. On constate encore quelques zones d'ombre, comme la concertation, la façon dont vous impliquez les Nanterriens et Nanterriennes, ou encore le nombre d'arbres plantés, ou l'écologie pour toutes et tous, car, en réalité, les logements sociaux et appartements HLM ne sont que très peu concernés par la plupart des mesures que vous mettez en place. Je pense notamment à mon quartier, où le square des Champs-Pierreux est délaissé et où beaucoup pourrait être fait. Je pense au tri des déchets, qui, malheureusement, n'est pas toujours compris par toutes et tous, et donc peu respecté. Je pense à l'agriculture urbaine de proximité et dans tous les quartiers. Je pense à la végétalisation des toits, et notamment de nos HLM. Je pense à la vraie démocratie locale, avec des codécisions au-delà de la concertation. Je pense à un budget pour le Conseil citoyen de la transition écologique. Je pense à la sensibilisation à destination des élus – qui mieux que des élus pour échanger avec la population ? Enfin, pour conclure, je pense que Nanterre mérite mieux et je pense qu'à Nanterre et pour Nanterre, on peut faire plus. Merci.

Monsieur le Maire. Peut-être juste un point sur un certain nombre d'éléments. Vous parlez des bilans du CCTE et donc du dernier rapport de juin 2023. Je tenais juste à informer que, dans le cadre des conseils citoyens, ce soir, nous installons un nouveau conseil citoyen et nous allons désigner aussi un représentant de l'opposition pour pouvoir participer à ce conseil citoyen. Un membre de l'opposition y est inscrit, qui peut siéger de droit et qui n'a pas participé, à ma connaissance, aux derniers CCTE, au moins aux trois dernières séances, ce qui aurait permis d'avoir un certain nombre d'informations qui sont transmises. On vérifiera qu'il y ait bien les derniers rapports qui soient publiés. La Bourse de la transition écologique existe déjà, puisqu'à la dernière séance, qui a eu lieu ce samedi, nous avons vu les différents projets qui étaient présentés dans le cadre de la Bourse de la transition écologique. Donc ce dispositif existe déjà.

Sur la formation aux éco-gestes, j'entends et il n'y a pas de difficulté à ce qu'on puisse vous intégrer dans la prochaine session de formation. Je ne vois pas pourquoi on ne le ferait pas, donc on pourra vous le proposer.

Je ne reviendrai pas sur la question des toitures, parce que vous le voyez dans le plan local d'urbanisme. Vous parlez des revêtements, nous avons mené une étude sur les îlots de chaleur urbaine et nous avons déjà, depuis 2016, un plan local d'urbanisme qui prévoit une adaptation des toitures, qui est ce qu'on appelle la cinquième façade. Donc on traite déjà de ces questions-là sur l'enjeu des revêtements et de la transformation.

Sur la dématérialisation des contrats, on n'y reviendra pas.

Sur le projet d'agriculture urbaine, on pourra vous présenter l'ensemble des éléments de ce qui a pu être déjà réalisé et de ce qui est en projet.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024

Quant à la question du tri sélectif, il ne concerne pas que les logements sociaux et ce n'est pas le type de logement dans lequel vous vivez qui détermine votre capacité ou non à faire du tri sélectif. Donc j'ai été assez surpris.

Concernant les ruches, il y en a effectivement à l'université, il y en a aussi au Mont-Valérien, qui sont implantées, mais, dans le cadre de la biodiversité, il est important de n'avoir pas que des ruches, puisque, sur l'ensemble de la biodiversité, il est nécessaire d'avoir des arbres à insectes, ce qu'on développe sur à peu près l'ensemble des opérations.

Vous parlez de l'emploi et de l'insertion. On peut toujours trouver dommage qu'il n'y ait que 1,4 million, sauf que je rappelle juste que la compétence emploi-insertion est une compétence qui relève du Conseil régional et que, par ailleurs, à la Maison de l'emploi et de la formation, nous avons un espace insertion qui assure l'information et l'inscription des bénéficiaires du RSA, et nous le faisons pour le compte du Département, qui ne propose pas cela dans la commune. Je vous remercie. Alexis Martin.

Monsieur Alexis MARTIN. Déjà, je tenais à remercier Mme Matouk d'avoir lu avec autant d'attention le rapport développement durable.

Pour compléter un peu la réponse de M. le Maire, effectivement, nous avons un peu de retard sur les comptes rendus pour le CCTE. D'ailleurs, cela a été remonté par un des participants, donc cela va être régularisé très bientôt. La dernière réunion, après la réunion de juin, c'était en novembre. C'est quand même assez récent, mais c'était une réunion un peu spécifique, puisque c'était dans le cadre des Assises qui étaient ouvertes au public, etc. Donc cela doit être pour cela que le compte rendu n'a pas été mis à jour.

Pour le budget du CCTE, c'est ce qu'a dit M. le Maire. Il n'y a pas de budget à proprement parler pour le conseil citoyen, mais son rôle est justement d'administrer le budget de la Bourse de la transition écologique. C'est le conseil citoyen qui choisit chaque année les lauréats de cette bourse. Justement, cela lui permet d'avoir quelque chose de concret et d'avoir un budget à gérer.

Pour l'intégration des élus aux formations, là, on parlait vraiment des programmes de formation à destination des agents. Les élus, c'est un autre système. Par contre, on a fait l'année dernière un mandat pour le climat, où tous les élus étaient conviés, élus de l'opposition compris. De mémoire, Mme Maufrais était présente. Donc vous étiez les bienvenus. Malheureusement, vous ne vous êtes pas saisis, à l'époque, de cette opportunité.

Sur les toits, on est en train de faire une étude actuellement pour étudier l'opportunité de peindre les toits des bâtiments communaux en blanc. On est tout à fait d'accord avec vous sur cette opportunité-là et elle est étudiée.

Sur la refonte de l'aide aux vélos mécanique, c'est plutôt M. Soulage qui pourrait vous répondre, mais l'objectif, en tout cas, c'est d'être complémentaire par rapport aux aides régionales. La Région a mis en place des aides sur les vélos électriques et cela ne nous a pas semblé pertinent de doubler les aides régionales, mais plutôt de miser là où la Région ne mettait pas de moyens, sur les vélos mécaniques et notamment les vélos mécaniques d'occasion.

Sur la mixité sociale, c'est pareil, ce n'est pas forcément ma délégation, mais il y a bien des objectifs de mixité, notamment dans le cadre du NPNRU, sur le Parc Sud, avec la construction de copropriétés. De mémoire, je crois qu'à terme, on devrait être à 70 % de logements sociaux pour 30 % de logements privés, mais Mme Kasmi saura plus sérieusement que moi y répondre.

Sur l'agriculture urbaine, il y a plusieurs projets qui ont déjà été déployés, il y a :

- Mimi Champi dans le Parc Sud ;
- Vitamin'herb, qui va s'implanter, si ce n'est pas déjà fait, au Mont-Valérien ;
- C'est Si Bio, qui va très bientôt s'implanter dans le parc des Anciennes-Mairies.

Donc il y a déjà plusieurs projets lancés et il y en a d'autres à venir.

Sur l'installation de ruches, les ruches que vous citez à l'université sont justement des ruches en partenariat avec la Ville – dont les ruches appartiennent à la Ville, d'ailleurs –, qui sont après gérées sous convention avec l'université. Après, il faut savoir que la volonté de la Ville, ce n'est pas de multiplier les ruches, puisqu'il faut trouver le juste milieu. Au contraire, même, les personnes qui veulent mettre des ruches à Nanterre doivent se déclarer, parce qu'il ne faut pas qu'il y ait une trop grande présence de ruches d'abeilles domestiques, puisque sinon les abeilles domestiques ont tendance à prendre le pas sur les abeilles sauvages, et c'est surtout les abeilles sauvages qui sont menacées. Donc il faut des ruches domestiques, mais il n'en faut pas trop pour ne pas que cela porte préjudice aux abeilles sauvages.

Vous avez parlé de trois écoles végétalisées, on en est à quatre, puisqu'il y a eu Neruda, Balzac, Gorki et Casanova, avec, comme je l'ai dit tout à l'heure, un rythme de deux cours végétalisés par an en plus. Alors, c'est quand même un budget non négligeable, c'est aussi du temps agent non négligeable. Notre pari a été plutôt de

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

privilégier la qualité sur la quantité. Quand on végétalise des cours, on le fait bien, donc cela demande du temps, cela demande aussi de la concertation. D'ailleurs, je vois que M. Pateyron est dans le public et son école a fait partie des premières écoles à être végétalisées, et cela s'est très bien passé, en concertation avec les enfants, les équipes enseignantes, etc. Mais tout cela prend du temps.

Voilà ce que je peux vous dire pour maintenant. Je suis tout à fait ouvert à échanger avec vous plus longuement.

Monsieur le Maire. Gilles Gauché-Cazalis.

Monsieur Gilles GAUCHÉ-CAZALIS. Vous avez fait allusion à l'éclairage public et au passage aux leds. La Ville travaille, comme vous le savez, avec le Sipperec. Le programme de transformation du changement d'éclairage est prévu pour les rues communales. D'ici la fin du mandat, on devrait être à 100 % des rues communales en led. Et je précise les rues communales parce qu'évidemment, j'en profite pour vous le dire ici, nous avons un souci sur les rues départementales, qui ne sont pas transformées et nous avons alerté le Département sur ce sujet. Leur réponse ne nous satisfait pas puisqu'ils nous demandent d'en assurer le pilotage et le suivi. Or, il nous semble que cela ne relève pas de nos prérogatives dans le cadre de la gestion de cet espace public.

Je vous donne tous les éléments que nous avons à disposition. Donc, d'ici la fin du mandat, 100 % des rues communales seront passées aux leds. Je redis que les rues départementales sont très importantes, y compris en éclairage, en proportionnalité. C'est une très grosse part de l'éclairage public de la Ville et donc ce serait bien que le Département se bouge sur cette question.

Monsieur le Maire. Adam Oubuih.

Monsieur Adam OUBUIH. Chers collègues. Merci à Alexis Martin pour la lecture du rapport, merci à ceux qui l'ont préparé.

Je voudrais commencer par un sujet de méthode qui est important puisqu'il touche ce débat-là. Il touche le débat qu'on a eu d'abord sur la Maison sur les femmes et il va toucher aussi les sujets dans le débat d'orientations budgétaires. Je voudrais rappeler à Mme Boudjemaï, à M. le Maire honoraire et à M. le Maire qu'effectivement, vous avez raison, la loi fixe les compétences de chaque collectivité. Une Région ne peut pas faire ce qu'elle veut, c'est fixé, ni un Département, mais il y a une exception à cela, qui date de 1884, donc je suis un peu surpris que Mme Boudjemaï ne la connaisse pas, qui s'appelle la clause générale de compétences, qui fait que les communes peuvent se saisir des compétences qu'elles souhaitent.

Quand on parle de compétences ou d'actions qu'on propose, une solution satisfaisante ne peut pas être de dire : « Il n'y a qu'à demander à l'État, il n'y a qu'à demander à la Région, il n'y a qu'à demander au Département. » Je pense que c'est important que les Nanterriens le comprennent aussi. La Commune décide des compétences sur lesquelles elle agit. Cette parenthèse fermée, parlons maintenant d'un sujet...

On va en parler dans le budget après. Parlons maintenant d'un sujet grave, qui est celui du développement durable. Je rappelle que l'ordre du jour est de prendre acte de la lecture du rapport du développement durable, mais en réalité, on voit bien qu'au vu des interventions ici, la question ne se limite pas uniquement à prendre acte, mais à prendre acte de la réalité, puisque plus personne ne peut la nier. Notre planète, et Nanterre avec, a vécu en 2023 l'année la plus chaude jamais enregistrée. Pour ceux qui ne le savent pas, en dehors des deux pôles, le continent qui se réchauffe le plus vite, c'est le continent européen. On est donc en première ligne et il est désormais non plus possible, mais probable de voir régulièrement des épisodes très dangereux de pic de chaleur à 50 °Cs – ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Conseil de Paris qui le dit – et un risque très fort d'aller vers une augmentation des températures qui va jusqu'à 4 °C – c'est ce que disait le ministre de la Transition écologique. C'est une réalité. Je pense que, face à cet enjeu, vous permettrez qu'on prenne un petit peu de hauteur et qu'on sorte encore une fois des querelles partisans. On peut avoir des opinions différentes, mais je pense que l'intérêt, c'est de débattre sur la meilleure façon d'y remédier à Nanterre. Alors, phénomènes intenses, multiplication des inondations, multiplication des épisodes de sécheresse suivis d'épisodes de froid : on peut avoir vraiment tout un tas de conditions qui se cumulent et qui posent réellement la question sur comment on s'y adapte.

On a parcouru vraiment avec attention le rapport. On a vu beaucoup d'actions et toutes les actions qui ont été faites, mais j'avoue que nulle part on a vu – et c'était un petit peu la question de Mme Matouk – une vue

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024

d'ensemble sur comment est-ce qu'on compte y faire face. On aborde le sujet avec beaucoup d'humilité, puisque c'est un sujet qui est complexe, et on le reconnaît, mais comment aussi concrètement les Nanterriens peuvent s'y préparer. Je pense que cela mérite un petit peu de prendre un peu de recul et je le ferai en trois temps. D'abord, je rappellerai un petit peu quelques caractéristiques – je serai rapide – de la ville de Nanterre par rapport à ce réchauffement climatique et, ensuite, comment nous, on propose d'aller plus loin et d'agir.

Nanterre dispose d'atouts et de fragilités, mais on a quand même de nombreux atouts pour y faire face. D'abord, notre situation géographique, et je pense que c'est pour cela que beaucoup de Nanterriens sont attachés à la ville. Nanterre est à la fois située à proximité de la Seine et au cœur des grands centres d'activité et d'habitation de la région parisienne. On a la chance de disposer d'un réseau de transport bien doté, qui est appelé à s'élargir. On a aussi un deuxième atout qui est moins souvent cité, qui est le fait qu'on est une ville qui est moins dense que nos voisins. Comme vous le savez, notre ville compte à peu près 7 860 habitants/km², donc un peu moins de 8 000 habitants/km². Si on se compare à la métropole parisienne :

- Paris, c'est 20 000 habitants/km² ;
- Suresnes, c'est 13 000 habitants – plutôt 14 000 habitants – ;
- Neuilly, 16 000 habitants ;
- si on va à l'extrême des extrêmes, Levallois-Perret, qui est la ville la plus dense d'Europe et du monde, a 30 000 habitants.

Nous, à 7 850 habitants, on a de la place, et c'est une bonne nouvelle, et cela rejoindra nos sujets sur les espaces verts. En contrepartie, ce qui fait un peu notre fragilité, c'est le fait que Nanterre est une ville de transit. Chaque jour, et vous le savez, on a environ 100 000 véhicules qui transitent par notre ville, ce qui accélère notamment un certain nombre d'émissions.

Pour nous, le plan de développement durable, c'est mon deuxième point, doit aller plus loin dans trois domaines :

- dans la lutte contre le changement climatique – je vais y revenir –,
- dans l'adaptation des transports,
- dans l'adaptation des logements.

Encore une fois, en prenant un peu de recul, les deux principaux foyers d'émissions de gaz à effet de serre sont le logement et le transport. C'est là-dessus que l'on peut agir le plus sur les émissions de gaz à effet de serre et donc sur le réchauffement. C'est aussi par le logement et par l'urbanisme que se créent, vous l'avez dit, les îlots de chaleur, c'est-à-dire les concentrations de chaleur dans les espaces où il fait plus chaud qu'ailleurs, parce que, notamment, il y a trop de tarmac ou trop de béton.

On propose précisément d'aller plus loin. Pour lutter contre le changement climatique, vous avez cité la végétalisation des toits d'école, ce qui est très bien. Pourquoi ne pas être plus ambitieux et proposer une approche systémique qui dirait que, dans tous les quartiers de la ville, on propose à tous les Nanterriens d'avoir une proximité de cinq à dix minutes d'espace vert, d'espace de fraîcheur, mais pour tous les quartiers de la ville. C'est un plan ambitieux, mais qui répondrait concrètement, je le crois, à ce défi.

Ensuite, et c'est peut-être le sujet le plus délicat, vous avez parlé du PLU, et vous avez raison. Comment est-ce qu'on peut aller plus loin sur l'urbanisme ? Quel urbanisme on propose pour faire face au changement climatique ? Je vous l'ai déjà dit dans ce Conseil, pour moi, ma conviction est simple : la meilleure façon de lutter contre le réchauffement climatique, c'est la lutte contre l'étalement urbain, c'est-à-dire l'artificialisation des sols. Donc, il faut qu'on rapproche les lieux d'activité des lieux d'emploi, c'est-à-dire que les gens puissent aller à pied de leur lieu d'habitation à leur lieu de travail, à leur lieu d'éducation, à leur lieu de service public. En faisant cela, on limite à la fois les émissions liées au logement mais aussi celles liées au transport. En faisant cela aussi, et je crois que ce thème vous est cher, on favorise la mixité, parce qu'on crée de la proximité entre les lieux d'éducation, les lieux d'activité et le logement.

On le dit depuis trois ans, et vous le savez, Nanterre a plus d'emplois que d'habitants et un taux de chômage, Barbara Feugas l'a rappelé, qui est de 13,7 % sur les derniers chiffres de l'Insee, ce qui n'est pas satisfaisant. Alors pourquoi ne pas prendre à bras-le-corps par l'urbanisme le problème et renforcer l'attractivité de Nanterre, et faire que Nanterre passe d'une ville de transit, où beaucoup de Nanterriens travaillent en dehors de Nanterre, beaucoup d'actifs qui travaillent à Nanterre n'habitent pas à Nanterre, et faire en sorte d'augmenter la proportion des Nanterriens qui vivent et travaillent à Nanterre. Ceci suppose quand même – et on revient sur le sujet de la mixité – de renforcer l'attractivité de la ville, ce qui suppose aussi d'assumer de réduire les proportions de logements sociaux. On a cité la proportion de logements sociaux dans le quartier du Parc : même à 60 % de logements sociaux, ce n'est pas un quartier où la mixité est faite. Pourquoi ne pas limiter à 50 % à terme, parce qu'évidemment, cela prend des années, le nombre de logements sociaux dans tous les quartiers de Nanterre, quitte à augmenter le nombre de logements sociaux dans les quartiers les plus favorisés. Je pense qu'on en a les

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

moyens, vous le savez, on en a le budget, il manque la volonté politique. Cela, c'était sur le changement climatique.

Ensuite, sur les transports, vous l'avez détaillé, le vélo peut être une réponse. Je vais être bref, mais c'est important. Le vélo ne peut pas être une réponse à tout. Il y a des gens qui ne peuvent pas prendre le vélo, pour différentes raisons : quand il pleut, quand ils ont des charges lourdes, parce qu'ils ont une mobilité réduite, parce qu'ils n'en ont pas envie. Il faut donc coupler le vélo et viser, dans les transports, à réduire le plus possible les temps de trajets carbonés, pour le dire simplement. Cela peut être de miser sur les véhicules électriques. Je vois qu'on a 72 bornes de recharges à Nanterre, pour 100 000 habitants, ce qui, vous en conviendrez, n'est pas suffisant. On a précisément, et pour le coup c'est une aubaine, une offre qui est portée par l'État, qui consiste à proposer une solution de voiture électrique à 100 euros par mois. Est-ce qu'on ne pourrait pas, en couplant le réseau de transports en commun, cette offre abordable, plus le vélo quand c'est possible, développer et encore réduire l'intensité carbone de nos transports ?

Enfin, sur le logement, et c'est peut-être aussi le sujet le plus important, le logement c'est un sujet concret, parce que l'isolation de vos logements répond à votre besoin de bien-être, en hiver comme en été. Accessoirement, vous faites des économies fortes sur les factures énergétiques, et puis, en plus, on l'a rappelé, le logement est le premier émetteur, après les transports, des gaz à effet de serre. Dans le parc locatif privé, *a minima*, un dispositif national fonctionne très bien. Il s'appelle MaPrimeRénov'. Il est très compliqué. Je ne sais pas si certains ont déjà pu l'essayer, mais l'obtenir n'est pas simple. Il n'empêche que, pour 1 euro, vous arrivez à isoler votre maison. Est-ce que pour le parc privé, on ne pourrait pas proposer, dans chacun des quartiers, de mettre en place, et ce ne serait pas très onéreux pour la commune, un appui au montage de ces dossiers pour bénéficier dans le parc privé de ces aides ?

Un·e élu·e. [*hors micro, inaudible*]

Monsieur Adam OUBUIH. Non, mais c'est très concret, et je pense que cela pourrait vraiment accélérer la décarbonation des émissions carbone des logements à Nanterre. Dans le parc social, et c'est là où je ne suis pas en accord avec vous, il faut faire un plan de rénovation massif. D'autres villes l'ont fait. Pourquoi ne pas débloquer sur le budget – on en parlera au prochain point – un plan de 20 à 30 millions d'euros d'appui, en lien avec Nanterre Habitat et, pourquoi pas, l'office HLM départemental, pour accélérer la rénovation thermique des logements sociaux ?

Je rappelle, à titre de comparaison : moi, je propose 20 à 30 millions. Là, on a 500 000 euros qui sont prévus dans les dépenses d'investissement, moins de 2 % des investissements, à horizon 2026, ce qui est évidemment très insuffisant. Et pour le parc privé, vous proposez 100 000 euros en 2024, puis plus rien ensuite. Vous conviendrez que ce n'est pas la meilleure façon de lutter contre les émissions de carbone liées au logement.

Et enfin, et je pense que c'est mon dernier point sur la méthode, cette transition doit évidemment mobiliser toutes les énergies. Comme vous, nous sommes convaincus que ce défi ne pourra être relevé qu'avec l'énergie de tous. C'est dans l'intelligence collective que nous croyons, et non pas dans une transition qui serait pilotée soit par des technocrates, par des sachants ou par des ayatollahs d'une écologie punitive. Comme le fait déjà l'État, nous appelons à un plan de formation ambitieux sur le changement climatique pour tous les agents municipaux. Vous avez dit que cela a été fait, mais je pense à un plan de formation beaucoup plus conséquent. Par exemple, les quatre dirigeants de l'État bénéficient tous chaque année d'un plan de sensibilisation aux enjeux du climat, qui sont, on l'a dit, complexes. Pourquoi ne pas faire pareil au niveau des quatre dirigeants de la municipalité, puis des agents, et pourquoi pas aussi avec les associations de la ville ?

Bref, le changement climatique et le développement durable appellent à la mobilisation de tous, à une révolution copernicienne qui vient bousculer nos réflexes habituels. Je pense que, face à cet enjeu, nous devons faire preuve d'humilité, d'ouverture et changer réellement les choses – comme dirait l'autre : « de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace », y compris dans vos acquis. Je vous remercie.

Monsieur le Maire. Alexandre Guillemaud.

Monsieur Alexandre GUILLEMAUD. Monsieur le Maire, chers collègues, je serai plus court que mes collègues. À la page 15, on parle un peu de logements, et je voulais savoir : on ne parle pas de logements intermédiaires. Combien de logements intermédiaires ont été construits en dix ans ? Vous parlez du privé, des logements sociaux, c'est bien, mais *quid* de l'intermédiaire ? Et pour quelles raisons, notamment, on perd 5 % de taux de

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

logements sociaux ? Et quelle différence entre le calcul de l'État et les calculs des services municipaux sur ce taux ? Je vous remercie.

Monsieur Alexis MARTIN. Pour M. Guillemaud, je n'ai pas la réponse. Je pense que, peut-être, Samia l'a, ou sinon les services vous l'apporteront, parce que c'est une question relativement technique. Même si on peut quand même faire une petite réflexion sur le logement intermédiaire avec les dernières annonces gouvernementales, qui ont dû quand même beaucoup satisfaire les villes du territoire, et toutes les villes qui ne respectaient pas la loi, qui doivent se frotter les mains en se disant qu'elles sont récompensées de ne pas avoir respecté la loi ces dernières années en intégrant le logement intermédiaire au taux SRU. Cela n'encourage pas à faire le nécessaire et à répondre à la crise du logement, ce qui est bien dommage.

Pour répondre à M. Oubuih, je suis très content du constat que vous dressez. Je regrette juste que le gouvernement que vous soutenez ne dresse pas le même constat, parce qu'on a vu, malheureusement, avec la crise que nous avons connue avec nos agriculteurs et leurs revendications, qui étaient tout à fait entendables, et leur détresse, qu'il faut entendre, que les réponses du gouvernement étaient systématiquement de renoncer à toutes les quelques petites ambitions environnementales qu'il avait, donc :

- de renoncer au plan écofito, donc d'ouvrir les vannes des pesticides. Il faut savoir que le plan écofito datait déjà de plus de dix ans, avec des résultats nuls, puisque l'utilisation des pesticides a augmenté ces dernières années. En renonçant à ce plan écofito, cela va s'accélérer, malheureusement.
- de renoncer aux zones de biodiversité dans les champs, les fameux 4 % qui étaient dédiés à la biodiversité.
- de renoncer à l'augmentation du prix du gasoil.

La réponse du gouvernement systématiquement dès qu'il y a une crise, c'est de renoncer à ses quelques petites ambitions écologiques, ce qui est vraiment dommage. Je vous invite donc fortement à aller sensibiliser les relais que vous avez pour qu'ils partagent également ce constat que vous dressez et que je partage.

Sur la ville à 50 °C, on l'a déjà évoqué, mais on essaie d'y répondre de plusieurs manières, en végétalisant notamment la ville, avec notre plan « 5 000 arbres », avec la végétalisation systématique des espaces publics, avec la végétalisation des cours d'école. Malheureusement, tout cela prend du temps, trop de temps vu l'urgence climatique.

Pour lutter contre l'étalement urbain, on a mis en place, depuis plusieurs années, des objectifs de ville du quart d'heure, donc de répartir dans la ville les commerces, de répartir dans la ville les services publics, pour pouvoir faire un maximum de déplacements à pied, pour pouvoir justement se passer au maximum de la voiture, donc de réduire les émissions de CO₂. Il y avait eu un classement, il y a quelques années, où Nanterre était très bien classée à ce niveau-là. Je suis tout à fait d'accord avec vous que le vélo ne peut pas être la réponse à tout. Le vélo est quand même la réponse à pas mal de besoins. Si seulement tous les besoins qui pouvaient être faits à vélo étaient faits à vélo, je pense qu'on pourrait fermer la moitié des rues de cette ville. Mais, bien sûr, cela ne peut pas être la réponse à tout. Nous avons besoin des transports en commun, nous avons besoin aussi de la voiture individuelle. L'usage de la voiture individuelle doit être réduit, mais on ne pourra pas s'en passer à 100 %, donc autant avoir des véhicules électriques que des véhicules thermiques. Mais tout cela, nous y contribuons.

Pour les logements, effectivement, il y a MaPrimeRénov'. Si vous arrivez à faire rénover votre logement pour 1 euro, chapeau, mais pour m'intéresser un peu au sujet à titre personnel en ce moment, c'est quand même un peu plus que 1 euro. Il faut savoir quand même qu'on a l'Agence Locale de l'Energie et du Climat au niveau territorial, qui est en ce moment basée à La Garenne-Colombes et qui va bientôt déménager à Suresnes. C'est son rôle, justement, de servir d'interface avec les services de l'État pour MaPrimeRénov'. Ce service existe déjà et va se renforcer d'ailleurs d'année en année. Des effectifs supplémentaires sont régulièrement recrutés pour pouvoir monter en puissance.

Sur le parc social, nous avons déjà des rénovations massives du parc social, justement, dans le cadre du projet Anru au Parc Sud et au Chemin de l'Île. Dans le Parc sud, on a un des projets de rénovation énergétique les plus importants de France. Nanterre est assez précurseur dans ce domaine-là.

Je suis tout à fait d'accord avec vous que la tâche est immense, la tâche est complexe, on va avoir besoin de la mobilisation de chacun, donc votre participation est plus que la bienvenue, notamment, comme je le disais, vos relais au sein du gouvernement que vous soutenez. Si vous arrivez à les sensibiliser, on est preneurs, et on n'a pas forcément la réponse à tout sur la question, mais on essaie de faire notre part et on n'a pas à rougir à Nanterre de ce qu'on fait.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

Monsieur le Maire. Merci. Il était proposé effectivement de prendre acte de ce rapport. On vous retransmettra les données exactes sur la question du locatif intermédiaire. Sachez seulement que sur les différentes opérations et dans le contexte actuel que l'on connaît et que vit la promotion immobilière aujourd'hui, il existe une demande de plus en plus forte de transformer l'accession encadrée en opération de locatif intermédiaire. D'ailleurs, l'ensemble des bailleurs intermédiaires sont aujourd'hui saturés de demandes de prise de logement de la part de la profession. Patrick Jarry.

Monsieur Patrick JARRY. On n'est pas bien au courant de comment cela se fait. Pendant de très longues années, le logement intermédiaire ne s'est pas développé, dans d'ailleurs aucune ville, puisque le gouvernement qui avait inventé cela finançait la création du logement intermédiaire, mais ce sont en réalité les communes qui payaient, puisqu'en gros, ils étaient exonérés de taxes sur le foncier bâti. Il a fallu la commission Rebsamen, à laquelle d'ailleurs je participais, pour obtenir que les remises qui étaient faites pour le logement intermédiaire ne soient pas faites sur le dos des communes, mais via une économie d'impôts sur les sociétés qui en construisaient.

La commission Rebsamen, c'était il y a deux ans. Depuis que les dispositions de la loi Rebsamen sont entrées en vigueur, il y a une croissance du nombre de logements intermédiaires qui se créent, puisque c'est cela qui permet évidemment de le faire. Mais d'autres dispositions vont freiner les affaires. Quand, par exemple, on dit qu'on va rénover les logements pour aider aux rénovations des logements sociaux, ce sont les communes qui ne vont plus percevoir de taxes sur le foncier bâti. Je vous rappelle que c'est le seul impôt qui permet pour l'instant de financer les communes.

J'ai vu même qu'il y avait un certain nombre de personnes qui voulaient, au Parlement et au gouvernement, permettre la rénovation des propriétés privées, au plan énergétique, également avec une économie sur la taxe sur le foncier bâti. C'est très intéressant quand les gouvernements prennent des décisions, mais qu'ils en mettent la charge à la disposition des communes. Cela ne touche pas que Nanterre. Il faut que vous ouvriez, les uns et les autres, vos oreilles, mais la totalité des communes, aujourd'hui, en France, disent qu'on ne peut pas continuer comme cela et que les moyens dont nous allons parler avec les propositions budgétaires font que les communes ne peuvent pas, comme le prétend M. Oubuih, tout faire parce qu'elles ont la compétence générale. Elles peuvent tout faire, remplacer tout le monde, bientôt l'Europe, bientôt je ne sais pas qui, pour arriver à faire cela. Non, cela n'est pas possible. C'est pour cela qu'il faut regarder les choses telles qu'elles sont et il y a des choses qui vont se développer à partir du moment où les conditions de financement permettent de le faire et qu'on ne met pas la charge sur toutes les communes.

Monsieur le Maire. C'est effectivement un choix politique de faire peser les décisions que l'on prend sur d'autres collectivités. C'est facile pour l'État de faire des cadeaux sur le dos des collectivités et nous allons le voir immédiatement : cela fait une bonne transition avec le troisième rapport.

[Délibération]

Le Conseil prend acte.

Article unique : *Prend acte de la communication du rapport 2023 sur la situation de la ville en matière de développement durable.*

3. Débat d'orientations budgétaires pour 2024

[Rapport]

Rapporteur : Imed Azzouz

En application de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 106 de la loi NOTRE pour les collectivités ayant adopté le plan comptable M57, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

En outre, pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport donne lieu à un débat. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de procéder à ce débat.

[Discussion]

Monsieur le Maire. Je vous propose de passer à présent au rapport n° 3, portant sur les débats d'orientations budgétaires pour 2024.

Avant de passer la parole à Imed Azzouz, permettez-moi quelques mots pour vous dire que le paradoxe qui avait été soulevé l'an dernier par Patrick Jarry, à la place que j'occupe aujourd'hui, s'est encore renforcé. Une nouvelle fois, nous abordons la préparation budgétaire dans un contexte extrêmement contraint, alors même que les Nanterriennes et Nanterriens ont plus que jamais besoin – vous le rappelez tout à l'heure – de services publics de proximité, à même de contrer les effets d'une succession de crises et de choix gouvernementaux qui les fragilisent, en creusant davantage les inégalités dans des domaines où ils ne sont pas accompagnés et où, justement, nous sommes obligés d'exercer notre clause de compétence générale pour répondre aux besoins de notre population.

Dans un contexte financier marqué par l'inflation, l'escalade des coûts énergétiques et les obligations financières unilatéralement imposées par l'État, le budget communal est sous pression. Nous ne le cachons pas. Mais disons-le également tout de suite, si la Ville est contrainte de réaliser des arbitrages, ces derniers n'entameront pas la qualité des services publics municipaux. Face à l'équation financière qui limite les marges de manœuvre de la Ville, nous ne lâcherons pas notre boussole, qui demeure le développement d'une ville pour tout et tous, ne laissant personne au bord du chemin.

Il ne vous étonnera pas que la municipalité demeure déterminée à maintenir ses politiques de solidarité, à continuer d'agir pour favoriser la réussite éducative et l'insertion professionnelle des enfants et des jeunes, à demeurer cette ville de mixité sociale, économique, culturelle, engagée depuis de très nombreuses années en faveur de la transition écologique, comme nous l'avons vu à l'occasion de la présentation du rapport, et qui entend bien amplifier son action dans ce domaine devant l'urgence climatique.

L'urgence, dans cet exercice de préparation budgétaire, est aussi de conforter les liens qui unissent la population nanterrienne. Personne n'a oublié ici la mort de Nahel et les quatre jours de violence qui l'ont suivie, qui ont profondément marqué Nanterre et tous ses habitants. Ces événements n'ont fait que renforcer notre détermination à poursuivre des politiques publiques qui contribuent à améliorer le quotidien de chacune et de chacun, à accélérer la transformation urbaine et sociale dans laquelle nous sommes engagés dans l'ensemble des quartiers prioritaires, à défendre l'égalité des droits entre tous les Nanterriens, à continuer d'agir pour faire ville ensemble.

Se donner les moyens d'habiter ensemble la ville aujourd'hui et de bâtir celle de demain est une nécessité largement exprimée tout au long des débats des Assises pour la Ville qui se sont conclues le 9 décembre dernier. Celles-ci ont permis de recueillir l'avis de près de 2 800 Nanterriens, qui ont formulé plus de 800 propositions, dont l'analyse nous permettra de mieux adapter l'action de notre municipalité à leurs attentes et leurs besoins. Ces adaptations seront intégrées dans notre budget 2024, qui intégrera également la poursuite des engagements pris en 2020, dont plus de 90 % sont déjà réalisés ou lancés.

Nous voulons en effet continuer de préparer l'avenir en maintenant un haut niveau d'investissement et d'équipement. Nous poursuivons notre politique d'aménagement et d'entretien du patrimoine municipal, car nous savons que ces investissements engendrent des retombées positives pour les habitants et les entreprises locales. Nous mesurons surtout que ces équipements, ce patrimoine municipal, constituent le patrimoine de toutes les Nanterriennes et de tous les Nanterriens.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024

Alors oui, l'inflation demeure à un niveau extrêmement élevé. La politique monétaire de la Banque centrale européenne a conduit à une hausse des taux importante, qui nous impacte, comme toutes les collectivités. En tant qu'emprunteuse, la Ville subit un coût de l'argent bien supérieur à celui des années passées et qui va nécessairement peser sur la construction de notre budget. Le montant des assurances pèsera également très fortement sur le budget de la Ville.

La Ville, qui est bénéficiaire des droits de mutation payés par chaque acquéreur de biens immobiliers sur son territoire, est aussi confrontée à une baisse des transactions immobilières qui amputent d'autant un budget déjà asséché par les choix du gouvernement, qui, en plus de ne plus compenser les responsabilités qu'il nous a transférées, nous prive aussi désormais de la fiscalité des grandes entreprises. Je vous épargne la longue liste des exonérations de taxes dont nous avons déjà parlé et qui, jusqu'alors, bénéficient aux politiques publiques municipales ou de compensation de l'inaction nationale.

Nous devons donc continuer à porter la plus grande attention à nos dépenses, mais également à toutes les recettes auxquelles nous pouvons accéder auprès des institutions. Ce budget devra être construit dans une double optique d'efficacité dans la déclinaison de nos politiques publiques et d'ambition pour leur mise en œuvre au profit de nos concitoyens. C'est l'équilibre entre ces différentes contraintes qu'il nous appartiendra de trouver, afin de pouvoir continuer à répondre aux attentes et aux besoins des habitants de Nanterre dans une année 2024 qui sera placée sous la bannière des jeux Olympiques et Paralympiques. Notre Ville y prendra une part active en s'efforçant d'associer l'ensemble de la population pour en faire un événement populaire, porteur des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles Nanterre est attachée, un événement dont nous voulons qu'il bénéficie à toutes et tous, qu'il soit un événement populaire.

Enfin, je voudrais informer, d'ores et déjà, l'ensemble du Conseil municipal de la proposition qui est faite, dans le cadre du budget 2024, d'inscrire une prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat, comme c'était prévu par le décret du 31 octobre 2023 fixé par l'État, dans les conditions suivantes : 75 % sur l'ensemble des tranches qui sont proposées, soit un budget de 900 000 euros pour l'ensemble des agents bénéficiant de moins de 39 000 euros bruts par an. Ces primes s'élèveront donc de 225 euros à 600 euros pour la tranche la plus faible.

À présent, je vais passer la parole à Imed Azzouz, qui va vous présenter l'ensemble de la DOP.

Monsieur Imed AZZOUZ. Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Comme l'a présenté M. le Maire, il nous revient aujourd'hui de tenir notre débat d'orientation budgétaire en vue de l'adoption du budget primitif 2024. Ce temps de débat est une étape indispensable, prévue par la loi, dans notre travail de préparation budgétaire. Il doit nous permettre d'examiner les hypothèses retenues pour la construction de ce budget, mais aussi nos principaux projets d'investissement, de recettes prévues, les dépenses relatives au personnel communal ainsi que la dette. Je vais donc vous présenter une synthèse de ces hypothèses retenues.

En premier lieu, un élément de contexte. Comme le disait M. le Maire, et vous pouvez le voir sur le graphique, l'inflation demeure à un niveau très marqué. En novembre 2023, l'indice des prix à la consommation a atteint 3,9 %. Selon les anticipations du gouvernement, elle devrait revenir à près de 2,5 % en 2024. Cependant, des différences fortes apparaissent selon les natures de dépenses. En effet, les achats de gaz, par exemple, voient leurs prix refluer, mais les denrées alimentaires, elles, sont l'objet de hausses significatives des coûts et viendront toucher nos cantines scolaires et nos crèches. Il est ainsi anticipé une augmentation des dépenses pour ce poste de 600 000 euros. De même, les marchés de nettoyage des locaux connaissent une inflation lourde, une hausse estimée à 350 000 euros. Enfin, les marchés d'assurance subissent eux aussi une majoration importante (400 000 euros). Je souligne que cette hausse des assurances correspond à une situation qui frappe l'ensemble des collectivités en France, et qui a conduit le ministère des Finances, de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires à annoncer très récemment une étude sur l'assurabilité des collectivités.

Maintenant, passons aux dépenses de fonctionnement. Pour ce qui est des dépenses de personnel, nous devons naturellement tenir compte d'un certain nombre de mesures, telles que :

- l'attribution de cinq points d'indice sur l'ensemble des agents au 1er janvier 2024 ;
- la dernière hausse du point d'indice 2023 en année pleine ;
- le glissement vieillesse-technicité habituel.

Nous devons aussi prévoir des dépenses nécessaires au bon déroulement des jeux Olympiques et Paralympiques, dont le coût en personnel est estimé à près de 200 000 euros. Comme cela a été annoncé, elles incluront aussi la prime pour le pouvoir d'achat, qui devra être versée aux agents en mai prochain. Compte tenu de l'inflation évoquée précédemment, nos dépenses d'activité atteindront près de 59 millions d'euros. Enfin, au-delà des dépenses liées aux rémunérations, Nanterre est touchée par une très forte contribution au fonds de péréquation. Elle atteindra en 2024 près de 24 millions d'euros.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

Maintenant, on fait un focus sur la masse salariale. Il est ainsi prévu, en 2024, des dépenses de personnel à environ 130 millions d'euros, contre 127,8 millions d'euros réalisés en 2023. Ce graphique nous rappelle l'évolution de cette masse salariale depuis 2019, qui a évolué principalement du fait de mesures exogènes, telles que :

- la hausse du point d'indice (1,5 %) en 2023, ce qui nous a touchés de 1,4 million d'euros en année pleine ;
- les mesures dites de bas de grille en 2023, correspondant à la modification de certaines grilles de catégorie C (560 000 euros en année pleine) ;
- la hausse du point d'indice (3,5 %) en 2022 (3,2 millions d'euros en année pleine).

Et je passe toutes les mesures des années précédentes, dont nous nous réjouissons au profit des agents de notre ville, mais qui ont une conséquence directe sur la construction de notre budget, sans compensation.

Nos recettes de fonctionnement sont prévues en quasi-stabilité (+0,3 %) :

- d'une part, une hausse prévue des recettes de fiscalité de 3,7 millions d'euros du fait de la progression des bases et du retour en pleine imposition de certaines entreprises ;
- d'autre part, une baisse des prévisions des recettes des droits de mutation, autrement appelées « frais de notaire », du fait d'une forte baisse du nombre de transactions constatées.

Je rappelle, s'il en est besoin, que la Ville de Nanterre ne perçoit plus les dotations globales de fonctionnement, ce qui rend notre exercice budgétaire encore plus complexe.

Pour ce qui concerne nos dépenses d'investissement, elles s'inscriront dans la ligne de notre projet politique. Il s'agira par exemple de poursuivre le financement de projets tels que le théâtre des Amandiers, le nouveau centre de santé, les écoles des Groues ou encore le gymnase Langevin. Le total des dépenses d'investissement prévues dans ce budget 2024 pourrait atteindre plus de 86 millions d'euros, contre 81,5 millions d'euros l'année passée. Ce sera ainsi le plus gros budget d'investissement jamais envisagé pour notre collectivité, fruit d'années de préparation préalables. Cela montre l'effort que nous réalisons en termes d'équipements publics.

Je tiens à souligner un point important. Nos dépenses sur autorisations de programme sont couvertes à 40 % par des recettes externes (subventions ou FCTVA). Cet effort très important de recherche de financement nous permet de mettre en œuvre des projets d'investissement d'envergure, tout en minimisant notre recours à l'emprunt.

Cette stratégie recette sera naturellement poursuivie en 2024 pour équilibrer notre section d'investissement. De plus, comme vous le savez, l'emprunt effectif réalisé chaque année est calculé au plus juste de nos besoins, en tenant compte très précisément de l'avancée de nos chantiers et de nos recettes encaissées.

Enfin, je termine cette présentation en soulignant que nous poursuivons la démarche budget vert engagée dans notre Cop administrative 2022. Il s'agit, vous le savez, de présenter nos autorisations de programme selon un classement « favorable, défavorable et neutre » sur l'environnement. Le classement retenu pour le budget primitif 2024 reprendra les mêmes règles de classification qui ont été utilisées jusqu'à présent. Comme nous nous y sommes engagés, un travail concernant ce budget vert a été lancé. Il nous permettra pour 2025 de disposer d'un outil plus complet et plus précis afin que notre budget soit encore plus un outil au service de l'environnement.

Telles sont les principales informations de ce rapport d'orientations budgétaires. Je me tiens à votre disposition pour plus de précisions. Merci.

Monsieur le Maire. Monsieur Meneceur.

Monsieur Faysal MENECEUR. Monsieur le Maire, chers collègues. Dans le document préparatoire sur le budget d'orientations, Monsieur le Maire, vous évoquez à nouveau les émeutes de cet été, qui ont hélas marqué durablement notre ville. Vous évoquez le coût supplémentaire que cela engendre sans nous communiquer un chiffre. On vous a adressé un courrier en été 2023, puis directement lors du dernier conseil municipal du 4 octobre, où le groupe « Aimer Nanterre » vous demandait une estimation des coûts. Malheureusement, le courrier est resté sans réponse. Ma question est extrêmement simple : à l'heure de ce débat d'orientations budgétaires, avez-vous enfin une estimation à nous communiquer ?

Par ailleurs, Nanterre, depuis ce mandat, a enfin une police municipale. Certes, pas assez, mais c'est déjà une première étape. Monsieur le Maire, vous avez donc créé six postes dans la Direction de la tranquillité publique entre 2019 et 2022 en 2023. Cependant, vous avez supprimé trois de ces postes. La Direction de la tranquillité publique réunit à la fois les policiers municipaux, les ASVP et les médiateurs. Faites-vous de la police municipale au détriment de ces derniers, Monsieur le Maire ?

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024

Enfin, pour conclure, on s'étonne de la suppression de 11 postes d'Atsem en 2023. Est-ce que vous pouvez éventuellement nous communiquer des éléments là-dessus ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire. Lise Cortes.

Madame Lise CORTES. Monsieur le Maire, mes chers collègues. Merci, lmed, pour cette présentation des grands axes du budget 2024. Plus que jamais, c'est tous ensemble, avec nos différences, que nous sommes déterminés, au sein de la majorité, à le finaliser et à le mettre en œuvre.

Dans le noyau dur de cet ensemble, nous plaçons bien évidemment les retours des 1 371 Nanterriennes et Nanterriens qui ont donné du temps et de l'énergie pour émettre près de 3 000 contributions thématiques, tant sur leurs préoccupations immédiates que sur leur vision de Nanterre de demain.

À ce stade de l'étude des retours des Assises, notre conviction est qu'au-delà de la qualité intrinsèque de nos prestations et de la richesse de nos outils, la simplicité d'accès à ces derniers est déterminante. À cette fin, nous travaillons actuellement à la refonte de notre site internet pour apporter des réponses utiles à tous les usagers nanterriens avec un code en *open source* et sans se perdre dans les dédales du net.

Nous nous appuyons également sur un fonds documentaire riche de centaines de milliers d'archives remontant au XVI^e siècle, minutieusement conservées pendant plus de trente ans par notre documentaliste, qui va prendre sa retraite et à laquelle nous souhaitons rendre hommage ce soir. Elle a su transmettre son savoir-faire, une méthodologie à ses collègues et en restant dans son périmètre. Des sources essentielles aussi bien aux élèves de Nanterre qu'aux agents de la Ville pour approfondir leurs recherches.

En tant qu'historienne de formation et ancienne fonctionnaire de l'État, je ne peux que me réjouir de cette recherche permanente de notre collectivité de combiner l'innovation et la valorisation d'un savoir-faire traditionnel reposant sur l'humain. L'humain est la principale richesse dans cet ensemble et, à ce titre, nous souhaitons saluer l'engagement des agents de la Ville. En termes comptables, ils constituent plus de la moitié du budget communal, mais ils pilotent 100 % des réalisations.

Nous saluons la décision du Maire de Nanterre d'octroyer pour 2024 aux agents une prime d'activité située dans une fourchette haute par rapport aux autres communes. Dans un contexte budgétaire aussi restreint, il y a le marqueur d'une juste reconnaissance qui doit s'accompagner d'une valorisation des carrières de chacun et chacune. Le taux de rotation de nos agents, s'il est plus faible que dans d'autres collectivités, doit être l'objet d'une attention continue. Nous devons aussi innover pour être attractifs dans les secteurs en tension, tels que la police municipale. Dans cet ensemble, j'inclus également une gestion responsable visant à maîtriser notre endettement sans préjudice pour la réalisation de nos engagements. Notre budget d'investissement de 86 millions en témoigne.

Ce budget 2024 sera également marqué par la deuxième expérimentation du budget vert. Vous pourrez compter sur nous pour le décrypter et en faire un véritable outil d'aide à la décision. Cette nouvelle méthodologie nous invite à une prise de risque mesurée mais audacieuse, notamment pour accélérer en matière de collecte et traitement des biodéchets obligatoire pour les collectivités depuis le 1^{er} janvier 2024. Par ailleurs, la question de la tarification incitative des déchets doit être clairement posée.

Pour favoriser les parcours résidentiels et garantir une liberté d'établissement, les catégories les plus précaires (familles monoparentales, étudiants, jeunes travailleurs, seniors isolés), le *co-living*, le coapprentissage, le copilotage et bien sûr l'intergénérationnel doivent être au cœur de nos initiatives pour trouver des solutions face à la crise du logement :

- dans la conception de nos séjours pour les jeunes, en intégrant systématiquement l'enjeu climatique ;
- dans le déploiement d'une alimentation de qualité accessible avec un recours optimal au vrac et au bio.

Dans la périphérie de cet ensemble, nous incluons inévitablement les acteurs et institutions avec lesquels il convient de se confronter, souvent, de négocier régulièrement, de collaborer aussi pour le bien commun. Je pense bien sûr au Département des Hauts-de-Seine, en lien avec mon quartier du Vieux-Pont. Le projet de refonte de l'îlot Langevin est sur les rails avec le chantier du gymnase dès cette année et avec la réhabilitation du groupe scolaire dès 2025, mais ces transformations urbaines devront impérativement amorcer une réflexion sur le devenir des immeubles attenants, propriétés de Hauts-de-Seine Habitat. Pour réussir ces changements, il nous faut confronter nos visions avec une vision urbanistique novatrice, respectueuse de l'histoire du quartier, prenant en compte l'avis des habitants.

Je pense enfin à l'État, qui place les collectivités territoriales en première ligne, sans, le plus souvent, leur donner des moyens à la hauteur des enjeux. C'est le cas notamment en matière de rénovation énergétique. Nous sommes favorables à une application étendue de principes de subsidiarité permettant à notre collectivité

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024

d'intervenir chaque fois que nous sommes les mieux à même, à l'échelon local, de régler les questions. Mais cela doit être une subsidiarité ascendante, en concertation étroite avec les Villes, acteurs de proximité par excellence. Je vous remercie.

Monsieur le Maire. Monsieur Ribault.

Monsieur Christophe RIBAUT. Monsieur le Maire, chers collègues, merci pour cette présentation sur les grandes lignes de vos orientations budgétaires pour l'année 2024. Évidemment, il ne s'agit pas du budget définitif, qui sera voté fin mars je crois, mais des grandes orientations et des perspectives de recettes, de dépenses et d'investissements que vous prévoyez pour gérer la Ville et surtout la vie de nos concitoyens nanterriens et nanterriennes.

Nous serions tentés, dès l'avant-propos du rapport, de saluer votre volonté de porter une plus grande attention aux dépenses et aux recettes dans la construction de ce budget, et ce dans une optique d'efficacité et d'ambition, je cite, et je trouve cela très bien. On reste malheureusement sur notre faim tout au long de ce rapport, et j'ai envie de dire que c'est un peu : on prend les mêmes et on recommence – et je vais vous expliquer pourquoi.

La construction de ce budget communal, vous l'avez dit, et je suis d'accord, se fait dans un contexte très difficile et plus difficile que les années d'avant, mais nous, on pense que cela nous oblige, et que cela vous oblige, justement, à vous remettre en cause dans la construction de ce budget, à faire preuve de créativité et à faire des choix différents et audacieux. Alors, comme les années précédentes, vous commencez toujours, et M. Azzouz l'a fait il y a quelques instants, à nous parler de la baisse de la DGF, du mécanisme de péréquation, etc. Je pense que vous pensez que la répétition fixe la notion. On va faire pareil. On va rappeler quand même ici aux Nanterriens que la Ville dispose d'un budget par habitant parmi les plus élevés de la France, y compris si on retire la péréquation, donc je pense que c'est quand même important de le rappeler.

Je pense que ressasser le passé ne sert à rien, se plaindre sans discontinuer non plus, et ne pas profondément repenser notre construction budgétaire serait même une grave erreur, préjudiciable aux Nanterriens, et nous conduira certainement à une hausse importante à l'avenir des dépenses de fonctionnement, et donc à l'inlassable choix d'augmenter les impôts.

Force est de constater, dans ce rapport, que vous ne proposez pour le moment aucune réforme de fond réelle pour contribuer au meilleur fonctionnement de notre service public local et ne prévoyez pas de produire un budget différent, favorisant l'essor de Nanterre et de son tissu économique. Des économies doivent être réalisées, c'est obligatoire, et à ce titre, nombre de vos décisions nous laissent perplexes. Je ne vais pas tout détailler, parce que, comme l'a rappelé le Maire honoraire, qui nous a quittés, le temps nous est compté, mais, à titre d'exemple, nous avons parlé des charges de personnel et plus largement de la masse salariale, qui, je vous le rappelle, est encore 50 % au-dessus de la moyenne des villes comparables.

Évidemment, le budget augmente, Monsieur, donc je ne vais pas revenir sur les raisons pour lesquelles il augmente, elles sont assez logiques, vous les avez détaillées, mais nous avons quand même un budget de masse salariale colossal et très important par rapport à des villes comparables. De plus, vous créez un poste d'agent à la Direction générale, trois postes d'agent aux Finances, six à la Direction des ressources humaines, et, dans le même temps, vous supprimez 30 postes au sein de la Direction de la première enfance, ainsi que 16 postes d'Atsem dans les écoles maternelles. Ces suppressions et créations de postes dans des domaines très différents, et notamment dans un domaine, pour les suppressions, majeur de l'éducation et de la petite enfance, ne nous apparaissent pas comme une décision capable d'aider à l'amélioration des services rendus aux Nanterriens et, plus largement, à l'efficacité de notre service public. Nous aimerions donc en connaître les motivations.

Sur le même thème, Monsieur le Maire, on s'interroge sur le nombre d'agents affectés à votre cabinet, qui s'élève, selon votre rapport, à 14. Cette organisation, si l'on se réfère au décret 87-10-04 du 16 décembre 1987, relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales, ne serait pas conforme à la loi, le nombre d'habitants de notre ville nous permettant un rattachement unique de quatre collaborateurs. Est-ce une simple erreur ? Je ne sais pas. Il peut arriver par mégarde, dans un rapport, que soient comptés au sein du cabinet le secrétariat et ses chargés de mission, alors qu'un cabinet ne peut être composé que de collaborateurs. Comme ce rapport ne détaille pas le rattachement précis de vos agents, une clarification s'impose sur ce point. Surtout quand on sait qu'un rapport de la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France, en date du 12 février 2020, émettait à l'encontre de votre prédécesseur un rappel aux droits consistant, je cite, à respecter le nombre plafond de collaborateurs dans le cabinet. Je vous rappelle qu'un de vos homologues du Val-de-Marne a été récemment condamné pour cela.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

Et que dire des engagements que vous avez pris en 2020 ? Vous affirmez, dans ce rapport, les avoir réalisés à hauteur de 90 %. Si c'est le cas, félicitations, parce qu'à mi-mandat, juste à passer 90 %, c'est ambitieux. Le problème, c'est que nous ne voyons pas 90 %, et donc c'est vrai qu'on voudrait vraiment avoir un détail précis et circonstancié de ces objectifs et de la façon dont vous pensez les avoir réalisés. Pour nous, vous en êtes même loin.

Police municipale, j'y reviens très vite, mais 25 prévus dans la stratégie CLSPD 2020-2026. Au-delà du fait que 25 pour 100 000 habitants, ce n'est quand même pas énorme, on en est loin à ce stade, alors que l'insécurité, vous le savez, continue d'augmenter dans notre ville. Qu'en est-il du recrutement ? On ne sait pas. Vous ne cessez de nous dire que c'est très difficile de recruter des agents policiers municipaux : dont acte, c'est vrai, sauf que, quand on se balade sur des sites d'offres d'emploi, notamment spécialisés dans ce domaine, aucune offre de la Ville de Nanterre. Donc, là aussi, on aimerait bien avoir des précisions.

Votre politique d'accès aux soins, on est toujours aussi très en deçà de la moyenne nationale, puisqu'on a un médecin pour 1 900 habitants à Nanterre contre 1 pour un peu plus de 1 000 en France en moyenne. La construction des maisons de santé, le nouveau centre de santé qui va remplacer le centre Maurice-Thorez, c'est très bien, effectivement, mais on s'interroge sur la politique et la volonté que vous mettez en place pour attirer davantage de médecins libéraux. Il s'agit là d'une question de santé publique locale évidemment majeure.

Sur l'éducation et les quartiers de Nanterre, votre action repose sur une promesse de mixité sociale, dont acte. Le taux d'échec scolaire de nos établissements reste encore très – trop – élevé et de très nombreux quartiers restent cantonnés dans des schémas qui ne permettent pas de favoriser l'émancipation.

Enfin, que dire de votre politique visant à attirer davantage d'activités économiques dans notre ville ? On a beaucoup de bureaux qui restent vacants après sur notre budget. Alors, on sait aussi pourquoi : effet Covid, télétravail, etc. Mais alors qu'on a des taux de pauvreté et de chômage très importants en ville, on attend vraiment de votre part un véritable schéma directeur de coopération entre la Ville et ses partenaires économiques dans une perspective de relance de l'emploi à Nanterre.

Sur tous ces sujets majeurs, on est donc très loin des 90 % d'engagements réalisés. En tout cas, nous, on ne le pense pas, donc on aimerait bien avoir, encore une fois, des éléments circonstanciés sur le sujet.

Par ailleurs, on se demande comment vous allez financer les 10 % qui restent, si tant est que ce soit 10 %, alors que vous prévoyez une exonération de taxes foncières pour les logements sociaux.

Un·e élu·e. [*hors micro, inaudible*]

Monsieur Christophe RIBAUT. Oui. Alors, écoutez, pardon. Si ce n'est pas vous, pardonnez-moi, c'est une erreur, parce que là, effectivement, cela va nous impacter de façon extrêmement négative sur notre budget.

Un·e élu·e. [*hors micro, inaudible*]

Monsieur Christophe RIBAUT. Dont acte, merci.

En conclusion, et pour aller vite, à la lecture de ce rapport, on vous sent plutôt osciller entre résignation, fatalité et contradiction, même si vous essayez de faire des choses. Je pense que notre Ville de Nanterre possède pourtant assez de ressources et de richesses en son sein pour retrouver un cap plus équilibré, mais pour cela, il faut lui donner une orientation, ou devrais-je dire une réorientation budgétaire forte et ambitieuse. Le temps est aujourd'hui à une coopération plus franche avec les différents partenaires de notre commune. On a parlé du Département, la Région, l'État, les associations et les entreprises. Je ne vais pas revenir sur la discussion qu'on a eue en début de Conseil, parce que ce n'est pas le débat – et pourtant c'était une discussion qui doit dépasser nos clivages –, sur la Maison des femmes et un besoin de budget. Le budget est là, il existe. Si c'est juste un dossier à faire, allez chercher le pognon. Excusez-moi d'être un peu direct.

Un·e élu·e. [*hors micro, inaudible*]

Monsieur Christophe RIBAUT. C'est peut-être plus compliqué, j'en conviens, mais quand même, l'argent existe, allez le chercher. Ce n'est pas ce qu'on lit dans ce rapport. Nous le regrettons fortement. On nourrit toujours l'espoir que vous vous inscriviez dans une telle orientation pour le bien de Nanterre et des Nanterriens. Je vous remercie.

Monsieur le Maire. Didier Debord.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

Monsieur Didier DEBORD. Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. N'en déplaise à mon collègue qui vient d'intervenir juste à l'instant, les faits parlent d'eux-mêmes. Nous amorçons la seconde partie de notre mandat et 90 % des engagements que nous avons pris devant les Nanterriens en 2020 ont été réalisés ou sont en cours de réalisation. Les faits sont têtus, mais les faits sont les faits. Un chiffre qui témoigne de notre volontarisme continu en faveur d'un service public de qualité et d'une meilleure qualité de vie pour nos concitoyennes et concitoyens. L'avancement de projets structurants, comme le centre de santé Juliette-Ténine, la percée Gallieni ou encore la mise en place, dès cette année, du contrat « Engagement quartiers 2030 », sans oublier l'accent mis sur la tranquillité et la sécurité publiques, avec le recrutement de policiers municipaux supplémentaires, sont autant d'initiatives concrètes malgré un contexte économique et budgétaire contraint. Parallèlement à la mise en œuvre du programme, les Nanterriens ont profité des dernières Assises pour la ville pour nous faire part, à travers des ateliers, des échanges informels ou les différentes rencontres que l'on a pu avoir avec eux, de leurs avis, de suggestions quant à l'amélioration de leur cadre de vie. La participation citoyenne est une marque de fabrique du territoire de la Ville de Nanterre. Cela fait de nombreuses années que nous nous plions à cet exercice, que nous nous mettons en confrontation avec les Nanterriens en cours de mandat.

Le respect de nos engagements et de nos réalisations s'inscrit, et le rapport d'orientations budgétaires l'explique très nettement, dans un contexte économique nous laissant très peu, voire pratiquement pas de marge de manœuvre. Cela a été suffisamment présenté et expliqué. La hausse de l'inflation, des taux d'emprunt, la baisse des dotations, une péréquation pénalisante pour Nanterre, mais aussi une loi de finances qui impacte fortement les collectivités locales, tous ces éléments ont des conséquences sur nos dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Cette situation, malgré ce qui a été dit, nous conduit chaque année à mener un travail rigoureux et approfondi d'optimisation de nos finances afin de contenir la pression fiscale. Nos efforts portent sur la masse salariale qui, rappelons-le, constitue la moitié des dépenses de fonctionnement de notre budget. À ce titre, un travail innovant a été mené et est mené en termes d'accompagnement des agents, en particulier en matière de formation et de valorisation de leur parcours au sein de la collectivité, et plus largement au niveau de leur carrière professionnelle.

Notre Ville a également revu son approche en matière de recrutement, en investissant davantage les réseaux sociaux, mais aussi en allant à la rencontre des jeunes talents ou diplômés. Cette stratégie nous permet d'optimiser, tout en les rationalisant, nos dépenses de personnel.

Je ne vais pas faire une liste exhaustive de l'ensemble des secteurs sur lesquels nous sommes intervenus, mais je voudrais citer quand même deux secteurs plus particulièrement : le secteur de la petite enfance et le secteur de la sécurité, qui ont vu leurs moyens et leurs besoins renforcés, même si nous sommes confrontés à la vacance de certains postes en raison de la tension de l'emploi sur ces secteurs.

Deux mots sur la partie investissement et endettement, recours à l'emprunt. Nous devons avoir une attention particulière sur le taux d'endettement et notre capacité de remboursement. Son augmentation nous incite à demeurer vigilants sur nos choix d'investissement. Notre approche doit se vouloir réactive et offensive dans le domaine : solliciter chaque fois que cela est possible – et c'est fait de façon efficace –, les subventions et les aides auprès des différentes institutions qui peuvent nous accompagner. Tout cela doit nous permettre de maîtriser notre endettement en le contenant. C'est la condition nécessaire pour assurer des finances saines et durables pour notre collectivité.

Enfin, je dirais un mot sur la proximité des jeux Olympiques et Paralympiques. Évidemment, M. le Maire a présenté l'engagement de la Ville dans ce domaine. On l'a souvent répété, mais c'est important de le rappeler : nous allons accueillir dans moins de six mois un certain nombre d'épreuves sur notre territoire. C'est une opportunité pour les Nanterriennes et les Nanterriens de montrer le dynamisme de notre ville, son sens de l'accueil et du partage, et de montrer la réalité de notre territoire. Nous disposons d'un certain nombre d'atouts qui permettent de mettre en lumière notre collectivité et qui doivent nous guider dans l'élaboration d'un budget résilient, ambitieux et innovant pour Nanterre, une ville agréable à vivre. Je vous remercie.

Monsieur le Maire. Adam Oubuih.

Monsieur Adam OUBUIH. Monsieur le Maire, chers collègues. Je voudrais en préambule remercier l'ensemble des équipes qui ont contribué à la préparation de ce budget, puisque cela faisait plusieurs années qu'on appelait

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

à une présentation plus détaillée. Là, je pense qu'on voit les efforts, et cela a été beaucoup plus clair et facile à retracer. Cela facilite évidemment les contestations des chiffres que les uns ou les autres peuvent avoir.

Vous parlez de votre programme, mais je pense que ce n'est pas le débat ici. On pourra contester formellement dans d'autres enjeux et dans d'autres enceintes l'atteinte du pourcentage. Je pense que ce qui est important aujourd'hui, à travers ce débat budgétaire, c'est de ne pas le noyer dans un débat trop technique, mais, au contraire, de s'interroger sur ce que vous proposez concrètement pour les Nanterriens pour 2024. Je crois que c'est ce qui intéresse tout le monde.

Vous l'avez dit, Nanterre doit s'adapter. Il y a effectivement la crise du logement, le renchérissement des coûts, la hausse des taux, le changement climatique, on l'a dit. Il y a un sujet dont on ne parle peut-être pas suffisamment. C'est en fait que Nanterre doit faire aussi avec un existant, avec des difficultés, puisqu'on se parle humblement, qui sont depuis trop longtemps non traitées.

On a parlé des émeutes de juin dernier. Cela veut dire, concrètement, que oui, une partie de la jeunesse nanterrienne des quartiers les plus démunis fait face à l'absence de perspective. Oui, certes, Nanterre n'est pas la seule à pouvoir agir, mais Nanterre doit agir en premier lieu. Oui, il y a des marchands de sommeil à Nanterre, c'est la réalité et on doit y répondre. Oui, des logements sociaux sont rénovés, mais d'autres sont dans un état tellement mauvais que les gens soit ne veulent pas y habiter, comme c'est le cas dans le Parc Sud, soit souhaitent les éviter.

Quand on y pense, ces sujets pas traités ont pour même racine la politique d'urbanisme. Certes, la politique d'urbanisme n'est pas un mantra, ce sont des choses qui prennent des années. Il n'empêche que vous avez, en tant que Maire, un levier sur cela. Rappelons brièvement – et je ne m'étendrais pas sur le fait que Nanterre a des atouts, cela a été dit – : sa population jeune, sa géographie, sa diversité, le nombre d'emplois qu'elle concentre (deux fois plus d'emplois à Nanterre que de Nanterriens en âge de travailler). Ce sont donc de très bons atouts. Et puis, je suis désolé, mais son budget. Je ne vais pas rentrer dans le détail des chiffres, mais je vais rappeler deux éléments, et je sais que ce n'est pas facile à entendre : Nanterre est une ville bien dotée. Deux éléments pour vous donner des éléments de comparaison, on va prendre juste les charges de personnel. On dit 1 280 euros par habitant – cela, c'est Nanterre. La moyenne des villes comparables, c'est 850 euros. Donc on est déjà à 50 % au-dessus du budget en termes de personnel de villes de notre taille. Si on prend des villes très favorisées, Paris, c'est 1 070 euros – on est 20 % au-dessus. Rueil-Malmaison, c'est 1 050 euros, on est 20 % au-dessus. Neuilly, c'est 882 euros, mais ce n'est peut-être pas un exemple, ou Saint-Ouen, qui se rapproche, par beaucoup de caractéristiques, de Nanterre, on est à 10 % en dessous, à à peu près 1 100 euros. On a donc un budget de fonctionnement, y compris après retraitement – cela ne veut pas dire qu'il n'a pas baissé –, dont le niveau absolu est déjà très élevé.

Ensuite, on prend sur dix ans – vous avez raison, il faut prendre du recul. Si on compare le budget de fonctionnement de Nanterre en 2014, il était à 193 millions d'euros. Aujourd'hui, il est à 278 millions d'euros, donc on a fait +41 % en dix ans. Et malgré les retraitements – encore une fois, c'est un vieux débat que j'ai avec M. le Maire honoraire, qui n'est plus là, mais je les conteste –, notre budget a beaucoup plus augmenté que notre population.

Une fois ces éléments précisés, et je pense qu'il était important de le faire, quelle réponse apporte-t-on concrètement aux émeutes urbaines ? Vous ne pouvez pas dire que nous remplissons les compétences obligatoires et que le reste, c'est la faute de l'État. Ce n'est pas suffisant. Vous avez des leviers, on l'a dit, par l'urbanisme, mais cela prendra du temps. Vous avez des leviers aussi, et il ne faut pas le nier, derrière les émeutes urbaines, il y a aussi un sujet sécuritaire. Je n'en fais pas l'alpha et l'oméga d'une politique et ce n'est surtout pas cela, mais vous pouvez aussi augmenter un peu plus ou consacrer un peu plus que 700 000 euros en investissement pour la sécurité à Nanterre.

Vous pouvez consacrer aussi, et cela a été dit plusieurs fois, plus d'investissements, puisque rien ne vous en empêche, pour accompagner la formation et l'insertion des jeunes, notamment dans ces quartiers. Rien ne vous en empêche. C'est un mantra auquel je crois beaucoup. Quelle réponse peut-on apporter, collectivement, avec l'État, avec la Région, avec le Département, avec Pold, aux jeunes qui sortent sans formation initiale ? Est-ce qu'il ne faut pas penser plutôt à la formation tout au long de la vie et donner une seconde chance à des jeunes en leur offrant des perspectives et en profitant du fait que l'on est dans un bassin d'emploi qui est très riche.

Le changement climatique, on en a parlé suffisamment, je ne vais pas me répéter, mais vous avez les moyens. Ce sera mon dernier point. Oui, c'est difficile. Oui, on parle d'une situation qui baisse par rapport à il y a cinq ans, mais qui a augmenté par rapport à il y a dix ans, mais, en réalité, vous avez des marges de manœuvre. Vous avez des marges de manœuvre, cela a été dit plusieurs fois, sur les dépenses de personnel. Ce n'est pas un mantra, mais je vous répète, je crois en la formation. La formation peut aider à dégager des marges de

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

manœuvre. La mutualisation des investissements ou même des tâches avec d'autres communes peut apporter des marges de manœuvre. On peut s'interroger, par exemple, aussi sur l'intégration des outils numériques. Je sais que c'est peut-être un peu prématuré, mais qu'est-ce que l'intelligence artificielle peut apporter en termes de tâches supplémentaires ou de services publics qu'on peut apporter davantage aux Nanterriens, par exemple ?

Et puis surtout, vous avez des marges de manœuvre par rapport à – j'y reviens, c'est un peu mon mantra – votre politique d'urbanisme, parce que tous les rapports de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France portent la même chose, celui de 2020, celui de 2016 : les finances de la commune sont mises à contribution pour subventionner directement la politique foncière. Le budget de Nanterre finance l'acquisition de foncier pour augmenter le nombre de logements. En faisant cela, vous augmentez la population et donc vous vous créez vous-même des dépenses induites.

Un·e élu·e. [*hors micro, inaudible*]

Monsieur Adam OUBUIH. Ah si. Si vous augmentez le nombre de logements, vous visez à augmenter la population, et cela a été le cas sur les dix dernières années. Et vous faites le choix vous-même de continuer non seulement à subventionner directement les achats de terrain, mais aussi de subventionner les équipements directement. Si l'on prend par exemple les subventions d'équipements sur les cinq dernières années, on parle de 25 millions d'euros. Si l'on parle des acquisitions foncières sur les cinq dernières années, on parle d'un montant à peu près équivalent. Donc on parle de 50 millions d'euros qui auraient pu, je ne sais pas, ou qui pourraient demain – même si cela a été réduit par rapport à il y a cinq ans – être consacrés par exemple aux efforts d'insertion des jeunes Nanterriens, par exemple à la transition écologique sur les logements et notamment les logements sociaux. C'est cela, le sujet. Cette politique urbaine est à notre sens inefficace et injuste. Vous avez des marges de manœuvre, et si votre proposition, même si on n'est encore une fois qu'à un stade de débat d'orientations budgétaires, c'est de continuer à concentrer dans les mêmes quartiers 90 % de logements sociaux. Pour nous, ce n'est pas la solution. Et donc, on vous appelle, Monsieur le Maire, à changer de cette politique. Comme on l'a dit, on a vu que c'est dans l'intérêt de la politique développement durable de Nanterre, dans l'intérêt de la mixité sociale et dans l'intérêt de la ville. Je vous remercie.

Monsieur le Maire. Je vous remercie. Je vais essayer de répondre à l'ensemble de vos questions. Vous m'excuserez si j'en oublie. Je rectifierai après.

D'abord, j'entends à la fois qu'il faut tenir la masse salariale et puis faire des réductions d'ETP, supprimer finalement des activités qu'on fait en régie pour les transférer au privé. Je veux bien, mais on pointe effectivement – M. Meneceur l'a pointé et M. Ribault également – la question des Atsem. Nous avons à Nanterre des Atsem qui étaient fléchés sur tous les niveaux de maternelle, alors que l'Éducation nationale préconise de ne pas avoir d'Atsem dans les classes de grande section. C'était une pratique qu'on avait conservée à Nanterre, effectivement, sur laquelle on a évolué et où on évolue progressivement sur l'ensemble des établissements pour revenir à un encadrement classique. Voilà un des exemples sur lesquels on est, vous l'avez pointé, sur la diminution. On revient finalement à une situation qui tient compte aussi de la situation financière.

Vous parliez des fermetures de postes. Ce ne sont pas des fermetures de postes, c'est quand quelqu'un quitte un emploi. Ce ne sont donc pas des suppressions de postes.

Pour la question de la police municipale, on n'alterne pas des recrutements de policiers municipaux avec ceux d'ASVP. Pour vous donner en indicatif, on a huit postes ouverts actuellement de policiers municipaux. On vient de recruter un chef PM en fin d'année et on a cinq policiers municipaux à date. On a donc recruté deux personnes de plus depuis le mois de décembre. Vous le savez, la situation, cela a été rappelé, est complexe sur le recrutement de policiers municipaux. Pour autant, on s'est engagés, et cela fait partie de notre programme de mandat, à atteindre les 25 policiers municipaux. Compte tenu du contexte, on fera tout pour y parvenir, mais, en l'état, on n'arrive pas à remplir les postes qu'on a d'ores et déjà ouverts. Mais c'est effectivement une action sur laquelle on progresse.

Et sur la question de la sécurité, cela me permettra de lever une ambiguïté sur la question des complémentarités et des partenariats que l'on peut avoir. Il ne faudrait pas considérer que la Ville de Nanterre considère qu'elle n'a pas de partenaires. Ce n'est pas vrai. Je citerai :

- le fonds vert pour l'État, sur lequel on a eu des fonds complémentaires pour un sujet qui tient cher à M. Oubuih, sur la question de l'urbanisme et de la transformation, et notamment la question de la transition écologique, avec la plantation des arbres et l'ensemble des actions aussi que l'on peut mettre dans le cadre d'une construction durable ;

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

- le FIPD, à la charge de l'État pour nous accompagner dans le financement des caméras de surveillance, pour lesquelles on est passés de 20 caméras en début de mandat à 108, à l'heure actuelle, opérationnelles sur la ville, ce qui nous a permis également d'ouvrir un centre de surveillance urbain qui nous va permettre de procéder à des verbalisations sur le stationnement gênant, notamment, qui est un sujet important aux yeux de toutes les Nanterriennes et de tous les Nanterriens ;
- le contrat de développement, qui est passé avec le Département, qui s'il ne prévoit pas de financement parce que ce point-là avait été refusé sur une question de dossier – le dossier avait bien été déposé, c'était le fléchage prévu qui a été rejeté –, on ne manquera pas d'en déposer un nouveau, sans souci.

Revenir peut-être sur la question de la baisse du droit de mutation. On le souligne nous dans les pertes de recettes, le Département aussi – puisque j'ai échangé avec M. Siffredi et qu'il en a même fait une tribune pour les Hauts-de-Seine – est confronté à la même situation puisque l'ensemble des Départements sont confrontés à cette baisse-là, qui est quand même significative pour nous, vous le rappelez tout à l'heure. Et donc sur les exonérations pour les travaux de rénovation sur le parc social et également maintenant sur les particuliers, puisque c'est ce qui a été promis, en plus de la prise en compte du locatif intermédiaire. Ceci ne nous permet pas de pouvoir espérer avoir une inflexion de la part des communes voisines qui étaient soumises à la loi SRU. Mais finalement, avec les annonces gouvernementales, on peut douter de la réalisation des programmes de logements sociaux dans les villes voisines, qui nous permettrait pourtant de rénover le Parc Sud et de pouvoir à la fois reconstituer le parc, mais aussi reloger les familles qui le souhaitent sur l'ensemble de la ville.

Et à ce titre, sur la transformation et l'activation de la mixité sociale, vous le savez, le quartier des Groues doit nous permettre d'assurer cette mixité pour équilibrer l'ensemble des quartiers, qui sont le fruit, effectivement, avec non pas 100 % de logements sociaux, mais 96 % de logements sociaux actuellement, de pouvoir le transformer. Or, vous n'êtes pas sans savoir qu'on a un certain nombre d'annonces sur des projets de nouvelles lignes de transport qui impacteraient la ville, et même la réalisation d'une partie de l'évolution du quartier des Groues, ce qui n'est pas forcément un bon présage pour nous, d'autant que cela se fait sans lien avec la ville concernée, bien que j'aie reçu le Président de la Société du Grand Paris – qui est maintenant la Société des grands projets, puisqu'elle se transforme –, ce qui n'est pas pour nous rassurer sur les intentions à la fois du Département des Hauts-de-Seine, mais également des Départements des Yvelines et du Val-d'Oise et du Conseil régional. Je n'ai pas pour habitude de me plaindre, mais effectivement, on voit quels sont les partenariats et quelle est la façon de travailler en bonne intelligence à notre collectivité.

Vous souleviez le point sur les membres du cabinet. Il y a quatre emplois de cabinet aujourd'hui dans les effectifs de la Ville. Alors, ce n'est pas mon homologue, parce que je n'ai pas la prétention d'être Président du Conseil départemental – c'est le travail de M. Siffredi –, je me contente d'être Maire de Nanterre, ce qui est déjà une charge importante pour être au service des bientôt 100 000 Nanterriens que compte la ville.

J'ai été un peu surpris par la déclaration concernant la politique d'acquisition et à la fois le financement des équipements publics, puisque l'acquisition foncière, pour arriver à maîtriser la transformation urbaine des quartiers, est nécessaire pour arriver à éviter la spéculation, y compris – on parlait tout à l'heure du locatif intermédiaire – certains bailleurs, pour le coup, intermédiaires qui, parfois se positionnent de manière assez brutale sur des acquisitions foncières. Au lieu de jouer un rôle réel d'accompagnement des collectivités dans la réalisation des projets et la transformation urbaine des quartiers, ce sont parfois des facteurs de spéculation. Et on a pour autant un certain nombre d'acteurs. On a l'établissement public foncier d'Île-de-France, qui doit nous accompagner dans le portage foncier sur le territoire de la commune, mais qui, à chaque acquisition, demande un engagement spécifique de la commune à recouvrir les pertes éventuelles de la transformation des quartiers.

Vous voyez qu'on a aussi un certain manque d'outils pour arriver à maîtriser la charge foncière, qui est quand même l'enjeu majeur si vous voulez maîtriser une politique du logement dans le territoire de la métropole.

Sur la question de la rénovation du Parc Sud, on l'a engagée. On y travaille avec l'ensemble des bailleurs. On a quand même un certain nombre de contraintes pour pouvoir intervenir, puisque, vous le savez, la transformation du quartier du Parc-Sud, qui est dans le cadre d'une opération Anru, nécessite et prévoit la rénovation de l'ensemble des tours Aillaud. On est encore dans l'attente d'un engagement complet de l'ensemble des bailleurs intéressés, puisque Nanterre Coop s'est déjà engagé dans la démarche avec la réalisation de la tour pilote. Nous attendons effectivement un engagement pour la rénovation de l'intégralité des tours. De ce côté-là, nous avons besoin de garanties sur l'engagement du bailleur départemental.

La lutte contre le marchand de sommeil avait été évoquée. Effectivement, cela fait partie des choses sur lesquelles nous luttons activement, puisqu'on a notamment pris des arrêtés en ce sens pour arrêter un certain nombre d'actions d'hébergements de marchands de sommeil. Cela fait partie de la politique sur laquelle nous luttons, et sur laquelle nous luttons déjà depuis des années, comme celle de la résorption de l'habitat insalubre,

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

sur laquelle nous sommes engagés depuis les années 1990. Nous continuerons pour faire en sorte qu'il n'y ait plus aucune poche d'habitat insalubre à Nanterre.

J'essaye de couvrir à peu près l'ensemble des questions que vous avez pu me poser. Sur la question de l'augmentation de la population en 50 ans, par rapport à la question de la croissance, la population de Nanterre a crû de 6 %. Elle était de 90 332 et elle est aujourd'hui de 95 792.

Je vous invite à présent à passer au vote.

Monsieur le Maire. Merci de noter que M. Oubuih – parce qu'il ne peut pas le faire – a pris acte du dossier. Je vous remercie.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée*

*(47 Pour- 5 contre : C. Bedin, H. Matouk, M. Maufrais, C. Ribault, B. Feaugas - 1 ne prenant pas part au vote :
A. Oubuih)*

Article unique : *Prend acte du débat d'orientations budgétaires pour 2024 intervenu sur la base du rapport d'orientation budgétaires ci-annexé.*

VIE CITOYENNE

4. Création du Conseil citoyen des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 à Nanterre et désignation des représentants de la Ville de Nanterre au sein de cette instance

[Rapport]

Rapporteur : Zahra Boudjemai

Parmi les quelques grands axes de l'organisation des futurs Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, et la façon dont la ville de Nanterre compte se saisir de cette opportunité pour en faire une grande fête populaire à l'échelle du territoire, figurait la création d'un Conseil Citoyen dédié à l'organisation des futurs Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

La création de ce Conseil fait partie des engagements de la ville, et prendra part au dispositif global de pilotage de l'accompagnement des futurs jeux olympiques et paralympiques.

Contrairement à celui sur la Transition Ecologique, ce Conseil Citoyen sur les Jeux Olympiques et Paralympiques sera temporaire par nature, et n'aura pas à gérer de sommes d'argent.

Cette instance de consultation citoyenne, d'information, d'échanges et de propositions en lien avec les Jeux olympiques et paralympiques à Nanterre aura vocation à prendre part aux réflexions de la ville de Nanterre sur le programme « Nanterre entre en jeu » (billetterie, engagements environnementaux, héritage des jeux, ...).

Il sera ainsi incité à donner un avis et à avancer des propositions sur les principales étapes de l'accueil des Jeux à Nanterre et à contribuer à créer une dynamique autour de l'évènement.

Il pourrait se réunir 3 ou 4 fois jusqu'à l'été 2024.

Son installation est fixée au samedi 9 mars prochain

Le Conseil Citoyen des Jeux Olympiques et Paralympiques sera formé de quatre collèges :

- un collège de 4 élus du Conseil Municipal*
- un collège de 10 représentants des institutions et personnalités qualifiées*
- un collège de 11 représentants du monde associatif*
- un collège de 12 habitants*

Il est donc proposé de désigner, en tant que représentants de la Ville de Nanterre au sein du Conseil Citoyen pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 à Nanterre :

- Monsieur Raphaël Adam*
- Monsieur Hakim Allal*
- Madame Emmanuelle Fossati*
- Un(e) élu(e) de l'opposition municipale.*

D'autres élu(e)s pourront être occasionnellement invité(e)s aux travaux du futur Conseil Citoyen en fonction des sujets traités.

[Discussion]

Monsieur le Maire. Je vous propose de passer à présent à la délibération n° 4, concernant la création du conseil citoyen des jeux Olympiques et Paralympiques et à la désignation des représentants de la Ville de Nanterre au sein de cette instance. Je passe la parole à Zahra Boudjemai, qui rapporte.

Madame Zahra BOUDJEMAI. On vient de passer un certain temps sur les rapports. Cela nous a pris beaucoup de temps. Maintenant, j'espère égrener l'ensemble des délibérations. Celle-ci est sur la création du conseil citoyen des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Comme vous pouvez l'imaginer, cette instance va être créée à partir de ce soir dans sa composition. Évidemment, elle n'aura qu'un temps de vie qui est le temps jusqu'aux jeux Olympiques. Contrairement à la transition écologique, où le conseil citoyen dure dans le temps du mandat, ce conseil-là durera juste le temps des jeux Olympiques. Il n'aura pas non plus de somme à gérer. Il n'y aura pas de financement ni de budget particulier dont on s'occupera lors de ce conseil citoyen.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024

Cette création, c'est quoi ? C'est l'idée de rassembler un certain nombre de personnes autour de la table. En l'occurrence, là, il s'agira d'avoir des collègues d'élus, des collègues de représentants d'institutions et de personnalités qualifiées. Vous avez des nombres, je vais les égrener tout à l'heure. Pour faire quoi ? C'est une instance de consultation citoyenne, d'information, d'échanges, de propositions avec les jeux Olympiques et Paralympiques. Elle a vocation, cette instance, à prendre part aux réflexions de la Ville sur le programme de « Nanterre entre en Jeux » et de prendre position aussi sur les questions de billetterie, d'engagements environnementaux et d'héritage des Jeux.

On le sait, cette question de la billetterie a été tout de suite soulevée, très rapidement, y compris par nos partenaires dans l'ensemble du département, pour se demander comment on va faire pour partager l'ensemble des billets. Je rappelle quand même que, sur l'ensemble des billets, la Ville de Nanterre en a acheté 2 500, au tarif de 24 euros le billet – tout n'est pas donné. Nos collègues d'Issy-les-Moulineaux pensaient, dans une réunion préfectorale, que tout nous avait été offert. Non, j'ai rectifié. Nous en avons nous-mêmes acheté 2 500 et nous en avons 1 500 qui nous sont offerts par le Comité des jeux Olympiques pour à la fois les jeux Olympiques et, pareil, pour les Paralympiques. Nous avons un certain nombre de places. Attention, l'ensemble de ces billets ne sont pas des billets pour les événements de Nanterre, ce sont des billets pour l'ensemble des événements en Île-de-France. Que ce soit l'aviron et d'autres choses (sur l'escrime, par exemple, au Grand Palais, etc.), nous avons un certain nombre de places.

Une fois que j'ai dit cela, cela vous donne un peu le cadre général de cette instance-là, qui va faire des propositions sur la manière dont tout cela va être partagé, distribué, offert, sachant que nous avons aussi une billetterie qui est offerte par le Conseil régional pour la catégorie des jeunes. Donc va aussi s'ajouter à cela un certain nombre de billets avec le service jeunesse, mais tout cela sera dans un autre temps et ce n'est pas dans ce conseil que cette question sera traitée.

Pourquoi est-ce moi qui vous présente la création de ce conseil citoyen ? Les quatre élus pour lesquels nous allons avoir à voter, dont trois de la majorité, sont :

- le Maire Raphaël Adam.
- le Maire en charge des sports... pardon : le Conseiller municipal délégué aux sports – ce n'est pas grave, cela fait un titre honorifique supplémentaire, il y en a bien qui se prennent pour la Cour des comptes, donc pourquoi pas –, donc Hakim Allal. Oui, je l'ai placé un peu, j'avais trop envie. Vous êtes deux à avoir fait le jeu ce soir, donc j'avais trop envie de le dire quand même. Merci pour le relais pour la Cour des comptes.
- Mme Emmanuelle Fossati, qui est en charge de la question de la démocratie participative.
- et nous aurons un élu de l'opposition, dont vous allez nous faire tout à l'heure une proposition pour laquelle nous allons voter.

Ces quatre élus seront entourés de :

- 10 représentants des institutions et des personnalités qualifiées, dont j'ai parlé tout à l'heure ;
- 11 représentants du monde associatif. Je pense que, pour cela, on va d'abord demander qu'il y ait d'abord spontanément des gens qui se présentent et, ensuite, on fera un tirage au sort parce que je sais qu'il y a pas mal de gens qui sont intéressés – et je parle entre autres du monde associatif et j'espère bien qu'il sera très présent pour porter sa candidature à ce conseil citoyen – ;
- un collège de 12 habitants : pareil, nous allons lancer une procédure de façon à ce que des gens puissent s'inscrire.

Et puis peut-être aussi que nous aurons, à un certain moment, lorsque ce conseil sera invité à se réunir (trois ou quatre fois d'ici l'été 2024, je le dis quand même) – avec, je l'espère, je le souhaite, ou, en tout cas, on ne peut qu'imaginer que cela se passe comme cela, les gens qui se proposent qui soient présents : on fera attention aux agendas –, d'autres élus qui pourraient, pour des raisons de spécificité ou de particularité, être occasionnellement invités à des travaux de ce conseil citoyen.

Voilà, donc je vous propose maintenant un vote en plusieurs temps, si vous en êtes d'accord, comme nous l'avons fait d'ailleurs pour la création du conseil citoyen de la transition écologique. Nous allons donc d'abord voter la création du conseil citoyen et sa composition par un vote électronique, donc là ce sera le premier moment du vote.

Ensuite, je vous propose, mais je vais y revenir à chaque fois, que la majorité vote pour les candidats de la majorité et laisse l'opposition choisir le candidat ou la candidate que cette dernière considère comme devant le représenter. Ensuite, nous voterons à main levée, en deux temps, d'abord pour les élus représentant la majorité, puis, dans un deuxième temps, pour les élus concernant les élus d'opposition.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

Nous allons d'abord passer au vote électronique pour la question du vote de la création du conseil citoyen et ensuite on passera au vote. Il y avait une question déjà ? Monsieur Drouche, pardon.

Monsieur Éric DROUCHE. Je veux dire que je ne trouve pas ce vote démocratique dans le sens où vous voulez qu'il y ait un travail collectif qui soit réalisé entre la majorité et l'opposition.

Madame Zahra BOUDJEMAÏ. Non.

Monsieur Éric DROUCHE. Donc, pour moi, il serait souhaitable que le vote soit fait par tous les élus du Conseil municipal, parce que, sinon, cela n'a aucun sens. Vous avez une démarche de rassembler, et même s'il y a l'opposition et la majorité dans un Conseil municipal, là c'est quand même pour un événement hyper important pour la ville et pour notre pays, et je pense qu'on a besoin d'unité, même si on est opposé. Je pense donc que vous devriez participer au vote pour désigner l'élus de l'opposition, parce que sinon, à ce compte-là, je ne vois pas pourquoi on perd du temps, parce que si on fait de la proportionnelle, cela n'a aucun intérêt. Il n'y a pas de débat. Au départ, c'est quand même pour qu'il y ait un débat par rapport à un événement, donc si, à chaque fois que vous faites une porte ouverte à un rassemblement ou un travail collectif, vous scindez l'opposition et la majorité, pour moi, je veux dire, je vais gagner du temps : je ne vais pas en perdre.

Madame Zahra BOUDJEMAÏ. Je pense que le Maire veut répondre, c'est cela ?

Monsieur le Maire. Juste sur la structuration, je rappelle qu'effectivement, en 2020, trois listes ont eu des sièges à l'élection municipale. Il y avait à l'époque trois groupes, qui avaient des représentants. Il y a eu un certain nombre de scissions, mais il n'appartient pas aujourd'hui, à la majorité, je trouve, de nous exprimer sur le représentant de l'opposition. Donc à ce titre-là, on ne va pas participer à déstabiliser, à choisir, en réalité. Cela reviendrait à choisir par la majorité quel est le conseiller municipal de l'opposition qui viendrait participer à l'ensemble du conseil citoyen. Donc, à ce titre-là, on n'a pas de raison de participer au suffrage.

Madame Zahra BOUDJEMAÏ. Je vous propose, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, d'abord d'entériner et de voter pour la création du conseil citoyen et de sa composition par un vote électronique.

Madame Zahra BOUDJEMAÏ. Maintenant, comme le vote a eu lieu et la création du conseil citoyen est installée, je vous propose, pour les trois postes de la majorité, les trois candidats dont je redonne le nom : M. Adam, M. Allal et Mme Fossati, et donc je demande, à main levée cette fois-ci, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Madame Zahra BOUDJEMAÏ. Le poste est ouvert à l'opposition. Je n'ai pas les candidatures, donc quels sont les candidats ou la candidate ? M. Ribault et Mme Boussissi-Poullard, c'est cela ? Je vous propose de passer au vote à main levée.

Je vais donc demander, pour M. Ribault, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est bon les mains levées ? Vous avez pu les noter, l'administration, qui regardait ? Pour l'instant, il y a eu quatre voix pour, c'est bien cela, puisqu'il y a un pouvoir ? Pour Mme Boussissi-Poullard, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

L'ensemble des élus de l'opposition ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour M. Ribault : 4
- Pour Mme Boussissi-Poullard : 4

Madame Zahra BOUDJEMAÏ. Si j'ai bien compris, nous sommes à quatre à quatre. Résultat des courses, on va être obligés de donner vos dates de naissance parce que c'est le plus âgé qui l'emporte. Non ?

Une élue. [*hors micro*] Il faudrait revoter une nouvelle fois.

Madame Zahra BOUDJEMAÏ. Ah, on revote une nouvelle fois et, après, c'est le plus âgé. Je refais la même chose ? J'ai suivi la procédure que j'ai devant moi. N'ayant pas eu la majorité absolue, il fallait que je vous fasse

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

revoter une autre fois. Si nous sommes encore à égalité, c'est à ce moment-là que c'est le plus âgé qui l'emporte. S'il n'y a pas d'autre modalité de vote, on recommence de la même façon.

Je redis : pour M. Ribault, qui vote pour ? Qui vote contre ? Non, il n'y a pas besoin de contre. Pour Mme Boussissi-Poullard, qui vote pour ?

L'ensemble des élus de l'opposition ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour M. Ribault : 4
- Pour Mme Boussissi-Poullard : 4

Madame Zahra BOUDJEMAÏ. Donc, on est toujours à quatre à quatre. Donc là, c'est bon.

Monsieur le Maire. Félicitations à Mme Boussissi.

Applaudissements.

Madame Zahra BOUDJEMAÏ. Mme Boussissi qui rejoindra le conseil citoyen concernant les jeux Olympiques. Des dates seront proposées pour être présent les trois ou quatre fois. Encore une fois, je le redis, j'insiste peut-être un peu lourdement, mais j'espère que vous siégerez tous et toutes, mais je ne doute pas de l'intérêt de ce conseil citoyen des jeux Olympiques et Paralympiques. Merci.

Monsieur le Maire. Merci, Zahra.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée à l'unanimité*

Article 1 : Crée le Conseil Citoyen des Jeux Olympiques et Paralympiques
Vote à l'Unanimité

Article 2 : Fixe la composition de ce Conseil Citoyen à 37 membres, soit 4 élus du Conseil municipal, 10 représentants des institutions et personnalités qualifiées, 11 représentants du monde associatif et 12 habitants.

Vote à l'Unanimité

Article 3 : Désigne pour représenter le Conseil municipal au sein du Conseil Citoyen des Jeux Olympiques et Paralympiques :

Pour les élus de la majorité, sont désignés :

1	<i>Raphaël Adam</i>
2	<i>Hakim Allal</i>
3	<i>Emmanuelle Fossati</i>

43 Voix Pour (les 10 élus de l'opposition ne participent pas au vote)

Pour le poste de l'opposition :

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024

A chaque tour de scrutin prévu à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les résultats des votes sont identiques, à savoir :

4 Voix pour Samia Boussissi-Poullard

4 Voix pour Christophe Ribault

2 Absentions

(les 43 élus de la majorité municipale ne participent pas au vote)

En cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé. Aussi, est désignée Madame Boussissi Poullard.

Sont donc désignés :

1	<i>Raphaël Adam</i>
2	<i>Hakim Allal</i>
3	<i>Emmanuelle Fossati</i>
4	<i>Samia Boussissi-Poullard</i>

5. Approbation du contrat de développement entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Nanterre pour la période 2024-2026

[Rapport]

Rapporteur : Imed Azzouz

Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine a lancé en 2011 le dispositif de contrat de développement Ville-Département, qui concourt au financement de projets, structures et équipements relevant du champ de ses compétences obligatoires (solidarité et actions sociales, infrastructures routières, assainissement, création et réhabilitation des collèges...).

Il poursuit également le financement de projets, structures et équipements relevant de compétences facultatives, dans le cadre de dispositifs de droit commun existants (développement des nouvelles technologies de l'information, théâtres, conservatoires, sport de haut niveau, écoles et centres de formation sportifs, stages jeunes licenciés, actions sport et handicap, manifestations sportives départementales).

Pour rappel, le premier Contrat de Développement avec la Ville a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2015. La participation financière totale du Département à la réalisation et la mise en œuvre des opérations et des actions s'élevait à la somme de 6 467 200 € pour la période 2015-2017.

*Pour la période 2018-2020 les termes du Contrat de Développement avaient été approuvés par délibération du Conseil municipal du 16 octobre 2018. Ce contrat comprenait 2 volets financiers en investissement pour un montant de 4 859 585,95€ et en fonctionnement pour un montant de 3 982 200€. Soit un total de **8 841 785,95€** pour la période 2018-2020*

*Le Contrat de Développement portant sur la période 2021-2023 approuvé en Conseil municipal du 05 juillet 2021 portait également sur deux volets : un volet investissement pour un montant de 6 605 544€ et un volet fonctionnement à hauteur de 4 537 353€. Soit un total de **11 142 897€***

*Dans la continuité de ce partenariat, pour la période 2024-2026, le Conseil Départemental s'engage à hauteur d'un montant de **11 833 702€**.*

En investissement, la participation du Département pour cette période concerne les opérations suivantes :

- La construction du 2^{ème} groupe scolaire des Groues à hauteur de 3 551 000€
- La mise en œuvre d'une œuvre mémorielle sur la place du 27 mars 2002 pour 1 700 000€
- L'extension du dispositif de vidéoprotection (prévention de la délinquance) pour 623 000€
- La création de la médiathèque du Chemin de L' Ile pour un montant de 1 126 000€

*Soit un total de **7 000 000€** en investissement*

Pour ce qui est du volet fonctionnement, la participation du Département pour la période 2024-2026 concerne :

- Les structures municipales d'accueil de la petite enfance, à hauteur de 3 178 197 € (La Farandole, Grand Champ, Chat Perché, Halte-Accueil Pinocchio, Les Robinsons, Castel Marly, Multi-accueil du Parc, Petit Navire, petit Prince, Ile aux trésors, Pongerville, Courte échelle, Petit Poucet, Multi-accueil Pinocchio, Halte-Accueil du Parc, Pâquerettes, Amitié, Champ aux Melles, Multi Accueil Voltaire, Multi Accueil Souris Verte.)
- Les activités culturelles, à hauteur de 289 338 €.
- Les activités sportives, à hauteur de 176 880€.
- Le centre local d'information et de coordination gérontologique, à hauteur de 321 597 €
- La politique de la Ville, à hauteur de 867 690 €

*Soit un total de **4 833 702€***

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024

Par ailleurs, pour les actions de fonctionnement inscrites dans les contrats de développement avec les 36 Communes en 2021, le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine avait décidé une révision annuelle des enveloppes pour tenir compte de l'inflation sur la vie quotidienne des altoséquanais.

Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre connaissance des termes du nouveau Contrat de Développement pour la période 2024-2026 entre la Ville de Nanterre et le Département des Hauts-de Seine

[Discussion]

Monsieur le Maire. À présent, je vous propose de passer à la délibération n° 5, approbation du contrat de développement – on en parlait tout à l'heure – entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Nanterre pour la période 2024-2026. Je rappelle en amont que ne pourront pas prendre au vote Lise Cortes, Caroline Cor et Ousman Diaby, qui sont membres de l'association concernée par ce financement. Imed.

Monsieur Imed AZZOUZ. Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, la présente délibération a pour objet d'approuver le quatrième contrat de développement APC avec le Département des Hauts-de-Seine. Le premier a été conclu en 2015 et chaque contrat couvre une période de trois années.

Dans la continuité de ce partenariat pour la période 2024-2026, le Conseil départemental s'engage à hauteur d'un montant de 11 833 702 euros. En investissement, la participation du Département pour cette période concerne un montant de 7 millions d'euros répartis sur les opérations suivantes :

- la construction du deuxième groupe scolaire des Groues,
- la mise en œuvre d'une œuvre mémorielle sur la place du 27-Mars 2002,
- l'extension du dispositif de vidéoprotection, prévention à la délinquance,
- la création de la médiathèque du Chemin de l'Île.

Pour ce qui est du volet fonctionnement, la participation du Département s'élève à la somme de 4 833 702 euros pour la période 2024-2026. Elle concerne les 20 structures municipales d'accueil à la petite enfance, les activités culturelles, les activités sportives, le centre local d'information et de coordination gériatrique et la politique de la ville.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le contrat de développement pour la période de 2024-2026 entre la Ville de Nanterre et le Département des Hauts-de-Seine et d'autoriser M. le Maire à le signer.

Monsieur le Maire. S'il n'y a pas d'intervention, je vous propose de passer au vote.

[Délibération]

Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée

(49 Pour – 4 ne prenant pas part au vote : L. Cortes, C. Cor, O. Diaby, R. Tayeb)

Article unique : *Approuve les termes du Contrat de Développement à conclure entre la Commune de Nanterre et le Département des Hauts-de-Seine pour la période 2024-2026 et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.*

6. Modification du règlement intérieur des conseils de quartier

[Rapport]

Rapporteur : Zahra Boudjemai

Conformément aux dispositions de l'article L2143-1 du Code général des collectivités territoriales, dans les communes de 80 000 habitants et plus, le conseil municipal « fixe le périmètre de chacun des quartiers composant la commune. Chaque quartier est doté d'un conseil de quartier dont le conseil municipal fixe la dénomination, la composition ainsi que les modalités de fonctionnement. »

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024

Suite à la création du onzième quartier de la Ville, celui des Groues, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le Règlement intérieur des conseils de quartiers.

[Discussion]

Monsieur le Maire. Très bien. À présent, je vous propose de passer à la délibération n° 6, concernant la modification du règlement intérieur des conseils de quartier, et c'est Zahra Boudjemaï qui rapporte.

Madame Zahra BOUDJEMAÏ. On est sur la modification du règlement intérieur des conseils de quartier. Dans cette ville, nous avons actuellement dix conseils de quartier – dix quartiers, dix conseils de quartier – et nous avons créé le 11^e quartier, qui est celui des Groues. Nous avons d'ailleurs un élu en charge de ce conseil de quartier en la personne de Julien Sage. Il s'agit donc de la création de ce 11^e quartier avec le conseil de quartier qui l'accompagne.

Le règlement intérieur lui-même ne change pas dans les conseils de quartier, à savoir : lieu d'information, de consultation, de concertation, de codécision, de débat, etc. Chacun de ces conseils de quartier est inscrit selon un plan particulier avec le nom des rues et de toute l'activité économique, sociale et culturelle qui s'y attache.

Monsieur le Maire. Je vous invite à présent à passer au vote.

[Délibération]

Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée

(50 Pour – 2 absentions : A. Guillemaud, F. Meneceur – 1 ne prenant pas part au vote : C. Bedin)

Article unique : *Adopte le nouveau règlement intérieur des conseils de quartiers.*

7. Adhésion de la Ville de Nanterre au Réseau national des maisons des associations (RNMA) pour le développement des structures locales d'aide à la vie associative

[Rapport]

Rapporteur : Thérèse Ngimbous Batjôm

Le Réseau National des Maisons des Associations (RNMA) est une boîte à outils pour le développement associatif local afin d'inspirer les élus et les professionnels des tissus associatifs.

A cet effet, il se veut être également une force de proposition pour la mise en place de politiques d'aide au secteur associatif par une méthode qui consiste à effectuer

- Un diagnostic des besoins des associations*
- Une évaluation des dispositifs mis en place et les actions mises en œuvre*
- Une implication et une participation aux travaux des instances concernées par les questions du développement associatif.*

Pour les collectivités territoriales, dans le cadre de son action d'aide au développement des structures, le réseau :

- conseille les collectivités territoriales dans la conception et la création de Maisons des associations,*
- accompagne les élus et les cadres associatifs dans la création et le développement des structures,*
- aide à la définition et à la mise en œuvre de stratégies de développement avec les différents partenaires institutionnels*

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

Compte tenu de l'intérêt que la ville de Nanterre porte aux sujets relatifs au secteur associatif, l'adhésion au Réseau National des Maisons des Associations contribuera à renforcer les actions déjà menées et à leur donner une visibilité par les échanges et la mutualisation des ressources.

[Discussion]

Monsieur le Maire. Je vous propose de passer à la délibération n° 7, concernant l'adhésion de la Ville de Nanterre au Réseau national des maisons des associations (RNMA) pour le développement des structures locales d'aide à la vie associative. C'est Thérèse Ngimbous Batjôm qui rapporte.

Madame Thérèse NGIMBOUS BATJÔM. Oui, merci, Monsieur le Maire. Le Réseau national des maisons des associations est une boîte à outils pour le développement associatif des communes, qui nous permet d'inspirer les élus et les professionnels des tissus associatifs.

Là, compte tenu de l'intérêt que la Ville porte au sujet relatif au secteur associatif, il nous a semblé donc important d'adhérer au RNMA. Cette adhésion contribue à renforcer les actions déjà menées et à leur donner une visibilité pour les échanges et la mutualisation des ressources aux associations, mais également une aide aux élus.

Donc, il est proposé au Conseil de permettre à M. le Maire, de procéder à cette adhésion à hauteur de 600 euros par an. Merci.

Monsieur le Maire. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée à l'unanimité*

Article unique : *Décide l'adhésion de la ville de Nanterre au Réseau National des Maisons des Associations (RNMA) et le versement du droit qui s'y rattache à hauteur de 600€ par an.*

SPORT

8. Approbation d'une convention de subventionnement pluriannuelle type 2024-2026 avec les associations sportives bénéficiant d'une subvention annuelle de plus de 23 000 euros

[Rapport]

Rapporteur : Hakim Allal

Afin de pérenniser les activités du tissu associatif, de nouvelles conventions pluriannuelles de financement pour la période 2024-2026, doivent être établies avec les associations sportives. Ces conventions pluriannuelles doivent en effet être obligatoirement signées avec celles percevant annuellement une subvention supérieure à 23 000 € conformément au décret 2001-495 du 6 juin 2001.

Sont ainsi concernées 5 associations pour lesquelles le Conseil Municipal fixera chaque année le montant de la subvention allouée : Association Jeunesse Sportive et Culturelle Nanterre (AJSCN), l'Entente Sportive de Nanterre, le Racing Nanterre Rugby, l'OMEPS (Office Municipal d'éducation physique et des Sports) et la JSFN (Jeunesse Sportive des Fontenelles).

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024

Les engagements des associations s'inscrivent dans la charte du sport à Nanterre qui a été signée en mars 2017 par l'ensemble des associations et clubs sportifs Nanterriens, mais aussi d'autres acteurs directs et indirects du « Monde sportif » (Institutions, établissements scolaires, intervenants économiques, associations sociales, environnementales, éducatives, éducateurs, enseignants, sportifs...) Huit orientations ont été dégagées déclinées en quatre-vingts engagements: [Le sport au féminin](#), [Le handisport](#), [Les pratiques urbaines](#), [Le sport au service de l'éducation](#), [L'insertion par le sport](#), [Les équipements](#), [Le territoire](#) et [Le sport pour tous jusqu'au plus haut niveau](#).

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver une convention pluriannuelle type à passer avec les associations sportives concernées.

[Discussion]

Monsieur le Maire. Nous passons à présent à la délibération n° 8, approbation d'une convention de subventionnement pluriannuelle 2024-2026 avec les associations sportives bénéficiant d'une subvention annuelle de plus de 23 000 euros. Ne peuvent pas prendre part au vote Ousman Diaby et Caroline Cor, et je passe la parole à Hakim Allal, qui va rapporter.

Monsieur Hakim ALLAL. Merci, Monsieur le Maire. Afin de pérenniser les activités du tissu associatif, de nouvelles conventions pluriannuelles de financement pour la période 2024-2026 doivent être établies avec les associations sportives. Ces conventions pluriannuelles doivent en effet être obligatoirement signées avec celles percevant annuellement une subvention supérieure à 23 000 euros, conformément au décret du 6 juin 2001. Sont ainsi concernées cinq associations pour lesquelles le Conseil municipal fixera chaque année le montant de la subvention allouée. Il s'agit de :

- l'Association jeunesse sportive et culturelle de Nanterre (AJSCN) ;
- l'Entente sportive de Nanterre (ESN), qui fêtera l'année prochaine ses 100 ans : ce sera l'occasion à nouveau de renouveler une nouvelle fête après les jeux Olympiques qui seront, je l'espère, réussis ;
- le Racing Nanterre (RN) de rugby ;
- l'Office municipal d'éducation physique et des sports (Omeps), bien évidemment ;
- la Jeunesse sportive des Fontenelles (JSFN).

Les engagements des associations s'inscrivent dans la charte du sport à Nanterre, qui a été signée en mars 2017 pour l'ensemble des associations et clubs sportifs nanterriens, mais aussi d'autres acteurs, directs ou indirects, du monde sportif (institutions, établissements scolaires, intervenants économiques, associations sociales, environnementales, éducatives, éducateurs, enseignants et sportifs). Huit orientations ont été dégagées, déclinées en 24 engagements :

- le sport au féminin,
- le handisport,
- les pratiques urbaines,
- le sport au service de l'éducation,
- l'insertion par le sport,
- les équipements,
- le territoire,
- le sport pour toutes et pour tous, jusqu'au plus haut niveau.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver une convention pluriannuelle type à passer avec les associations sportives concernées.

Monsieur le Maire. Merci. Je vous propose de passer au vote. Je rappelle que Ousman Diaby et Caroline Cor ne peuvent pas prendre part au vote.

[Délibération]

Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée

(49 Pour – 4 ne prenant pas part au vote : L. Genthon, P. Penture, C. Cor, O. Diaby)

Article 1 : Approuve la convention pluriannuelle type à passer avec les associations sportives suivantes :

- Association Jeunesse Sportive et Culturelle Nanterre (AJSCN)
- Entente Sportive de Nanterre (ESN)
- Racing Nanterre Rugby (RN Rugby)
- L' Office Municipal d'éducation physique et des Sports (OMEPS)
- Jeunesse Sportive des Fontenelles (JSFN)

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer avec chacune des associations susvisées une convention pluriannuelle ainsi que tout document y afférent, notamment tout avenant subséquent.

ACTION EDUCATIVE

9. Dénomination du centre de vacances Hautefeuille en centre de vacances « Domaine Hautefeuille Hubert-Reeves »

[Rapport]

Rapporteur : Jean-Pierre Bellier

Les colonies de vacances de la Nanterre font partie intégrante de son histoire et de son identité, et contribuent, depuis 1936, à faire de la commune une « Ville Apprenante », reconnue comme telle par l'UNESCO le 2 septembre 2022.

Acquis en 1936, le domaine d'Hautefeuille est un emblème de cette politique publique, et accueille encore près de 2500 enfants par an en séjours ou en classes de découverte.

Situé dans l'Yonne, ce domaine de 40 hectares de jardins, bois et prairies est un site privilégié pour permettre aux enfants de Nanterre de découvrir les espaces naturels de la région, d'observer leur environnement, de jour comme de nuit. C'est aussi avec l'appui d'un illustre voisin – Hubert Reeves – propriétaire de la ferme du domaine d'Hautefeuille, que l'astronomie s'est imposée comme une activité phare proposée aux enfants dans le centre.

« Vulgarisateur hors pair », « astrophysicien de renom » comme l'a rappelé le premier ministre du Québec François Legault, Hubert Reeves est né au Canada en 1932, puis naturalisé français, pays dans lequel il se fixera comme directeur de recherches au CNRS et conseiller au Commissariat à l'énergie atomique. Au-delà de ses travaux de recherche, Hubert Reeves devient le « conteur d'étoiles », à l'origine d'ouvrages qui ont contribué à faire connaître et aimer l'astrophysique à des générations d'adultes et d'enfants de France, mais surtout de Nanterre, quand il apportait son concours aux ateliers d'astronomie à destination des enfants de la colonie.

De plus, c'est bien depuis Hautefeuille, au milieu de chênes centenaires, qu'Hubert Reeves mènera son dernier combat, la défense de l'environnement, la lutte contre le réchauffement climatique, l'indignation contre l'inaction des pouvoirs publics. Là encore, un écho fort avec les valeurs portées auprès des enfants de Nanterre depuis de nombreuses années en colonie.

Le 13 octobre 2023, Hubert Reeves nous a quittés. Pour rendre hommage à son action, entretenir son héritage et perpétuer la tradition du centre, il est proposé de renommer le centre de vacances d'Hautefeuille : « Domaine Hautefeuille – Hubert Reeves ».

[Discussion]

Monsieur le Maire. Je vous propose de passer à la délibération n° 9, concernant la dénomination du centre de vacances Hautefeuille, et c'est Jean-Pierre Bellier qui rapporte.

Monsieur Jean-Pierre BELLIER. Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Je pense que vous connaissez tous, soit de visu, soit par réputation, notre centre de vacances à Hautefeuille, dans l'Yonne. C'est un centre de

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024

vacances qui accueille depuis quelques décennies, 1936 exactement, des jeunes de Nanterre qui viennent y passer le temps nécessaire à se refaire une bonne santé dans les bonnes terres icaunaises – « icaunaise », c'est l'Yonne.

Ce centre que vous connaissez a la particularité d'être dans un domaine de 40 ha, dont une partie fut cédée jadis à un astrophysicien de renom, Hubert Reeves, qui nous a quittés tristement le 13 octobre dernier. D'une certaine façon, il a marqué, par son implication, par sa présence régulière, par l'accompagnement qu'il a mené auprès des enfants de Nanterre, ce centre de vacances de son empreinte, que ceux qui ont déjà visité ou fréquenté le centre de vacances Hautefeuille ont pu mesurer au travers d'une salle dédiée à l'astrophysique et à toutes ses applications, dont Hubert Reeves lui-même s'était chargé à de multiples reprises lorsqu'il était dans l'Yonne.

Il nous a semblé naturel, d'une certaine manière, de lui rendre un hommage, et la façon la plus digne de lui rendre cet hommage, c'est peut-être d'accoler son nom à celui du domaine Hautefeuille. C'est donc la proposition que nous fait M. le Maire, et que je rapporte ici, de changer la dénomination du centre de vacances et désormais de l'appeler « Domaine Hautefeuille Hubert-Reeves ».

Monsieur le Maire. Monsieur Meneceur.

Monsieur Faysal MENECEUR. Monsieur le Maire, chers collègues. Les feuilles, nous les ramassions sous les arbres à pleines mains avant de nous lancer dans de sacrées batailles. Hautefeuille, rien que le nom, nous faisait voyager avant même d'être partis. Vous le savez, chers collègues, je suis un enfant de Nanterre, et Hautefeuille, ce sont des souvenirs par brassées. C'était cette excitation devant ce lieu, car, oui, la magie existe. Regardons donc le regard des petits Nanterriens d'aujourd'hui qui, comme moi, vont à Hautefeuille. Regardez-les et osez dire que Hautefeuille n'est pas un lieu magique.

Hautefeuille, c'est aussi notre trésor, un séjour qui nous faisait des envieux dans la cour de récréation. Tous les Nanterriens ont rêvé d'y aller et pour beaucoup ont eu cette joie. C'est l'écho de cette joie qui m'anime, le souvenir de ces paillettes dans mes yeux d'enfant qui m'étreint aujourd'hui. J'ai un plaisir, une fierté toute particulière en ma qualité d'élu, à rebaptiser aujourd'hui ce fragment de bonheur de mon enfance, une bribe de vie nanterrienne parmi tant d'autres, qui font que j'aime Nanterre. Et quand on aime, Monsieur le Maire, chers collègues, on ne compte pas ni ses heures ni sa peine. C'est pourquoi le groupe « Aimer Nanterre » votera pour ce changement de nom. Je vous remercie.

Monsieur le Maire. Merci. Madame Fossati Emmanuelle.

Madame Emmanuelle FOSSATI. Chers collègues. Quel hasard prodigieux que l'installation à Hautefeuille d'un des plus grands et des plus illustres astrophysiciens de sa génération, québécois qui plus est, et quelle chance ont eu les jeunes Nanterriens de pouvoir le côtoyer et l'écouter transmettre sa passion et ses connaissances !

Si le groupe « Les Écologistes et Génération.s » est particulièrement heureux du choix de cette dénomination parce qu'elle revêt à l'évidence un volet mémoriel, c'est aussi parce qu'elle est avant tout un catalyseur pour nos engagements et combats, actuels et futurs. Elle s'appuie sur les talents de pédagogue d'Hubert Reeves qui, se référant à l'histoire de sa vie, nous rappelait que l'astronomie nous servait à comprendre pourquoi on était arrivés là et l'écologie comment y rester.

Ayant pris conscience de la menace d'une sixième extinction de masse liée à la mauvaise gestion par l'homme de sa puissance, il était attaché à cultiver un éco-optimisme constructif, et rappelait régulièrement que l'on était parvenus, grâce à notre volontarisme, à sauver les baleines d'une disparition annoncée comme inévitable.

C'est notre volonté de transmettre une culture scientifique de façon simple, en rappelant que la science parle de nous, que nous devons continuer de nous approprier grâce aux dispositifs accessibles à Nanterre. Je pense bien sûr à l'Électrolab, par exemple, vecteur unique de partage d'une pratique culturelle, scientifique et industrielle fondée sur le coapprentissage et acteur incontournable du réseau des professionnels AMCSTI, les professionnels des cultures scientifiques, techniques et industrielles. Grâce à des outils exceptionnels et de libres expérimentations, ils s'efforcent de permettre à des professionnels ou à de simples passionnés de monter en compétence et de susciter des vocations. Il nous appartient aujourd'hui d'explorer toutes les possibilités de soutien pour pérenniser cette structure, qui participe à la singularité de notre territoire et d'amplifier les opportunités de découverte des métiers scientifiques et techniques auprès de nos jeunes.

Autre exemple, au travers de l'exposition de la Tournée pour le climat, qui a eu lieu à l'Agora la semaine dernière, qui était organisée par l'association Météo et Climat. Les scientifiques présents ont rappelé, avec des arguments irréfutables, aux visiteurs, dont de nombreux enfants des écoles de notre ville, que l'urgence est d'éviter le

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

scénario du pire, de 4 °C de hausse d'ici 2050, qui aurait des conséquences irréversibles sur l'humanité et la biodiversité. Ils ont pointé les solutions existantes et celles qui doivent être découvertes.

Nous sommes résolus à mettre toute notre énergie pour favoriser leur émergence. C'est cette rigueur scientifique dans l'analyse d'interconnexions, cette clarté dans l'expression et cet amour de la vie qu'il nous faut faire prévaloir en toutes circonstances, face à l'entreprise systématique de désinformation de certains médias, face à l'aveuglement de fossoyeurs de notre espèce enlisés dans une quête illusoire de profits à court terme et face à l'obscurantisme.

Je finirai par une citation d'Hubert Reeves : « *La science moderne est un admirable monument qui fait honneur à l'espèce humaine et qui compense, un peu, l'immensité de sa bêtise guerrière.* » Je vous remercie.

Monsieur le Maire. Je vous propose à présent de passer au vote sur la dénomination du domaine Hautefeuille Hubert-Reeves.

Monsieur le Maire. Je vous remercie. À présent, les petits Nanterriens et les petites Nanterriennes pourront découvrir et profiter des feuilles dont a parlé M. Meneceur et de l'ensemble de la découverte et des étoiles, puisque ce sont des actions qui continuent d'être portées dans ce centre de vacances. Je suis ravi qu'on puisse honorer la mémoire d'Hubert Reeves, qui a largement contribué au rayonnement de ce centre. Je vous remercie.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée
(52 Pour- 1 ne prenant pas part au vote : H. Matouk)*

Article unique : Décide de renommer le centre de vacances d'Hautefeuille de la manière suivante : « *Domaine Hautefeuille – Hubert Reeves* »

10. Expérimentation en vue d'une généralisation à la rentrée scolaire 2024 à l'ensemble des écoles de la Ville de nouvelles modalités d'inscription et de facturation au service de la restauration scolaire

[Rapport]

Rapporteur : Jean-Pierre Bellier

La restauration scolaire méridienne représente plus de 8 000 repas livrés chaque jour dans les 49 écoles publiques de la ville de Nanterre et mobilise plus de 500 agents issus de différents services de la Ville, dont notamment la Direction des Personnels de Service et de la Restauration (DPSR) et la Direction de l'Action Educative (DAE).

Dans le cadre de l'amélioration des processus de la collectivité et des chantiers du parcours usagers, les processus d'inscription, de contrôle de présence et de facturation des élèves rationnaires ont été identifiés comme des points d'amélioration à traiter en ce qu'ils ne permettent pas de lutter efficacement contre le gâchis alimentaire et qu'ils génèrent une surcharge administrative du travail, et un dimensionnement des équipes d'animation non adapté à la présence réelle des enfants.

Aussi, une étude a été menée pour proposer des solutions visant à traiter les points suivants :

- Améliorer et harmoniser les processus de contrôle de présence actuellement à l'œuvre sur les élèves rationnaires dans le but de faciliter le travail des agents sur le terrain ;*
- Réduire les réclamations, notamment sur la facturation, en fiabilisant les méthodes de pointage ;*
- Optimiser le temps de traitement de la facturation par les agents municipaux, améliorer la qualité de travail des agents administratifs ;*

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

- Identifier les différents leviers pour sécuriser les présences effectives des enfants en vue d'un renforcement de la réduction du gaspillage alimentaire et d'une meilleure stabilisation des équipes d'animation.

Deux leviers ont été identifiés pour améliorer la gestion de la pause méridienne : la révision de la politique d'inscription à la restauration scolaire et de la politique de facturation de la restauration scolaire.

1) L'inscription

Il est proposé que les familles s'inscrivent obligatoirement à la restauration scolaire. Concrètement, les familles devront choisir leur forfait. Elles pourront le faire soit via le nouveau télé-service développé par Technocarte, soit via les accueils (mairies de quartier, espace familles) avec un formulaire papier, qui sera ressaisi par les agents de l'espace familles et des mairies de quartiers dans le logiciel Technocarte.

L'inscription est annuelle, et forfaitaire. Cela signifie que les familles ont le choix entre quatre options : déjeuner un jour, deux jours, trois jours ou quatre jours par semaine.

- Modification de l'inscription

Le forfait choisi par la famille l'engage sur le mois. L'enfant est tenu, sauf justification, de déjeuner. En cas d'absence injustifiée, la famille sera facturée.

Le forfait pourra être changé (ajouter des jours, enlever des jours) tous les mois.

De plus, l'usager aura la possibilité de supprimer des jours précis, sans justificatif, jusqu'au mercredi 23H59 qui précède la semaine de consommation concernée pour annuler un ou plusieurs repas. Passé ce délai, l'usager devra payer le repas.

- Justification d'une absence

Une absence justifiée vaut absence de facturation. Les motifs proposés sont les suivants : enfant malade avec justificatif du médecin dès 1 jour de maladie, perte d'emploi, événement familial avec justificatif, radiation scolaire, déménagement.

Par ailleurs, il est proposé que les annulations de restauration à l'initiative de la ville (grève, impossibilité matérielle à assurer la restauration) ou de l'Education nationale (sortie scolaire, classe de découverte, incitation de l'Education nationale à garder les enfants à la maison) soient comptées comme une absence justifiée et donc, non facturées aux familles.

Les familles auront 15 jours pour justifier l'absence.

- Gestion des enfants non-inscrits

Les enfants non-inscrits feront l'objet d'un décompte à part par les Directeurs d'action de quartier sur le terrain.

La facturation sera gérée de la manière suivante : le premier repas pris sans inscription sera facturé au tarif normal (donc en tenant compte du quotient familial QF), mais la facture affichera qu'une majoration de 2€ aurait dû être appliquée. A partir du deuxième repas pris sans inscription, chaque repas sera majoré de 2€.

La tolérance est donc d'un repas pris sans inscription par année scolaire.

2) La facturation

Contrairement au système actuel, il est proposé que la facturation de la restauration soit mensuelle, pour éviter le système de facturation par période, qui génère des montants conséquents à payer sur certains mois pour les familles.

Ces réformes sous-tendent un changement important pour les familles, habituées à un système très souple ne nécessitant aucune démarche particulière de leur part. Aussi, il est proposé de réaliser une expérimentation à partir du 26 février 2024, au retour des congés d'hiver, dans deux écoles : le groupe scolaire Anatole France et l'école maternelle Robespierre. Cette expérimentation sera accompagnée d'une communication et d'un accompagnement très appuyé auprès des usagers. L'inscription sera possible à compter du 9 février, et ce jusqu'au 23 février 2024 ; avec néanmoins une souplesse et la possibilité de s'inscrire hors délais dans les

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024

accueils. Pendant les vacances scolaires, les équipes de la Direction de l'Action Educative et de la Direction de la Vie citoyenne et Service à la population seront mobilisées sur le terrain pour accompagner les familles et les aider à se familiariser avec le nouvel outil. On estime, pour les autres télé-services, qu'environ 80% des familles s'inscrivent de façon autonome et qu'il y a lieu d'appuyer les 20% restantes.

Cette expérimentation donnera lieu à une évaluation partagée entre les services de la ville et les parents d'élèves usagers. Elle permettra de décider et d'ajuster le cas échéant, les modalités de généralisation pour la rentrée scolaire 2024 à toutes les écoles de la ville.

Les nouvelles règles sont exposées dans le « règlement intérieur de l'expérimentation dans le groupe scolaire Anatole France et l'école maternelle Robespierre de nouvelles modalités d'inscription et de facturation au service de la restauration scolaire » qu'il est demandé au Conseil d'approuver.

[Discussion]

Monsieur le Maire. Je vous propose à présent de passer à la délibération n° 10, concernant l'expérimentation en vue d'une généralisation, à la rentrée scolaire 2024, dans l'ensemble des écoles de la ville, de nouvelles modalités d'inscription et de facturation au service de la restauration scolaire. C'est Jean-Pierre Bellier qui va vous l'expliquer.

Monsieur Jean-Pierre BELLIER. Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Vous me pardonnerez de redescendre des étoiles pour revenir sur terre pour un sujet éminemment plus prosaïque, qui est celui de l'organisation d'une expérimentation sur l'organisation d'une formule nouvelle relative au fonctionnement de la restauration scolaire.

De quoi s'agit-il déjà et quelle est la raison profonde de cette expérimentation ? Je la résumerai d'une seule formule : halte au gâchis alimentaire. Pourquoi gâchis alimentaire ? Il faut bien comprendre qu'avec la façon dont fonctionne actuellement la restauration scolaire, sans capacité d'anticipation suffisamment importante du flux de demi-pensionnaires, il arrive très souvent qu'à l'issue du repas de midi, on se trouve confrontés à des situations parfois contradictoires ou paradoxales. Certaines fois, on se retrouve avec un surplus alimentaire qui n'est pas utilisable, vous le savez comme moi, puisqu'une fois qu'il est passé au réchauffement, il est désormais dédié à être mis au rebut, ou paradoxalement, ou contrairement parfois, avec une sous-estimation des besoins alimentaires d'un midi pour des raisons d'inscription au dernier moment d'un nombre important d'enfants. Dans les grandes écoles, cela se noie dans la masse, si je peux me permettre, mais dans les petites écoles, c'est souvent une problématique qui suscite un certain mécontentement de la part des familles.

Il fallait donc trouver un moyen de remédier à cette question. Je pense que vous savez tous qu'on produit chaque jour 8 000 repas pour les enfants. Cette prestation mobilise environ 500 agents de la Ville, entre les agents de la DPSR et les agents de la DAE. On avait fait une petite étude, bien évidemment. Avant de prendre un certain nombre de décisions qui, j'insiste bien, sont des décisions qui donnent lieu à une expérimentation sur deux écoles, cette étude avait révélé la nécessité de proposer des solutions sur différents points :

- améliorer et harmoniser le contrôle des présences ;
- réduire les réclamations, notamment sur la facturation, puisqu'on était confronté à un nombre important de réclamations sur cette facturation ;
- optimiser le temps de traitement de la facturation par les agents municipaux ;
- identifier les différents leviers pour sécuriser les présences effectives.

De ce fait-là, deux leviers ont été identifiés. Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais le premier levier est celui de l'inscription. L'idée est relativement simple. Nous allons désormais demander aux familles de se préinscrire pour l'année et ensuite de confirmer chaque mois leur inscription sur un rythme de présence de leurs enfants sur le temps du midi. Bien évidemment, ce rythme de présence peut être pondéré d'un mois sur l'autre, mais aussi, selon un certain nombre de critères et de façon dérogatoire, au dernier moment, en fonction de la fourniture de justificatifs qui nous montrent que, si les enfants n'ont pas mangé à la cantine, ce n'était pas uniquement par confort un peu rapide de dernier moment, mais pour des raisons objectives.

Derrière se pose bien évidemment le sujet de la facturation. Dès lors que nous avons calibré, en quelque sorte, le flux et l'estimation des besoins de fourniture de repas, la facturation sera de ce fait repensée en étant basée sur le principe d'une facturation forfaitaire d'un mois sur l'autre, sauf les cas dérogatoires que j'évoquais tout à l'heure, et facturation mensuelle.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024

Je ne vais pas m'étendre davantage sur ce sujet passionnant, mais je tiens à vous indiquer une chose, c'est que cette décision-là doit avoir un impact ou une rétroaction sur la qualité, parce que le fait d'être en situation de gâcher beaucoup moins de nourriture va nous permettre de réinvestir le budget afférent à l'acquisition de produits alimentaires de peut-être meilleure qualité au sens de la loi EGalim 2, s'il en est. Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire. Merci, Jean-Pierre. Y a-t-il des questions, des interventions ? C'est merveilleux. Imed Azzouz.

Monsieur Imed AZZOUZ. Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Je remercie Jean-Pierre pour la présentation de l'expérimentation. Notre objectif est de réussir à mettre en place une politique tarifaire juste et équilibrée qui, par la même occasion, nous permettra de réduire le gaspillage alimentaire. Aujourd'hui, avec plus de 8 000 repas livrés chaque jour dans nos 49 écoles publiques, plusieurs tonnes de nourriture peuvent être jetées. C'est l'équivalent de 500 à 600 repas par jour.

Je tiens à rappeler que, contrairement à d'autres communes, nous ne faisons pas appel à un prestataire, faisant nous-mêmes, préférant nous-mêmes être gestionnaires des repas préparés dans la cuisine centrale.

Ces nouvelles modalités d'inscription et de facturation permettront d'équilibrer et d'harmoniser tout le processus de contrôle des présences des élèves pour se rapprocher du besoin réel, mais aussi de réduire la charge de travail des employés municipaux qui doivent gérer les réclamations, notamment sur la question de facturation.

Cela réduira aussi nos coûts grâce à une meilleure organisation qui permettra la réduction des annulations de dernière minute, élément que nous avons de plus en plus de difficultés à supporter économiquement et qui contraint obligatoirement un gâchis alimentaire bien trop important. Je vous remercie.

Monsieur le Maire. Merci, Imed. Je vous propose à présent de passer au vote sur cette mesure, qui va nous permettre un certain nombre d'économies de fonctionnement.

[Délibération]

Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée à l'unanimité

Article 1 : *Décide de valider le principe d'une expérimentation relative aux modalités d'inscription et de facturation au service de restauration scolaire dans le groupe scolaire Anatole France et dans l'école maternelle Robespierre à compter des repas pris le 26 février 2024 et jusqu'au dernier jour de l'année scolaire 2023-2024, soit le 5 juillet 2024.*

Article 2 : *Adopte le règlement intérieur de l'expérimentation dans le groupe scolaire Anatole France et l'école maternelle Robespierre de nouvelles modalités d'inscription et de facturation au service de la restauration scolaire*

Article 3 : *Dit que les dispositions relatives à la restauration scolaire du « Règlement intérieur des activités périscolaires, extrascolaires et restauration de la direction de l'action éducative de la ville de Nanterre » approuvé par délibération du 26 juin 2023 ne s'appliquent plus au groupe scolaire Anatole France et à l'école maternelle Robespierre pour les repas pris à compter du 26 février 2024 jusqu'au 5 juillet 2024.*

Article 4 : *Dit que si l'évaluation est concluante, les démarches pourront être engagées afin de généraliser le dispositif à l'ensemble des écoles de la Ville. Le règlement intérieur visé à l'article 3 en sera modifié par délibération.*

11. Désignation d'un référent de l'Éducation nationale dans le cadre de la labellisation de la Ville de Nanterre en tant que « ville apprenante » du réseau mondial de l'Unesco

[Rapport]

Rapporteur : Jean-Pierre Bellier

La Ville de Nanterre a été reconnue et labellisée en tant que membre du « Réseau mondial des villes apprenantes » le 2 septembre 2022 sur proposition de la commission nationale française de l'UNESCO et après validation de sa candidature par l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie situé à Hambourg.

Le « Réseau mondial des villes apprenantes », créé en 2013, a pour ambition de favoriser la cohésion sociale, le développement économique et le développement durable dans les zones urbaines. Il est composé de villes encourageant avec succès l'apprentissage tout au long de la vie au sein de leurs territoires et comprend à ce jour 294 villes du monde entier qui partagent entre elles inspiration, savoir-faire et bonnes pratiques. Seules 7 villes françaises, dont Nanterre, ont obtenu cette distinction.

Les actions menées par la Ville au titre de son appartenance à ce réseau sont assurées par la direction des actions éducatives et pilotées par l'adjoint au maire délégué à l'action éducative.

L'éducation nationale est naturellement associée aux travaux engagés par la ville à ce titre. Pour cette raison, il convient de désigner un interlocuteur de l'éducation nationale « référent pour la ville » pour l'UNESCO et pour le service chargé de ce dossier au sein de l'administration territoriale.

Il est donc proposé de nommer monsieur Eric PATEYRON, actuellement professeur des écoles chargé de la direction de l'école Balzac, école labellisée « école en démarche de développement durable – E3D niveau 3 », en outre membre du réseau des écoles associées de l'UNESCO pour assurer cette fonction. Le cas échéant, la Ville prendra en charge le remboursement des frais d'hébergement, de restauration et de transports du référent nécessités par sa participation aux travaux du « réseau mondial des villes apprenantes ». En contrepartie, monsieur PATEYRON rendra compte à la municipalité des travaux réalisés.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir désigner monsieur PATEYRON comme référent de l'éducation nationale dans le cadre de la labellisation de la ville de Nanterre en tant que « ville apprenante » du réseau mondial de l'UNESCO

[Discussion]

Monsieur le Maire. Je vous propose de passer à la délibération n° 11, relative à la désignation d'un référent de l'Éducation nationale dans le cadre de la labellisation de la Ville de Nanterre en tant que « ville apprenante » du réseau mondial de l'Unesco. C'est Jean-Pierre Bellier qui rapporte.

Monsieur Jean-Pierre BELLIER. Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Se trouve présente dans le public la personne que nous allons aujourd'hui désigner comme référente, pour la Ville de Nanterre, de l'Éducation nationale dans le cadre de la vie du Réseau mondial des villes apprenantes de l'Unesco.

Je ne vais pas rentrer dans une explication trop consistante sur ce qu'est le Réseau des villes apprenantes de l'Unesco, mais c'est une organisation qui, aujourd'hui, réunit sept villes en France – la huitième sera désignée dans quelques jours –, Nanterre étant l'une d'entre elles, et qui a pour objet d'organiser des échanges sur le concept de formation et d'apprentissage tout au long de la vie, tel que nous le connaissons ou nous le pratiquons, sans que cela se sache, de façon très assidue à Nanterre.

Les actions qui sont menées par la Ville sont assurées en permanence par la Direction des actions éducatives, et l'Éducation nationale est naturellement associée à ces travaux. C'était la raison pour laquelle il nous fallait être en capacité d'avoir un interlocuteur permanent entre les services de la Ville et l'Éducation nationale, qui ferait en quelque sorte le joint ou la passerelle entre les préoccupations de la Ville et celles de l'Éducation nationale.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024

À Nanterre, nous avons une école qui est identifiée comme étant exceptionnelle sur le plan de l'engagement dans la démarche de développement durable, puisqu'elle a obtenu une labellisation qui est la plus haute labellisation conçue par les services de l'État. C'est ce que l'on appelle le label « E3D » niveau 3, et bien évidemment, le directeur de cette école, qui est engagé depuis quelques années – j'allais dire : quelques lustres – à cette promotion, en quelque sorte, d'une forme nouvelle d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie, était naturellement celui que nous pourrions nommer à ce rang.

Je vous demande donc d'accepter de désigner M. Éric Pateyron comme référent de l'Éducation nationale dans le cadre de notre labellisation « ville apprenante » de l'Unesco. Je vous remercie.

Monsieur le Maire. Merci, Jean-Pierre. Je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire. Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité et je vais demander à M. Pateyron de se lever pour qu'on puisse le féliciter.

Applaudissements.

Des félicitations qui ne vont pas forcément à l'endroit de la nomination, mais de tout le travail qui a pu être réalisé aussi dans le cadre de l'école Balzac et des travaux qui ont été menés, notamment pour expérimenter la démarche des cours végétalisés, puisqu'une des premières cours qui a inspiré toute la démarche a été réalisée par M. Pateyron à Balzac.

Monsieur Éric Pateyron. *[hors micro]* Et les élèves !

Monsieur le Maire. Et les élèves et les enseignants.

Monsieur Éric Pateyron. *[hors micro]* Est-ce que je peux dire un mot ?

Monsieur le Maire. Suspension de séance.

La séance est suspendue.

Monsieur Éric Pateyron. *[hors micro au début de l'intervention]* Pour moi, le fait que Nanterre soit devenue ville apprenante en septembre 2022, c'était vraiment un mariage de deux traditions : la tradition nanterrienne et la tradition de l'IUL (Unesco), qui a été fondée sur l'éducation à la paix. Je vous rappelle quand même que Maria Montessori et Piaget étaient parmi les fondateurs de l'IUL. L'IUL, très tôt, effectivement, c'était l'éducation à la paix, mais aussi, comme l'a dit Jean-Pierre, tout au long de la vie, et ensuite, en 2015, l'éducation au développement durable. C'est pour cela que je porte toujours sur ma veste les 17 objectifs de développement durable (ODD), pour rappeler que le développement durable, ce n'est pas que les oiseaux et les arbres, c'est aussi l'égalité entre les sexes, ce sont les institutions justes et efficaces, etc.

En tant que directeur de cette école, je suis directeur d'une école associée à l'Unesco depuis 2009, et c'est le mariage des deux réseaux : Réseau villes apprenantes et Réseau des écoles associées, et c'est là-dessus, justement, avec Jean-Pierre, qu'on travaille avec les villes. L'an dernier, j'étais déjà au forum social urbain de Chişinău, en Moldavie, où on échangeait sur les stratégies des différentes villes apprenantes. Il y a 292 villes aujourd'hui.

Merci, encore une fois, de porter haut les valeurs de l'Unesco.

Applaudissements.

Monsieur le Maire. Merci, Monsieur Pateyron. Je vous propose du coup de reprendre la séance du Conseil municipal.

La séance est reprise.

[Délibération]

Le Conseil délibère

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

*La délibération est mise aux voix
Adoptée à l'unanimité*

Article 1 : Désigne monsieur Eric PATEYRON comme Référent de l'éducation nationale dans le cadre de la labellisation de la Ville de Nanterre en tant que « ville apprenante » du Réseau mondial des villes apprenantes de l'UNESCO

Article 2 : Dit que la Ville de Nanterre prendra en charge, sur justificatifs, le remboursement des frais d'hébergement, de restauration et de transports dudit référent nécessités par sa participation « au réseau mondial des villes apprenantes » dans les limites des montants applicables aux remboursements de frais des agents de la Commune.

12. Avances de subvention de l'exercice 2024 sur le budget principal de la Ville pour l'association Authenti'cité

[Rapport]

Rapporteur : Imed Azzouz

Le Budget primitif 2024 sera adopté au mois de mars 2024. Le versement des subventions aux associations et organismes ne pourra donc intervenir avant cette date.

Afin d'anticiper d'éventuelles difficultés de trésorerie et éviter une rupture dans le versement des salaires, il est proposé au Conseil municipal de rajouter à la liste des associations pour lesquelles le Conseil Municipal a voté une avance sur subvention lors de sa séance du 4 décembre 2023, l'association Authenti-cité.

Comme pour les autres associations bénéficiaires de ce dispositif, les versements seront effectués mensuellement, en février et en mars, conformément aux montants prévus dans la présente délibération. La subvention sera ensuite versée en avril dans les mêmes proportions, le solde intervenant postérieurement sur les mois suivants.

[Discussion]

Monsieur le Maire. Nous allons passer à la délibération n° 12, concernant des avances de subvention pour l'exercice 2024 sur le budget principal de la Ville pour l'association Authenti'cité, et c'est Imed Azzouz qui rapporte.

Monsieur Imed AZZOUZ. Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, le budget primitif 2024 sera adopté au mois de mars 2024. Le versement des subventions aux associations et organismes ne pourra donc intervenir avant cette date.

Afin d'anticiper d'éventuelles difficultés de trésorerie et éviter une rupture dans le versement des salaires, il est proposé au Conseil municipal de rajouter à la liste des associations pour lesquelles le Conseil municipal a voté une avance sur subvention, lors de sa séance du 4 décembre 2023, à l'association Authenti'cité.

Comme pour les autres associations bénéficiaires de ce dispositif, le versement sera effectué mensuellement en février et en mars, conformément au montant prévu dans la présente délibération. La subvention sera ensuite versée en avril dans les mêmes proportions, le solde intervenant postérieurement sur les mois suivants. Merci.

Monsieur le Maire. Je vous propose à présent de passer au vote sur cette demande d'avance. Cela ne marche pas. On a été hackés ce soir, je crois, sur le système informatique de la Ville. Je vous propose de voter à main levée. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés

[Délibération]

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée à l'unanimité*

Article 1 : Décide de verser à l'association Authenti-cité en février et mars 2024, une avance sur subvention de l'exercice 2024. Le montant de chacune de ces avances sera égal à 1 833€ en février et 917€ en mars.

Article 2 : Indique que ces dépenses seront inscrites au Budget primitif 2024.

Article 3 : Précise que les avances versées viendront en déduction de la subvention adoptée lors du Budget primitif 2024.

ENVIRONNEMENT

13. Convention relative à la plantation et à l'entretien de dix arbres entre la Ville de Nanterre et Exprodef III

[Rapport]

Rapporteur : Gilles Gauché-Cazalis

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan 5 000 arbres, et afin de lutter contre les îlots de chaleur urbains, la ville de Nanterre souhaite engager des projets de plantation sur des terrains privés et notamment ceux que des copropriétés souhaitent mettre à disposition et pour lesquels elles s'engagent ensuite à entretenir les arbres.

S'agissant d'EXPRODEF III, une visite de terrain s'est tenue le 22 novembre 2022. Cette visite avait pour objet de recenser les sites les plus exposés au soleil tout en s'assurant que les parcelles ne soient pas impactées dans le futur par des projets de construction. Les lieux de plantation sont situés rue de Zilina et donnent sur l'espace public.

La convention prévoit la plantation de 10 arbres au cours de l'automne 2024.

La ville prendra en charge les études, le creusement des fosses, l'apport de terre végétale, la fourniture et la plantation des arbres ainsi que l'achat et la gestion d'une sonde tensiométrique qui permettra d'apporter la quantité d'eau optimale. Le coût des études et travaux à la charge de la ville est estimé à 22 000€ TTC.

EXPRODEF III prendra en charge l'arrosage des plantations pendant deux années ainsi que les prestations d'entretien : taille, gestion des tuteurs, remplacement d'arbres morts. Le coût de l'arrosage à la charge d'EXPRODEF III est estimé à 3 000€ TTC.

La présente délibération vise à approuver et autoriser la signature de la convention par la ville de Nanterre.

[Discussion]

Monsieur le Maire. Je vous propose de passer à la délibération n° 13, concernant la convention relative à la plantation et à l'entretien de dix arbres entre la Ville de Nanterre et le syndicat de copropriété ExproDef n° 3, et je passe la parole à Gilles Gauché-Cazalis.

Monsieur Gilles GAUCHÉ-CAZALIS. Effectivement, cette délibération s'inscrit dans la suite de notre délibération lors du dernier conseil municipal, à la fois dans le cadre du développement du plan « 5 000 arbres », mais aussi dans la recherche et la mobilisation des différents acteurs de la ville qui peuvent contribuer à atteindre cet objectif ambitieux sur la ville.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024

C'est dans ce contexte que nous avons passé une convention avec Exprodef pour la plantation de dix arbres au cours de l'automne 2024. La Ville prendra en charge le creusement des fosses, l'apport des terres végétales, la fourniture des plantations ainsi que l'achat d'une sonde tensiométrique qui permettra d'apporter la quantité d'eau optimale – c'est un dispositif que nous essayons de mettre partout dans la ville, dans une volonté d'économie de la ressource en eau –, pour un coût de 22 000 euros, Exprodef s'engage à prendre en charge l'arrosage des plantations pendant les deux années ainsi que les prestations d'entretien. Le montant à la charge d'Exprodef est de 3 000 euros. Chacun apporte sa pierre et c'est plutôt une bonne nouvelle.

Nous continuons, je veux le redire puisque nous nous y étions engagés lors du dernier conseil municipal, et nous avons adressé la même proposition aux différents bailleurs de la ville, sur le modèle de ce que nous avons fait pour Nanterre Coop Habitat, pour mobiliser tous les acteurs, publics et privés, pour essayer d'atteindre cet objectif de 5 000 arbres. Je vous remercie.

Monsieur le Maire. Merci, Gilles. Je vous propose à présent de passer au vote.

[Délibération]

Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée à l'unanimité

Article unique : Approuve « la convention relative à la plantation et à l'entretien de 10 arbres entre la ville de Nanterre et EXPRODEF III » et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout acte y afférent, y compris ses avenants.

AMENAGEMENT

14. Avis de la Ville de Nanterre sur le projet de schéma directeur environnemental de la Région Île-de-France (Sdrif-E) arrêté le 12 juillet 2023

[Rapport]

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le 17 novembre 2021, la Région a acté la mise en révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) afin d'élaborer un SDRIF-Environnemental .

En avril 2023, la Région a présenté un avant-projet et a sollicité les collectivités pour recueillir leurs avis avant l'arrêt prévisionnel. Nanterre a ainsi fait part de ses fortes inquiétudes concernant cet avant-projet qui n'était pas à la hauteur des enjeux de la crise du logement et qui remettait en question la ZAC des Groues en y planifiant l'arrivée d'une nouvelle ligne du métro Grand Paris Express, transformant une grande partie du secteur en une gare d'interconnexion aux contraintes incompatibles avec le projet actuel¹.

Le projet de SDRIF environnemental a été arrêté en séance du conseil régional du 12 juillet 2023 sans remettre en question cet avant-projet.

A ce stade de la procédure, il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer sur sa contribution à l'enquête publique qui se déroule du 1^{er} février au 16 mars 2024.

1. Résumé des remarques de Nanterre sur le SDRIFe arrêté

Le document arrêté se compose des pièces suivantes :

¹ Annexe N°1 – Courrier du Maire de Nanterre traduisant ses préoccupations au regard de l'avant-projet de SDRIF-e

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

- ✓ Le Projet d'Aménagement Régional (PAR) qui énonce le projet politique de la Région en matière d'aménagement
- ✓ Les Orientations Réglementaires (OR) : il s'agit du document opposable et porte à ce titre une valeur juridique fondamentale à laquelle devront se conformer le Schéma de Cohérence Territoriale de la Métropole du Grand Paris (SCOT) et par incidence, les Plans Locaux d'Urbanisme d'Ile-de-France.
- ✓ L'évaluation environnementale stratégique (EES) qui vise à éclairer et justifier les choix du projet d'aménagement régional au regard de leurs incidences sur l'environnement. De même, un dispositif de suivi de la mise en application du SDRIFe est proposé.

Les pièces sont consultables via le lien suivant :

<https://envoi.iledefrance.fr/easysshare/fwd/link=hN2sunlREtOjNV9Tv7mlFC>

Le SDRIF est le document cadre de la Région. Il s'inscrit dans une hiérarchie des normes². Tous les documents infra-territoriaux doivent être compatibles avec le SDRIF, comme le Schéma de Cohérence Territoriale de la Métropole du Grand Paris (SCOT), le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH), le Plan Métropolitain de l'Habitat et d'Hébergement (PMHH).

A noter, que le SCOT de la Métropole du Grand Paris (MGP) a été approuvé le 13 juillet 2023 par le conseil métropolitain. C'est actuellement avec ce document que les PLU doivent être compatibles. Une fois le SDRIFe définitivement adoptée, le SCOT sera appelé à évoluer pour assurer sa compatibilité.

A) Des mesures en contradiction avec les grands principes affichés

Le SDRIFe s'articule autour de grands objectifs qui peuvent paraître louables : « un environnement protégé pour le mieux-être des Franciliens ; une gestion stratégique des ressources franciliennes ; des cadres de vie désirables et des parcours de vie facilités ; conforter une économie compétitive et souveraine, engagée dans les grandes transitions ; améliorer la mobilité des Franciliens grâce à des modes de transports robustes, décarbonés et de proximité. »

Cependant, les mesures réglementaires proposées par la Région Ile-de-France sont loin de répondre à ces objectifs, voire entrent en contradiction avec eux.

Ainsi, la renonciation à l'atteinte des objectifs de Zéro Artificialisation Nette des sols pour la Région, la consommation de terres agricoles pour des projets d'infrastructure, l'absence de réelle « trame brune » de même que d'objectifs clairs en matière de renaturation ou de lutte contre les îlots de chaleur urbains, l'insuffisance des prises en compte de l'impact environnemental en matière de santé chez les Franciliens, constituent autant de thématiques sur lesquelles le SDRIFe manque cruellement d'ambition, et ne permet pas de répondre aux enjeux pourtant cruciaux de lutte contre le dérèglement climatique, et d'adaptation de la Région au réchauffement du climat, déjà en cours.

Pire, dans certains cas, non seulement ce SDRIFe n'est pas à la hauteur des enjeux, mais il est en outre contre-productif. Prenons l'exemple de la crise du logement, dont la gravité un nombre croissant de nos concitoyens. Près de 800 000 ménages franciliens sont aujourd'hui en attente d'un logement HLM. Ils étaient 406 000 en 2010, pour un nombre d'attributions qui est resté le même (environ 70 000) ! En parallèle, les prix de l'immobilier n'ont cessé d'augmenter (+26% en cinq ans) et 45% des logements franciliens sont énergivores, ce qui impacte directement la qualité de vie des habitants. Or, la seule mesure concrète proposée par la Région en matière de logement est l'interdiction de construire des logements HLM pour les villes qui en comptent déjà plus de 30%, présentée comme une mesure « anti-ghetto ». Peut-on sérieusement dire que des villes comme Suresnes, Clichy, Le Plessis-Robinson ou encore Clamart constituent des « ghettos » dans lesquelles il ne faudrait plus

² Annexe N°2 : Schéma de la hiérarchie des normes, Orientations Réglementaires - OR p.6

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

construire de logements HLM ? Pas un mot sur la nécessité de construire au moins 30% de logements HLM partout et d'atteindre les objectifs de rattrapage SRU pour les communes qui y sont soumises, seule solution pour répondre à la crise. Pas un mot sur l'hébergement d'urgence, dont le manque de places se fait cruellement sentir.

Enfin, que ce soit en matière de logement, d'emploi ou de transports, ce SDRIFe se caractérise par l'absence d'une volonté réelle d'opérer un rééquilibrage Est-Ouest, avec notamment une concentration autour de la Défense et de quelques grands pôles définis comme stratégiques.

B) Les conséquences concrètes pour Nanterre

Ce SDRIFe comporte une bonne nouvelle pour Nanterre : l'inscription du projet de parc dans le secteur Sadi-Carnot. Une partie des terrains nécessaires à l'aménagement de ce parc, qui jouxte le lycée Joliot-Curie, appartient en effet à la Région, et cette dernière se montrait au départ relativement réticente à les céder à la Ville pour ce projet de parc. Si cette inscription ne vaut pas acceptation, c'est tout de même une bonne nouvelle.

En revanche, d'autres mesures comprises dans ce projet de SDRIFe ont des conséquences bien plus néfastes pour Nanterre, déjà communiquées à la Présidente de la Région par le Maire dans un courrier adressé le 30 mai 2023 (cf. annexe n°1).

La mesure « anti-ghetto », si elle était adoptée, pourrait empêcher Nanterre de continuer à construire des logements HLM, alors que plusieurs milliers de Nanterriens sont en attente d'un logement HLM, et qu'il est impératif d'en construire, notamment dans le quartier des Groues, pour permettre de mener à bien les opérations de renouvellement urbain en cours au Chemin de l'Île et au Parc-Sud.

Le projet d'aménagement des Groues risque par ailleurs d'être mis en péril par les projets de nouvelles lignes de transports 18 et 19 prévus dans ce projet de SDRIFe, et pour lesquels la Ville de Nanterre n'a été à aucun moment concertée. Alors que les premiers logements et le premier groupe scolaire du quartier doivent être livrés cette année, comment accepter des projets qui nécessiteraient des années de travaux lourds, et supposeraient des nuisances graves pour les futurs habitants ? Aménager deux nouvelles lignes de transport dans un quartier déjà tout ou partiellement construit est en effet impensable, et la Ville s'y opposera.

Les principaux points saillants de l'avis de Nanterre ainsi exposés, cet avis est ci-après développé.

2. Un SDRIFe aux déclinaisons règlementaires insuffisantes pour réduire l'accroissement des inégalités

Le SDRIFE ne répond pas au principal défi du territoire régional : l'accroissement des inégalités et son intrication avec la dimension spatiale.

En mai 2019, l'Institut Paris Région, l'agence d'urbanisme et d'environnement de la Région Ile-de-France, alertait pourtant sur la poursuite de l'accroissement des inégalités en Ile-de-France³ : « Depuis le début des années 2000, tous les indicateurs d'inégalité attestent d'une hausse des inégalités dans la région, qu'ils portent sur les revenus déclarés avant redistribution ou sur les niveaux de vie ». Elle concluait que « la région (Ile-de-France) est un espace systémique où le devenir de chaque territoire est en prise à un jeu de forces qui tend à une polarisation des espaces les plus aisés et les plus pauvres. »

Face à l'urgence, les villes aux plus grands nombres de logements sociaux continuent à accueillir les plus pauvres. La paupérisation du parc social s'y accroît là où les villes en comptant moins ne contribuent pas à un juste niveau à l'accueil de ces mêmes populations. Dans les villes aux ménages les plus aisés, l'Institut Paris Région pointe que « La richesse apparaît plus concentrée que la pauvreté et l'entre-soi plus marqué dans les espaces aisés. »

³ Mariette SAGOT (mai 2019), GENTRIFICATION ET PAUPÉRISATION AU CŒUR DE L'ÎLE-DE-FRANCE ÉVOLUTIONS 2001-2015, Institut Paris Région, <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/gentrification-et-pauperisation-au-coeur-de-lile-de-france/>

Le SDRIFE ne propose pas suffisamment de réponses à cet enjeu.

3. Un SDRIFE insuffisant pour répondre à la crise du logement et présentant le risque d'affaiblir la production de logements sociaux

Dans le *Projet d'Aménagement Régional (PAR, p.73)*, le SDRIF-e alerte sur le risque « d'une crise sociale d'une ampleur accrue » causée par les déficits de construction de logements accumulés, de la non atteinte des objectifs de construction de logements sociaux de ces dix dernières années et du fort ralentissement observé.

Le même document promeut et définit le « logement abordable » (PAR, p.178) : « Le logement abordable recouvre différents segments de l'offre de logement à prix plafonnés et accessibles sous conditions de revenus, qu'il s'agisse d'une offre locative sociale (de type PLAI, PLUS, PLS) ou intermédiaire (de type PLI ou LLI), ou qu'il s'agisse de permettre l'accession à la propriété dans les marchés les plus tendus grâce à des dispositifs tels que le PSLA ou l'accession en Bail réel solidaire, qui proposent des niveaux de prix inférieurs au marché immobilier local. »

Mais les orientations du document opposable sont contradictoires avec cette promotion du logement abordable :

- les « villes comptant déjà plus de 30% de logements sociaux dont les loyers sont inférieurs aux plafonds PLUS-PLAI » ne peuvent plus construire de logements sociaux, hors reconstitution pour rénovation urbaine ! Cette mesure longtemps dénommée par la Présidence de la Région Ile-de-France « loi anti-ghetto » remet en question les efforts de toutes les villes populaires qui se seront les plus mobilisées pour le droit au logement et pour produire ce qui reste durablement le seul logement abordable à la majorité des Franciliens : le logement social ;
- au contraire, les villes ne respectant pas la loi SRU ne sont pas rappelées à leurs obligations légales ;
- aucune obligation d'introduire dans tout immeuble neuf une part de logements sociaux n'est proposée.

ation réglementaires N°59 :

... Pour enrayer le phénomène de concentration des logements sociaux dans certains territoires qui tendent à se paupériser, il convient néanmoins de limiter le développement de l'offre très sociale en PLAI dans les communes où elle est très présente, et d'en soutenir le développement dans les autres communes.

Dans les communes ayant plus de 30% de logements sociaux dont les loyers sont inférieurs aux plafonds PLUS-PLAI, il s'agit de donner la priorité à la diversification des produits favorisant les parcours résidentiels ascendants (accession sociale à la propriété, logement intermédiaire, logement libre) et répondant à l'évolution des besoins des ménages.

N'est pas concerné par cette orientation la reconstitution de l'offre très sociale en PLAI pour compenser certaines démolitions liées au nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) ».

En fixant cette règle sans rappeler à leurs obligations les villes ne répondant pas aux obligations de la loi SRU, le SDRIFE ne répond pas à l'ampleur des besoins. Entre 2010 et 2022, le nombre de ménages demandeurs d'un logement social en Ile-de-France a pratiquement doublé, passant de 406 000 à 783 000 (représentant 1 752 000 personnes)⁴. Seule une demande sur dix est satisfaite chaque année. 72 % des ménages demandeurs franciliens déclarent des ressources leur permettant de prétendre à un logement très social (de type PLAI), tandis que 21 % déclarent des ressources leur permettant d'entrer dans un logement PLUS, 4 % dans un PLS et 3 % dans un PLI⁵.

⁴ Il s'agit des ménages qui ciblent la région capitale parmi leur localisation souhaitée : parmi les 783 000 demandeurs dénombrés, environ 33 000 n'habitent pas en Île-de-France.

⁵ Institut Paris Région (30 novembre 2023), en plus de Franciliens attendent un logement social : qui sont les demandeurs ?, Note rapide, <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/de-plus-en-plus-de-franciliens-attendent-un-logement-social-qui-sont-les-demandeurs/>

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024

Face à la crise du logement et à l'inadéquation de l'offre produite aux revenus des franciliens, Nanterre propose donc de :

- Supprimer la mesure « anti-ghetto », limitant la production de logements sociaux dans les villes comprenant déjà 30% de PLUS-PLAI, des orientations réglementaires du SDRIF-e,
- Pour les villes carencées, inscrire aux orientations réglementaires, l'obligation de dédier l'intégralité de la construction neuve des cinq prochaines années à la production de logements sociaux en PLUS-PLAI. En prévoyant que deux tiers des logements à construire devront être abordables, les orientations du SDRIFE sont insuffisantes : elles doivent être déclinées et préciser les objectifs à atteindre en termes de productions de logements sociaux en reprenant le calcul des objectifs de production sociale dans la construction neuve (le flux) du projet du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement élaboré par le Comité Régionale de l'Habitat et de l'Hébergement, coprésidé par l'Etat et la Région :

Situation de la commune	Borne basse	Borne haute
Périmètre SRU, taux LLS :	<30 %	+40 % du flux
	30-40 %	+25 % du flux
	>40 %	+30 % du flux
Hors périmètre SRU et nombre d'habitants supérieur à 1 500	+15 % du flux	+20 % du flux
Hors périmètre SRU et nombre d'habitants inférieur à 1 500	+8 % du flux	+12 % du flux
	0	0

4. Des contreparties environnementales du SDRIF-e insuffisantes pour assurer la résilience et l'adaptation de la Région au changement climatique

Le SDRIF-e promeut une « Région nature ». Pour cela, il sanctuarise une partie du patrimoine naturel existant, tend à renforcer des continuités écologiques et le déploiement d'une nouvelle offre d'espaces verts et de loisirs à créer.

Sur Nanterre, le SDRIF-e (voir carte « placer la nature au cœur du développement régional en annexe, avec des propositions d'amendements) :

- sanctuarise le Mont Valérien, le parc André Malraux, le Parc Chemin de l'Ile, les cimetières de Puteaux et Courbevoie,
 - identifie des espaces verts à créer : le jardin des rails aux Groues, les Terrasses 3 à 5, l'espace vert Sadi Carnot, le parc Langevin.
-
- Cependant, le document ne garantit pas l'objectif de Zéro artificialisation nette en 2050 comme le prévoit la loi, d'autant que, sur ces enjeux, les orientations apparaissent peu prescriptives.
 - Si une attention particulière est portée sur la préservation des espaces verts et des sols ; la lutte contre les îlots de chaleur urbain n'est traitée qu'au travers le Projet d'Aménagement Régional qui n'a pas de valeur réglementaire. Cet enjeu doit être intégré aux orientations réglementaires, d'autant que la carte présentée traduit bien le déséquilibre régional en la matière et donc, là aussi, le renforcement des inégalités dans l'accès aux espaces de fraîcheur, entre la grande couronne parisienne et l'agglomération urbaine. Le traitement des îlots de chaleur urbains pourrait donc être réinscrit dans les rubriques ayant trait à la « résilience de la Région » (rubrique 1.2), « l'approvisionnement en matériaux favorisant la proximité et la diversification du mix » (rubrique 2.2), « l'amélioration du cadre de vie » (rubrique 3.2) et la « maîtrise des développements urbains », en traitant la notion des éco-matériaux et de conception bioclimatique des bâtiments.
 - Consciente de l'importance des arbres dans la lutte contre le réchauffement climatique et de leur impact sur la santé des habitants, notamment lors des grosses périodes de canicule, la ville de Nanterre a adopté un plan 5000 arbres permettant d'impliquer les acteurs de la ville dans la plantation de nouveaux sujets et de protéger les arbres existants. Il serait intéressant d'introduire dans le SDRIF-E une orientation en faveur de la préservation de l'arbre en particulier, et de la canopée en général, en proposant, pourquoi pas, une compensation en arbre planté de tout sujet abattu.
 - Nanterre partage l'enjeu de réindustrialisation de la Région qui passe notamment par l'identification de sites d'activités d'intérêt régional à sanctuariser. Sur Nanterre est ainsi identifié les Zones d'Activités des Guillaeraies et des Hautes Pâtures. Cependant, plusieurs sites accueillants ou ayant accueillis des

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024

activités polluantes et sensibles présentent des risques pour la santé des personnes qui y travaillent ou qui y ont travaillé ainsi que pour les riverain.e.s. Ces sites doivent faire l'objet non seulement de dépollution et de décontamination mais également de mesures de surveillance fortes, adaptées, régulières et transparentes. C'est dans ce cadre que la ville étudie des projets de renaturation sur trois sites : SDPN, Trapil et Total. Il est ainsi proposé de sortir ces emprises des sites d'activité d'intérêt régional à sanctuariser et d'y afficher cet objectif de renaturation.

- Enfin, bien qu'intéressantes, les orientations réglementaires suivantes méritent complément :
- OR 8 : Le traitement des fronts verts, et notamment des lisières non bâties, est insuffisant tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Les cinq mètres préconisés sont insuffisants pour le développement d'écotone intéressant pour la biodiversité. Les espaces considérés doivent s'étendre aux milieux ouverts naturels. L'accueil de circulation douce doit être précisée quant à son traitement et être de pleine terre (Orientations réglementaire 29 et 30)
 - Orientations réglementaires 12 : Concernant la possibilité d'aménager les espaces agricoles non répertoriés sur les cartes réglementaires du SDRIF-e et non viables, la proportion à conserver en espace ouvert doit être précisée et plus restrictive que les capacités d'urbanisation cartographiées ou non.
 - Orientations réglementaires 25 : Rajouter les jardins « ouvriers » et « pédagogiques » dans les espaces à préserver.

5. Des efforts de construction à conditionner à la promotion d'une plus forte justice environnementale et à la meilleure coordination des projets d'aménagement et de transports.

Le projet de SDRIF-e arrêté doit répondre à un double enjeu, la construction de 70 000 logements par an défini par la loi du Grand Paris et porter des objectifs de sobriété foncière en cohérence avec les exigences de la loi climat et résilient concernant le Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Cela se traduit par une production de 90% des nouveaux logements en renouvellement urbain et une organisation des développements avec des enjeux différenciés par grandes entités territoriales⁶ (l'hypercentre, le cœur d'agglomération, l'espace rural – PAR, p.18).

 ation N°57 :

Le SDRIF-e vise la production de 90% des nouveaux logements en renouvellement urbain, et porte des grands principes d'organisation du développement :

- renforcement des polarités⁷ et des zones les mieux desservies d'ici 2040 par les transports en commun,
- équilibre habitat/emploi,
- maîtrise de l'accroissement de la densité dans l'hypercentre.

Ces principes s'imposent au SRHH pour définir la territorialisation des objectifs de construction de logements. »

Le nombre de logements à la date d'approbation du SDRIF-e doit progresser à l'horizon 2040, en moyenne de :

- 13% dans les espaces urbanisés,
- 15% dans les communes dotées d'une gare,
- 17% dans les polarités du cœur d'agglomération et de la couronne d'agglomération.

Compte tenu de leur densité, les communes de l'hypercentre participent à la production de logements en privilégiant la transformation des bâtiments existants (reconversion, surélévation, à défaut démolition-reconstruction, etc.). »

Nanterre appartient à la polarité : « Nanterre-La Défense », comprenant Puteaux et Courbevoie, deux villes de l'hypercentre (OR p.46).

⁶ Annexe N°3 : Carte des entités territoriales du SDRIF-e (OR p.45)

⁷ Glossaire (PAR, p.179) : Les polarités sont des communes ou ensembles de communes structurant les bassins de vie franciliens par leur rôle d'accueil d'équipements, commerces et services, d'emplois, ainsi que par l'organisation de bassins locaux de déplacements. Le SDRIF-e identifie un réseau de polarités existantes ou en devenir à partir de trois critères : présence d'une centralité, concentration d'emplois, qualité de la desserte en transports.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

Le projet de SDRIF-e arrêté fixe donc un objectif d'accroissement de la densité résidentielle de +17% pour Nanterre d'ici 2040. Cet objectif d'accroissement appliqué à l'ensemble de la Ville reviendrait à avoir une progression de +7 330 logements d'ici 2040, considérant que la ville comptait 43 117 logements en 2022⁸.

Au regard des programmes d'ores et déjà connus, il est envisagé une production de + 7 700 logements d'ici 2040, avec une part importante portée par le futur quartier des Groues (+4 000 logements)⁹.

Aussi, l'objectif d'accroissement de la densité résidentielle est atteignable pour Nanterre, mais à la condition que plusieurs améliorations figurent dans le SDRIF-e concernant la mise en œuvre de l'aménagement du territoire francilien :

- *Le SDRIFE traite insuffisamment l'enjeu de la promotion de la santé des habitants qui sont quotidiennement impactés par le bruit et la pollution des grandes infrastructures routières et ferroviaires.*
- *Les développements doivent être raisonnés et équilibrés, adaptés aux capacités du territoire à offrir un cadre de vie de qualité pour tous les franciliens, y compris pour les plus vulnérables, et ce en conditionnant les futurs aménagements :*
 - *à la résorption de certains points noirs environnementaux majeurs (pour Nanterre : l'échangeur A14/A86, le pont de Rouen, les portions aériennes de l'A86, la RD914 entre la place Nelson Mandela et le pont de Rouen) et ce afin de réduire l'exposition des populations aux nuisances (bruit, pollution de l'air, etc.) et réparer les territoires,*
 - *au traitement des coupures urbaines, à la requalification de certains grands axes structurants en boulevards urbains plus apaisés et végétalisés (pour Nanterre : l'A86 et la RD914), à l'accélération de l'arrivée des projets de transport en commun (pour Nanterre : le Tramway T1 et la ligne 15 du GPE) et au déploiement des mobilités actives pour désenclaver et apaiser les territoires,*
 - *à la poursuite de la rénovation des quartiers populaires, et ce afin d'améliorer le parc existant (lutte contre l'habitat dégradé et indigne, rénovation énergétique, qualité des logements), son insertion urbaine et la qualité de ses espaces publics, tout en visant une mixité sociale et fonctionnelle,*
 - *à une trajectoire claire en terme de désartificialisation des sols. En effet, le SDRIF-E ne garantit pas l'atteinte en 2050 de l'objectif imposé par la loi d'absence d'artificialisation des sols. L'accroissement de la place de la nature en ville pour ses nombreux services rendus, et ce à travers une stratégie verte régionale plus ambitieuse et opérationnelle pour l'agglomération parisienne (hypercentre et cœur d'agglomération) qui est déficitaire et qui va accueillir une part importante de nouveaux logements en renouvellement urbain. Pour ce faire, une identification des zones carencées¹⁰ devrait figurer dans le Projet d'Aménagement Régional (PAR) et sur cette base proposer plus de projet de création d'espaces verts et de loisirs.*
 - *à la lutte contre la spéculation foncière et la production d'une offre de logements abordables, diversifiés et de qualité pour tous, permettant à tous les franciliens de mener leur parcours résidentiel*
- *au maintien et à la consolidation d'une activité économique diversifiée (activités productives, artisanales, offre commerciale de proximité, TPE-PME-PMI, économie sociale et solidaire – ESS, etc.) afin de renforcer l'autonomie de la région et de préserver une variété d'emplois adaptée à tous les niveaux de qualification.*
- *Pour lutter contre la spéculation foncière, les évaluations domaniales doivent être revues, en particulier pour favoriser la reconversion de bureaux en logements : les approches comparatives des transactions foncières d'avant crise ne peuvent plus constituer des références prises en compte dans l'évaluation de biens ne répondant plus aux besoins du marché.*
- *Sur le plan financier, ces développements doivent s'accompagner par la mise en place de budgets clairs et planifiés par l'Etat et la Région sur la période du CPER à destination des villes qui se mobiliseront et qui auront à contribuer au financement des programmes d'équipements publics (écoles, espaces verts, lieux de pratique sportive, projets de renaturation et d'agriculture urbaine, équipements culturels, etc.),*

⁸ Données INSEE 2020 + livraisons 2021 et 2022.

⁹ Annexe n°4 : Estimation des constructions neuves à Nanterre au regard des programmes connus,

¹⁰ Une cartographie des secteurs déficitaires en espace vert et des projets d'espaces verts à créer, figure actuellement dans le SDRIF en vigueur, fascicule N°2 « Défis, projet spatial régional et objectifs », p97

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

induits par ces opérations.

- *Les systèmes d'appels à projets multiples et non coordonnés ne permettent pas d'assurer une visibilité suffisante aux villes qui contribueront à cet effort de production de logements. Les dispositifs financiers de droit commun de l'Etat et de la Région, ainsi que les dispositifs liés au prochain contrat de plan Etat-Région doivent prévoir des lignes budgétaires dédiées à cet effort et doivent plus particulièrement intégrer des budgets dédiés à la transformation des autoroutes urbaines de la première couronne : les Villes, intercommunalités et leurs opérations d'aménagement ne seront pas en mesure de supporter leur transformation. L'Etat et la Région doivent désormais s'accorder et définir un plan d'actions et d'investissements clairs.*
- *En termes de droit commun, l'ampleur des développements fixés notamment pour Nanterre doit s'accompagner d'une redéfinition des critères de calcul de la plupart des dotations et fonds de péréquation : Nanterre demande à nouveau que soit pleinement prise en compte dans ces calculs de la richesse et des besoins sociaux des populations.*
- *Cette densification doit s'accompagner dans les zones carencées en espaces verts, d'objectifs précis et quantitatifs d'accroissement d'espaces verts contribuant à l'adaptation au changement climatique de la zone centre et aux conditions de préservation et de développement de la biodiversité (voir partie suivante)*
- *D'une refonte de la gouvernance des moyens de transports en Ile-de-France, ferroviaires comme routières (voir partie suivante)*
- *Les objectifs de développement résidentiel et en particulier de reconversion de bureaux en logements doivent s'imposer à tous les territoires présentant des centralités, concentrant de l'emploi et bien desservis par les transports collectifs.*

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024

6. Des projets de transports lourds sur Nanterre risquant d'impacter et de remettre en question le projet d'aménagement des Groues

Le projet de SDRIF-e prévoit le renforcement du réseau de transport en commun via 66 projets d'infrastructures de transport en commun pour près de 700 km de lignes nouvelles ou prolongées.

Sur Nanterre, sont identifiés (OR, p.67 et carte PAR, p.138) :

N° CARTE PAR, p 193	NOM DU PROJET	
1	RER E : Prolongement vers l'Ouest à Mantes-la-Jolie	Fer
12	M15 Ouest : Pont de Sèvres - Saint-Denis-Pleyel	Métro
21	T1 : Prolongement Ouest de Colombes à Nanterre et jusqu'à Rueil-Malmaison	Tramway
43	M18 : Versailles-Chantiers - Nanterre La Folie	Métro
44	M18 : Nanterre La Folie - Saint-Denis-Pleyel (via Colombes)	Métro
53	M1 : Prolongement à Nanterre La Boule ou à La Garenne-Colombes	Métro
66	Liaison Nanterre La Folie - Argenteuil - Triangle de Gonesse	Métro

Le développement d'infrastructures de transports en première couronne pour diminuer la place de la voiture est un besoin avéré. Solidaire à la métropole, Nanterre a pris part à cet effort avec le RER E (Eole), la ligne 15 Ouest du Grand Paris Express (GPE) et les multiples équipements d'exploitation qui accompagnent ces infrastructures (centre de maintenance Eole, RER A, RATP, Tramway T1, arrière gare GPE, dépôt de bus, station d'alimentation électrique de l'ouest francilien, etc.).

Il est fait dans le même temps, un constat de décalage de calendrier entre les opérations urbaines des quartiers de gare et la réalisation de ces nouvelles infrastructures. La non maîtrise de l'arrivée des grands transports sont lourds de conséquence pour notre territoire, et fait porter un coût environnemental, une dégradation de la qualité urbaine et du cadre de vie sur une séquence de plusieurs décennies. Par voie de conséquence, c'est également une incapacité à répondre aux enjeux de production de logements dans un cadre de vie et un calendrier maîtrisé.

- Le pôle de transports de la Défense constitue la concentration d'infrastructures majeure de l'ouest Parisien. La Ville s'oppose à voir cette centralité se desserrer et s'accroître sur le pôle de Nanterre-La-Folie. Ce pôle gare, déjà constitué d'Eole, du RER A et à l'avenir de la ligne 15 ouest, ne peut soutenir l'arrivée d'autres lignes. La ligne 18 et 19, en doublon avec d'autres lignes, et sans calendrier maîtrisé, font porter des impacts en tout point non compatibles avec la mise en œuvre de l'opération urbaine des Groues. Un tel niveau d'attractivité de desserte réquestionnerait l'intermodalité, le niveau de contrainte sur l'aménagement et la densité urbaine du quartier, puis inévitablement imposerait l'arrêt de la mise en œuvre de la ZAC le temps du chantier.

La suroffre de transports planifiée sur notre territoire se traduit également par une liste de projets sans hiérarchie de priorité. Le projet d'extension de la ligne de métro 1 vers la place de la Boule est ainsi au même niveau que le projet de tramway T1.

- La Ville demande que soit clairement priorisé les projets de transports concourant à promouvoir la ville des proximités, décroissant les quartiers et résorbant les coupures urbaines : en l'occurrence, prioriser le projet de tramway T1
- La Ville demande également à être associée aux études de prolongement de la ligne 1 du métro à l'Ouest.

Le devenir des infrastructures autoroutières et plus généralement des coupures urbaines, est un enjeu capital de transformation urbaine de la première couronne. C'est un enjeu de santé publique et un support idéal pour répondre aux exigences de renaturation, d'apaisement des circulations, et de résorption de coupure urbaine.

- Le SDRIF-e porte insuffisamment cette ambition. A l'instar du boulevard périphérique, l'A86 doit entamer sa mue ainsi que les liaisons entre ces deux rocade (la RD914 pour Nanterre).

Plus globalement,

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024

- *La gouvernance des moyens de transports en Ile-de-France, ferroviaires comme routières en Ile-de-France, doit être revue. Nanterre comme de nombreuses villes de banlieue est marquée depuis plus d'un siècle de tergiversations, de retards pris sur la planification et la réalisation des transports en commun lourds (prolongement du T1, modernisation de la gare Nanterre Université, gare TGV Normandie désormais abandonnée) et d'erreurs graves en termes de réalisation et de gestion des ouvrages autoroutiers (A14 et A86) dont la réparation reste encore à mener à bien. Les objectifs de développements résidentiels exigent aujourd'hui qu'une coordination claire entre la planification de ces développements immobiliers et celle des travaux de transports en commun et sur les autoroutes urbaines, soit mise en place à minima à l'échelle de la Métropole du Grand Paris.*
 - *Nous remettons également en question la pertinence de la réalisation du Charles de Gaulle Express, qui se fera au détriment du RER B et pour quelques-un-es et des lignes 17 et 18 du Grand Paris Express qui comportent des gares au milieu des champs (Triangle de Gonesse) ce qui entrainera une artificialisation des terres agricoles et qui ont des prévisions d'utilisation faible pour un coût très important. L'argent public investi pourrait aller à des projets plus utiles et prioritaires.*
- *In fine, en annexe de ce document, figure les trois cartes du SDRIF-e, zoomées sur Nanterre avec des propositions d'ajustement.*

Ainsi, au regard de l'ensemble de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de donner au projet de SDRIF arrêté, un avis défavorable.

[Discussion]

Monsieur le Maire. Je vous remercie. Nous passons à présent au point n° 14, concernant l'avis de la Ville de Nanterre sur le projet de schéma directeur de la Région Île-de-France environnemental, appelé Sdrif-E, qui a été arrêté le 12 juillet 2023, pour lequel la collectivité doit rendre un avis.

Le Sdrif est le document cadre de la Région qui traduit la vision politique qu'a l'Exécutif de la Région sur l'aménagement du territoire francilien. Il s'inscrit dans une hiérarchie des normes. Tous les documents infra-territoriaux doivent donc être compatibles avec le Sdrif-E, comme le schéma de cohérence territoriale de la Métropole du Grand Paris (Scot), le schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH), le plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH).

Or ce schéma est en trompe-l'œil, car il va aggraver la situation de la région Île-de-France, en tout cas des habitants, des Franciliens. Ce Sdrif-E s'articule autour de grands objectifs qui peuvent paraître louables :

- un environnement protégé pour le mieux-être des Franciliens,
- une gestion stratégique des ressources franciliennes,
- des cadres de vie désirables et des parcours de vie facilités pour conforter une économie compétitive et souveraine engagée dans les grandes transitions et améliorer la mobilité des Franciliens grâce à des modes de transport robustes, décarbonés et de proximité – je cite.

Cependant, les mesures proposées par la Région Île-de-France sont loin de répondre à ces objectifs, voire même entrent en contradiction avec eux. Ainsi, la renonciation à l'atteinte des objectifs de zéro artificialisation nette des sols pour la région, la consommation de terres agricoles pour des projets d'infrastructures, l'absence de réelle trame brune, de même que des objectifs clairs en matière de renaturation ou de lutte contre les îlots de chaleur urbains, l'insuffisance des prises en compte de l'impact environnemental en matière de santé chez les Franciliens, constituent autant de thématiques sur lesquelles le Sdrif-E manque cruellement d'ambition et ne permet pas de répondre aux enjeux pourtant cruciaux de lutte contre le dérèglement climatique et d'adaptation de la région au réchauffement du climat déjà en cours.

Pire, dans certains cas, non seulement ce Sdrif-E n'est pas à la hauteur des enjeux, mais il est largement contre-productif. Prenons l'exemple de la crise du logement, dont nous parlions tout à l'heure et dont la gravité touche un nombre croissant de nos concitoyens : 800 000 ménages franciliens sont aujourd'hui en attente d'un logement HLM. Ils étaient 410 000 en 2010, pour un nombre d'attributions qui est resté le même, environ 70 000. En parallèle, les prix de l'immobilier n'ont cessé d'augmenter : +26 % en cinq ans, et 45 % des logements franciliens sont énergivores, ce qui impacte directement la qualité de vie des habitants.

Or, la seule mesure concrète proposée par la Région en matière de logement est l'interdiction de construire des logements sociaux pour les villes qui en comptent déjà plus de 30 %, présentée comme une mesure antighettos.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

Peut-on sérieusement dire que des villes comme Suresnes, Clichy, Le Plessis-Robinson ou encore Clamart constituent des ghettos dans lesquels il ne faudrait plus construire de logements sociaux ?

Pas un mot sur la nécessité de construire 30 % de logements sociaux partout et d'atteindre les objectifs de rattrapage SRU pour les communes qui y sont soumises, seule solution pour répondre à la crise. Pas un mot non plus sur l'hébergement d'urgence, dont le manque de places se fait cruellement sentir, y compris à Nanterre et pour la reconstitution des projets sur Nanterre.

Enfin, que ce soit en matière de logement, d'emploi ou de transport, ce Sdrif-E se caractérise par l'absence d'une volonté réelle d'opérer un rééquilibrage est-ouest, avec notamment une concentration autour de La Défense et de quelques grands pôles, définis comme stratégiques.

Pour Nanterre, ce Sdrif-E a des conséquences globalement désastreuses. Il comporte une seule bonne nouvelle pour Nanterre : l'inscription du projet de parc dans le secteur Sadi-Carnot. Une partie des terrains nécessaires à l'aménagement de ce parc, qui jouxte le lycée Joliot-Curie, appartient en effet à la Région, et cette dernière se montrait au départ relativement réticente à les céder à la Ville pour ce projet de parc, qui permet d'offrir justement à tous les Nanterriens un parc à moins d'un quart d'heure de chez eux. Si cette inscription ne vaut pas acceptation, c'est tout de même une bonne nouvelle.

En revanche, d'autres mesures comprises dans ce Sdrif-E ont des conséquences bien plus néfastes pour Nanterre. La mesure antighetto, si elle était adoptée, pourrait empêcher Nanterre de continuer à la fois de construire des logements sociaux et de renouveler le parc existant, alors que plusieurs milliers de Nanterriens et de Nanterriennes sont en attente d'un logement et qu'il est impératif d'en construire, notamment dans le quartier des Groues, pour permettre de mener à bien les opérations de renouvellement urbain en cours au Chemin de l'Île et au Parc Sud.

Le projet d'aménagement des Groues risque par ailleurs, je vous l'ai déjà dit tout à l'heure, d'être mis en péril par les projets de nouvelles lignes de transport 18 et 19 prévus dans ce projet de Sdrif-E, et pour lesquels la Ville de Nanterre n'a été à aucun moment concertée. Alors que les premiers logements et le premier groupe scolaire du quartier, le premier équipement public, doivent être livrés cette année, comment accepter des projets qui nécessiteraient des années de travaux lourds et supposeraient des nuisances graves pour les futurs habitants pendant les 15 prochaines années. Aménager deux nouvelles lignes de transport dans un quartier déjà tout ou partiellement construit est impensable, et la Ville s'y opposera. Vous avez d'ores et déjà l'exemple avec le RER E d'une ligne de dépôt, puisque prévoir en réalité deux terminus de ligne du Grand Paris à Nanterre-la-Folie, c'est envisager deux zones de dépôt pour les bus. La ville de Nanterre compte déjà 10 % de son territoire couvert par des infrastructures de transport, routières ou ferrées. Cela suffit. Pour toutes ces raisons, il est donc proposé que la Ville de Nanterre rende un avis défavorable à ce projet de Sdrif-E. Je vous remercie. Joseph.

Monsieur Joseph NONGA. Monsieur le Maire, chers collègues. Élaborer un schéma directeur qui ambitionne de revoir l'organisation territoriale de notre région n'a de sens et de pertinence que s'il prend en compte les réalités locales. Le projet présenté par Valérie Péresse porte des objectifs et principes louables, que nous partageons tous dans cette assemblée. En effet, qui ne souhaite pas pour soi-même, sa famille ou ses proches vivant dans notre région capitale, je cite « *un environnement protégé pour le mieux-être des Franciliens, une amélioration de la mobilité des Franciliens grâce à des modes de transport robustes, décarbonés et de proximité, sans oublier une économie compétitive et souveraine* ».

Malgré ces grandes et respectables intentions, force est de constater que non seulement le compte n'y est pas, mais que plusieurs dispositions ne peuvent que renforcer notre inquiétude et notre scepticisme, avec à la clé des conséquences négatives pour le développement de Nanterre.

Il y a bien évidemment le logement, mais permettez-moi d'évoquer, pour des raisons évidentes, la question des transports. Si nous ne sommes pas, par principe, opposés à l'arrivée de nouvelles solutions sur notre commune, nous regrettons néanmoins l'absence totale de concertation de la part de la Région. L'annonce abrupte et inopinée, sans calendrier précis ni financement, du prolongement de la ligne 18 et du projet de ligne 19 du Grand Paris Express, par la Présidente du Conseil régional et l'État, souligne assez nettement l'absence de prise en compte des réalités de notre territoire et des projets d'aménagement en cours de réalisation.

Le positionnement de la région est l'expression du décalage avec les réalités que subissent au quotidien les usagers des transports, notamment les Nanterriens et ceux qui travaillent sur notre ville. En effet, plutôt que de tenter d'imposer deux lignes de métro qui remettraient en cause la finalité même du projet des Groues, il serait plus opportun, pour Valérie Péresse, de garantir une offre de qualité et performante de bus, RER et métro, sans oublier de train, ou encore de prioriser des projets en phase avec les attentes immédiates de notre territoire.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

C'est une revendication que nous portons depuis un certain temps dans le cadre du collectif Stop Galère, mais aussi pour l'extension de la ligne T1 du tramway, devant décloisonner certains quartiers de Nanterre pour mieux les relier entre eux.

C'est en toute logique que le groupe PS de la municipalité se prononce contre le projet de Sdrif environnemental tel qu'arrêté par le Conseil régional, une position qui obéit à du bon sens, tant les propositions demeurent insuffisantes, voire en totale contradiction avec les politiques que nous menons pour assurer le meilleur cadre de vie possible pour nos concitoyens. Je vous remercie.

Monsieur le Maire. Merci. Alexis Martin.

Monsieur Alexis MARTIN. Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Nous nous associons pleinement aux réserves de la Ville de Nanterre concernant le Sdrif-E, émises dans son avis et dans le courrier de Patrick Jarry, le 30 mai 2023. Placé au sommet de la hiérarchie des documents structurants, on aurait espéré que ce document qui nous engage pour les prochaines décennies nous tire vers le haut. Il n'en est rien. C'est un carcan là où il faudrait de la souplesse et une coquille vide là où un ferme sursaut était attendu, tout cela à des coûts parfois faramineux pour le contribuable sur d'inutiles projets.

Comment peut-on, dans un contexte de crise historique du logement abordable, tenter de cadenasser des villes comme Nanterre avec un pseudo-dispositif antighetto, alors que nous apportons des réponses pragmatiques et volontaristes dans une logique de mixité ? Le bon sens pour défendre le droit au logement aurait au contraire été d'instaurer un dispositif de bonification sur la construction de logements très sociaux dans les territoires carencés.

Comment peut-on, à l'inverse, porter atteinte à l'une des rares avancées de la loi Résilience et Climat et à la loi Zan (pour zéro artificialisation nette) en fixant des objectifs d'artificialisation nette inférieurs aux prescriptions légales (20 % seulement par décennie) ? Techniquement, le Sdrif-E encourage les collectivités territoriales à se placer dans une situation d'illégalité. Ce refus de se soumettre à l'objectif intermédiaire de réduction de l'artificialisation de 50 % d'ici à 2030 engage la responsabilité de la majorité régionale de droite, qui n'a pas pris la mesure de l'enjeu climatique.

Comment peut-on, dans une période où les villes rivalisent dans l'élaboration de plans arbres ambitieux, passer sous le silence des compensations en cas d'arbres abattus, voire une réflexion générale sur le statut de l'arbre ? Comme nous l'avons déjà indiqué dans nos tribunes, nous estimons que les arbres et les écosystèmes devraient être dotés de droits, voire d'une personnalité morale, et, à ce titre, habilités à ester en justice lorsqu'ils subissent des préjudices induits.

Ce refus aveugle de voir la nature comme un écosystème global est à l'origine de l'absence récurrente de continuité écologique et de l'absence de trames brunes. Comment peut-on enfin, en matière de transport, dans un contexte financier mis en avant pour justifier des mesures brutales vis-à-vis des usagers, voir un service déficient entériner la réalisation du Charles-de-Gaulle Express, dont on sait qu'il ne bénéficiera qu'à de riches touristes étrangers pour un gain de temps discutable, et ce, au détriment du RER B, qui a un fort besoin de développement et d'investissement ? Il y a là un réel problème de l'utilisation de l'argent public.

Que dire des projets ressortis des cartons, tels que les lignes 18 et 19, qui passeront dans des champs, avec notamment le symbole de la gare du Triangle de Gonesse au milieu des champs, qui entraînera l'artificialisation de terres agricoles, et qui pèseront durablement sur nos finances publiques et créeront une rupture d'égalité, une rupture d'équilibre, voire une paralysie du quartier des Groues.

Contrairement au Scot de la Métropole, fruit d'une élaboration concertée, dont nous saluons l'adoption et qui constitue une avancée en dépit de ses lacunes et insuffisances, ce Sdrif-E nous semble, sous couvert d'un habillage vertueux, être principalement l'expression d'un aveuglement face aux vrais enjeux climatiques et d'un enfermement sur un plan social. C'est un rendez-vous manqué avec l'histoire, mais nullement résignés, nous invitons l'ensemble des Nanterriens et des Nanterriennes, aux côtés des collectivités et des associations écologistes, à se mobiliser en participant à l'enquête publique jusqu'au 16 mars 2024.

Monsieur le Maire. Merci, Alexis. Monsieur Oubuih.

Monsieur Adam OUBUIH. Très bref. Sans entrer dans un débat ésotérique, la construction du Sdrif-E va contre le bon sens. On ne peut pas faire du Zan de haut en bas et dire à la Région et à la commune qu'il faut partir des besoins réels du terrain. Là, je vous rejoins. Je pense que, par construction, l'exercice – il est vrai en Île-de-France, il est vrai dans tout le territoire – est mauvais.

Autant je ne souscris pas à tout ce qui a été dit, mais je vous rejoins sur cela. Je pense qu'on a un exemple flagrant de ce que j'ai dénoncé tout à l'heure, c'est-à-dire une transition écologique voulue par des technocrates ou des ayatollahs écologistes. Je vous remercie.

Monsieur le Maire. J'en profite pour signaler qu'on proposera aux habitants un échange sur le Sdrif-E, conjointement organisé avec l'association Naturellement Nanterre, pour débattre du sujet du Sdrif-E et de l'ensemble des enjeux qui concernent le Sdrif-E. Et rappeler peut-être qu'effectivement, on a vu un refus de l'adoption du SRHH au niveau régional, qui est lui aussi un mauvais signe, finalement, en complément de l'adoption de ce Sdrif-E par la Région.

Je vous propose donc à présent de voter et d'émettre un avis défavorable au projet de ce Sdrif-E. Donc, il faut être pour l'avis défavorable, ou contre l'avis défavorable. Est-ce que tout le monde a pu voter ? Madame Boussissi ? Du coup, vous n'avez pas de pouvoir pour Mme Matouk. Très bien. La résolution est adoptée.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée*

*(43 Pour – 7 abstentions : C. Bedin, M. Maufrais, C. Ribault, A. Guillemaud, F. Meneceur, B. Feugas, A. Oubuih –
1 ne prenant pas part au vote : H. Matouk)*

15. Approbation de l'accord de consortium pour la phase d'incubation du programme « Démonstrateur de la ville durable » du projet NPNRU Parc Sud

[Rapport]

Rapporteur : Ousman Diaby

1. *Le projet du Parc Sud, lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateur de la Ville Durable » de la Banque des Territoires : rappel des actions et subventions obtenues*

L'EPT Paris-Ouest La Défense a déposé le 4 novembre 2021 auprès de la Banque des Territoires au titre de l'AMI, appel à manifestation d'intérêt, démonstrateur de ville durable, le projet « Le Parc Sud, un quartier résilient, sobre et vivant ». Le projet a été désigné lauréat de l'AMI le 17 mars 2022. Cette consultation a été lancée dans le cadre du programme « Habiter la France de Demain » avec les financements France Relance 2030 gérés par la Banque des Territoires. S'agissant d'un projet Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), il sera accompagné par la Banque des Territoires, mais également par l'ANRU, agence nationale de la rénovation urbaine.

Ce programme propose un co-financement des opérations d'aménagement mettant en œuvre un ensemble d'expérimentations et d'innovations encourageant des modèles urbains durables, la résilience climatique et la sobriété foncière.

Il s'organise en deux phases :

- La première phase d'incubation des projets permettant aux porteurs de projet, à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) et ce durant une période pouvant durer au maximum 36 mois, d'être accompagnés pour l'incubation ou la maturation de leur projet afin de traduire leur stratégie d'innovation et d'excellence environnementale et sociale en actions opérationnelles, avec un programme et un bilan prévisionnel d'opérations consolidés.*
- La deuxième phase d'engagement définitif des projets – dite phase de réalisation – où, les porteurs de projets pourront proposer leur projet au comité d'engagement, décisionnaire pour entériner définitivement le soutien de France 2030 à la réalisation du projet de démonstrateur de la ville durable.*

Ce programme mobilisera jusqu'à 10 millions d'euros de subvention (incubation comprise) par démonstrateur pour une période de 10 ans.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

Ce programme de financement est donc appelé à bénéficier à l'opération d'aménagement du Parc Sud. Pour mettre en œuvre cette opération d'aménagement, la Ville de Nanterre a créé en juin 2016 la Concession d'Aménagement Parc Sud, couvrant l'ensemble du périmètre du projet NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain) Parc Sud, ainsi que la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) Parc Sud portant sur la première phase opérationnelle du projet. La SPLNA a été désignée aménageur sur le périmètre d'ensemble du traité de concession. Depuis le 1er janvier 2018, la concession d'aménagement du Parc Sud relève de la compétence de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense (POLD). C'est pourquoi, le porteur de projet, maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement, est l'EPT, signataire de la convention de financement le 24 octobre 2022 avec l'ANRU et la Caisse des Dépôts accordant un montant de 492 500€ de subventions pour 1 000 000 € dépensés par l'ensemble des partenaires du projet lors de la phase d'incubation.

Le projet, « Parc Sud, un quartier résilient, sobre et vivant », vise à déployer deux démarches au travers d'un programme d'études innovantes :

- L'économie circulaire de la construction qui prend tout son sens au sein du projet NPNRU Parc Sud. Ce dernier vise la démolition de 285 logements sociaux, le changement d'usage de 490 logements, l'aménagement de 80 000m² d'espaces publics, la construction de 375 logements neufs, la restructuration ou la création de 3 équipements municipaux. Ces travaux vont générer un flux de matériaux qui pourra donner lieu au développement de boucles d'économie circulaire et à la création d'éco-matériaux issus du réemploi.*
- La conception d'espaces publics inclusifs et résilients, au travers de la démarche d'urbanisme égalitaire expérimentée avec le cabinet Approches ! sur le secteur Decour, la participation systématique des habitants au stade de l'avant-projet pour tous les secteurs d'aménagement et la renaturation des espaces publics et privés aménagés par la SPLNA et les bailleurs lors de leurs opérations de résidentialisation.*

Les maîtres d'ouvrage se sont tous engagés à mener des études complémentaires sur leurs bâtiments impactés par le projet, ces diagnostics ressources leur permettront de caractériser finement les matériaux sortants des chantiers, afin de déterminer leur nature, leur quantité et leur localisation dans l'objectif de les réemployer ou de les réutiliser afin de limiter le recours aux matières premières.

Pour déployer cette démarche d'économie circulaire, POLD est accompagné par la société Néo Eco, AMO assistant à maîtrise d'ouvrage économie circulaire. L'objectif est de déboucher sur la création de boucles d'économie circulaire locales mobilisant les matériaux sortants dans les constructions ou les réhabilitations lourdes du changement d'usage du projet NPNRU. L'économie circulaire de la construction répond à la fois aux enjeux de sobriété et de productivité.

Une étude particulière sera menée par les maîtres d'ouvrage sur l'opportunité de traiter et valoriser par des procédés innovants les matériaux amiantés qui seront issus des chantiers des tours Nuages, notamment les premiers à intervenir : la démolition de la Tour 121, la démolition du 129-135 avenue Picasso et le changement d'usage des Tours 1 et 123.

Dans la suite des analyses et des propositions du maître d'œuvre des espaces publics mandaté par la SPLNA et de la stratégie de stationnement de la ville pour le quartier, les espaces publics seront désimperméabilisés et renaturés afin qu'ils soient davantage résilients sur le plan climatique : apports de fraîcheur, capacité d'absorption des eaux pluviales, apports de biodiversité... La SPLNA étudiera la production de sols fertiles à partir des matériaux issus de la déconstruction pour la ferme urbaine qui prendra place en 2026 aux 129-135 avenue Picasso. Elle étudiera également l'injection de matériaux issus du réemploi pour combler les carrières de Champs aux Melles.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

Enfin, Cogedim propose d'étudier des innovations environnementales dans la conception des logements neufs de l'îlot Guimier : toitures bio-solaires mettant en œuvre des énergies renouvelables, gestion économe du cycle de l'eau à l'échelle des nouveaux bâtiments, mais aussi l'utilisation de matériaux issus du réemploi...

Une évaluation de la démarche engagée au travers de la phase d'incubation interviendra, sous maîtrise d'ouvrage POLD, pour préparer la phase de réalisation et analyser les modalités de sa répliquabilité pour un montant de 25 000€. Cette étude mobilisera un prestataire de l'ANRU via ses accords-cadres.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

DEPENSES	COMMANDITAIRE	MONTANT DEPENSES HT	MONTANT SUBVENTIONS
AMO Economie circulaire de la construction	POLD	155 000 €	75 000 €
Etude réemploi Tours 1 et 123	Altarea	120 000 €	60 000 €
Mise en relation avec les filières existantes pour GUIMIER	Altarea	65 000 €	32 500 €
Etude réemploi Tour 121 et RPA Pasteur	Hauts-de-Seine Habitat	100 000 €	50 000 €
Etude réemploi 129-135 Picasso	Nanterre Coop Habitat	40 000 €	20 000 €
Etude réemploi Groupe scolaire Decour	Ville de Nanterre	100 000 €	50 000 €
AMO urbanisme égalitaire	Ville de Nanterre	30 000 €	15 000 €
Etudes pour des sols innovants et vivants	SPLNA	140 000 €	70 000 €
Etude sur l'évaluation et la répliquabilité	ANRU/POLD	25 000 €	25 000 € Non perçus
Frais de personnel : pilotage AMI	SPLNA	220 000 €	90 000 €
Frais généraux – montant forfaitaire	POLD	5 000€	5 000€
TOTAL DEPENSES		1 000 000€	492 500€ A percevoir 467 500€

2. Un « accord de consortium » visant à cadrer la redistribution par POLD des subventions perçues de la Banque des Territoires aux partenaires du projet

La convention de financement entre POLD, l'ANRU et la Banque des Territoires, prévoit le versement de l'intégralité des subventions à POLD. POLD est responsable de reverser les subventions destinées aux autres partenaires du projet. Dans ce cadre, il appartiendra à POLD de vérifier la conformité des actions menées par les partenaires avec les attendus tels que décrits dans la convention de financement initiale signée avec l'ANRU et la CDC, avant de procéder au versement de la subvention.

Suite à la signature de la convention de financement du programme Démonstrateur de la Ville Durable, POLD a déjà perçu 70% des subventions attendues, soit 327 250€. Il pourra solliciter le solde à l'issue de la phase d'incubation fixée au 30 juin 2025 par la convention, soit 140 000€. Au total, 80 000€ seront conservés par POLD au titre des opérations qu'il mène directement (AMO économie circulaire et frais généraux).

L'accord de consortium de la phase d'incubation du programme Démonstrateur de la Ville Durable pour le projet « Parc Sud un quartier résilient, sobre et vivant » vise la redistribution par POLD des subventions attendues par chacun des partenaires du projet, dont la ville de Nanterre. A ce titre, la Ville de Nanterre percevra 65 000€ de subventions sur 130 000€ de frais d'études.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver l'accord de consortium de la phase d'incubation du programme Démonstrateur de la Ville Durable pour le projet Parc Sud un quartier résilient, sobre et vivant
- D'autoriser Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tout acte afférent.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024

[Discussion]

Monsieur le Maire. Je vous propose de passer à la délibération n° 15, concernant l'approbation de l'accord de consortium pour la phase d'incubation du programme « Démonstrateur de la ville durable » du projet NPNRU Parc Sud, qui concerne notamment la réhabilitation des tours Aillaud.

Ne pourront pas prendre au vote l'ensemble des élus à la SPLNA et à Nanterre Coop Habitat, à savoir : Patrick Jarry, Hassan Hmani, Thérèse Ngimbous Batjôm, Zahra Boudjemai, Lucie Champenois, Perrine Coulter, Didier Debord, Samia Kasmi, Christophe Ribault, Rachid Tayeb, Éric Solas, Julien Sage, Nadine Ali, Abdelkader Selmet, Raphaël Adam et Jean-Luc Jathières. Je ne sais pas s'il restera quelqu'un pour voter dans le quorum... Je passe la parole à Ousman Diaby qui rapporte.

Monsieur Ousman DIABY. Monsieur le Maire, merci. Il s'agit donc du projet du Parc Sud, lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateur de la ville durable » de la Banque des territoires. Celui-ci s'organise en deux phases :

- une première phase d'incubation des projets permettant aux porteurs d'être accompagnés durant la maturation de leurs projets ;
- une seconde phase, dite « phase de réalisation », où les porteurs pourront proposer leurs projets au comité d'engagement.

Ce programme mobilisera jusqu'à 10 millions d'euros de subvention par démonstrateur pour une période de dix ans. Ce programme de financement est donc appelé à bénéficier à l'opération d'aménagement du Parc Sud. Le projet « Parc Sud, un quartier résilient, sobre et vivant » vise à déployer deux démarches au travers d'un programme d'études innovantes, l'économie circulaire et la conception d'espaces publics inclusifs et résilients.

Il vous est donc proposé d'approuver l'accord de consortium de la phase d'incubation du programme « Démonstrateur de la ville durable » pour le projet « Parc Sud, un quartier résilient, sobre et vivant », et d'autoriser M. le Maire à le signer, ainsi que tout acte afférent. Je vous remercie.

Monsieur le Maire. Merci, Ousman. S'il n'y a pas d'intervention, je vous propose de passer au vote pour ceux qui ont le droit de voter. On aurait peut-être mieux fait, même, de le faire à main levée, avec ceux qui s'abstiennent ou qui votent contre. Je vous remercie.

[Délibération]

Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix

Adoptée

*(32 Pour – 19 ne prenant pas part au vote : P. Jarry, H. Hmani, T. Ngimbous Batjôm, Z. Boudjemai,
L. Champenois, P. Coulter, D. Debord, S. Kasmi, C. Ribault, R. Tayeb, E. Solas, J. Sage, N. Ali,
A. Selmet, R. Adam, H. Matouk, M. Maufrais, S. Saidj)*

Article unique : *Approuve « l'accord de consortium de la phase d'incubation du programme Démonstrateur de la Ville Durable pour le projet Parc Sud, un quartier résilient, sobre et vivant » et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout acte y afférent.*

16. Acquisition de quatre garages situés au 17/19 rue du 19 mars 1962

[Rapport]

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les propriétaires de quatre garages, sis 17/19 rue du 19 mars 1962, d'une superficie totale de 47 m² environ, installés sur une parcelle de 135 m² cadastrée AP n° 34, ont proposé à la Ville d'acquérir leur bien pour le prix de 76 000€ (commission acquéreur comprise).

Ces 4 garages sont situés au sein de l'emplacement réservé n° 97a, instauré au profit de la Ville, ayant pour objet de répondre aux besoins de locaux permettant d'assurer la mission de service public.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition, pour un montant de 76 000 €, de quatre garages de 47 m² environ, libres d'occupation, installés sur une parcelle de 135 m², cadastrée AP n° 34, sis 17/19 rue du 19 mars 1962, appartenant aux Consorts PEREIRA.

[Discussion]

Monsieur le Maire. Nous passons à présent à la délibération n° 16, concernant l'acquisition de quatre garages 17 rue du 19-Mars 1962. Cette acquisition de quatre garages intervient pour un montant de 76 000 euros dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de l'emplacement réservé n° 97 au profit de la Ville, pour la réalisation d'un groupe scolaire.

Il vous est également demandé de m'autoriser à signer l'acte d'acquisition ainsi que l'ensemble des pièces afférentes.

Je vous propose de passer au vote. Je vous remercie.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée*

(47 Pour – 4 ne prenant pas part au vote : C. Bedin, M. Maufrais, H. Matouk, C. Ribault)

Article 1 : *Décide l'acquisition, pour un montant de 76 000 €, de quatre garages d'une superficie de 47 m², libres de toute occupation, sis 17/19 rue du 19 mars 1962, cadastrés AP n° 34, appartenant aux Consorts PEREIRA, dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de l'emplacement réservé n° 97a au profit de la Ville.*

Article 2 : *Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition ainsi que l'ensemble des pièces y afférent*

Article 3 : *Autorise Monsieur le Trésorier municipal à payer le montant de l'acquisition, qui sera imputé au budget communal.*

17. Déclassement d'une partie de la parcelle BD 174 et échanges fonciers avec la copropriété Fontenelles Nord

[Rapport]

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le quartier Parc Sud est au cœur d'un projet de renouvellement urbain porté par la Ville de Nanterre et la SPLNA. Il s'agit d'un projet d'intérêt national, contractualisé avec l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine).

Le projet de renouvellement urbain et social du Parc Sud a pour double ambition d'améliorer le cadre de vie des habitants et de favoriser une plus grande mixité sociale et fonctionnelle, pour en faire un quartier rayonnant et attractif.

Pour répondre à ces objectifs, cet ambitieux projet inclus notamment la restructuration urbaine du secteur Jacques Decour / rue des Rosiers, avec la restructuration du groupe scolaire Decour, la création d'une voie nouvelle, la restructuration du parking Rosiers et la construction d'un collège.

Cette programmation implique la mise en œuvre progressive de plusieurs opérations foncières, afin d'autoriser et de permettre l'engagement des chantiers attendus, dont celui du groupe scolaire.

Dans cet objectif, la Ville procède à un échange foncier sans soulte avec la copropriété Fontenelle Nord. La Ville cède à la copropriété 725 m² issus de la parcelle BD 174. Cette emprise, de forme rectangulaire (partie BD 174 d sur le plan ci-dessous Annexe 1) correspond à une enclave dans le terrain de la copropriété Fontenelles Nord, qui entend ainsi rationaliser la forme de son emprise, et y implanter un parking. La copropriété cède à la Ville deux emprises issues de la parcelle BD 245 : 419 m² pour intégrer le groupe scolaire et 1 470 m² pour la création de la rue Camille Claudel (total 1 889 m²).

Par délibération n°50 du 3 Avril 2023, la Ville avait procédé au déclassement de 640 m² sur les 725 m² à céder. Entretemps, les limites du projet de voie nouvelle ont été ajustées. Les surfaces à échanger étant désormais fixées, il convient de procéder au déclassement des 85 m² restants, et d'autoriser la cession à la copropriété Fontenelles Nord des 725 m² issus de la parcelle BD 174.

Il est donc proposé:

- D'approuver le déclassement du domaine public communal de la parcelle BD 174, pour partie ;*
- D'autoriser l'échange sans soulte avec la copropriété Fontenelles Nord Habitat, par la cession de l'ensemble de la parcelle déclassée pour 725 m² provenant pour partie de la parcelle BD 174, en contrepartie de l'acquisition de 1 889 m² provenant pour partie de la parcelle BD 245.*

[Discussion]

Monsieur le Maire. Nous passons à présent à la délibération n° 17, concernant le déclassement d'une partie de la parcelle BD 174 et de l'échange foncier avec la copropriété Fontenelles Nord.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le déclassement du domaine public communal de la parcelle BD 174 pour partie et d'autoriser l'échange sans soulte avec la copropriété Fontenelles Nord Habitat par la cession de l'ensemble de la parcelle déclassée pour 725 m², provenant pour partie de la parcelle BD 174, en contrepartie de l'acquisition de 1 889 m², provenant pour partie de la parcelle BD 245.

Il est proposé de constater la désaffectation de l'emprise BD, d'approuver le déclassement de la parcelle, d'autoriser l'échange foncier et d'autoriser à signer les différents actes afférents.

Je vous propose de passer au vote.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

[Délibération]

Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée
(48 Pour – 3 ne prenant pas part au vote : T. Ngimbous Batjom, S. Saidj, H. Matouk)

Article 1 : *Constata la désaffectation de l'emprise BD 174d telle que matérialisée sur le plan joint en annexe 1 d'une surface de 85 m².*

Article 2 : *Approuve le déclassement de la parcelle BD 174 pour partie d'une surface totale de 85 m².*

Article 3 : *Autorise, dans le cadre d'un échange foncier sans soulte, la cession à la copropriété Fontenelles Nord d'une partie de la parcelle BD 174 représentant 725 m² telle que représentée sur le plan en annexe 2, en contrepartie de l'acquisition par la Ville de deux parties de la parcelle BD 245 représentant 1 889 m².*

Article 4 : *Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette opération, notamment à signer toutes les pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.*

INFRASTRUCTURES

18. Approbation d'une offre de concours proposé par la société Rive Défense Promotion SNC dans le cadre de l'aménagement de la rue Noël-Pons à Nanterre

[Rapport]

Rapporteur : Monsieur le Maire

En sa qualité de titulaire d'un bail de construction, la société Rive Défense Promotion SNC bénéficie d'un droit réel sur l'immeuble situé 9 rue Noël Pons à Nanterre, cadastré V50, V55 et V56, qu'elle souhaite valoriser.

La Ville, maître d'ouvrage, réalise l'aménagement de la rue Noël Pons sur le tronçon compris entre l'allée de l'Université et la rue du 11 Novembre 1918.

Considérant l'intérêt des deux parties pour les travaux à réaliser rue Noël Pons, la Société a proposé à la Commune de participer à la réalisation des travaux de réaménagement de voiries, et d'apporter son concours volontaire à la Ville à l'effet de réaliser l'aménagement projeté

Dans le cadre de cet aménagement, il est notamment prévu :

-qu'une liaison cyclable soit créée et assure la desserte du site

- qu'un feu tricolore en sortie du site soit installé

- que le cadre environnant des usagers, qui seront amenés à cheminer sous les deux ponts situés à l'extrémité Ouest de la rue Noël Pons, soit amélioré en repeignant les murs des ponts en blanc, en nettoyant les murs en meulière des ponts et en intensifiant l'éclairage public sous les deux ponts.

Il est à noter que deux ponts n'appartenant pas à la Ville, l'un étant la propriété de la SNCF et l'autre la propriété du Département des Hauts-de-Seine, la Ville ne pourra intervenir qu'après obtention de leur accord.

L'Offre de Concours est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- a) Adoption par le conseil municipal de la Ville d'une délibération approuvant la Convention,*
- b) L'autorisation donnée par la SNCF à la Ville d'intervenir sur les murs du pont situé sous sa propriété,*

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

- c) *L'autorisation du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine autorisant la Ville à intervenir sur les murs du pont situé sous sa propriété.*

La Société souhaite participer à la réalisation des travaux susmentionnés et s'engage à y participer financièrement sous la forme d'une offre de concours volontaire par l'octroi d'une somme globale de trois cent mille euros toutes taxes comprises (300 000 €TTC).

La Convention prendra effet à compter de la date de sa notification par la Ville à la Société. Elle prendra fin après le versement du solde par la Société à la Commune, à la date d'achèvement des travaux.

[Discussion]

Monsieur le Maire. Nous passons à présent à la délibération n° 18, concernant l'approbation d'une offre de concours proposée par la société Rive Défense Promotion SNC dans le cadre de l'aménagement de la rue Noël-Pons à Nanterre.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter l'offre de concours présentée par la société SNC Promotion Rive Défense pour participer au projet d'aménagement de la rue Noël-Pons par l'octroi d'une somme de 300 000 euros TTC, d'approuver la convention de versement de l'offre de concours et de m'autoriser à la signer ainsi que tous les actes subséquents.

Je vous propose de passer au vote. Je vous remercie.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée*

(46 Pour – 2 abstentions : A. Guillemaud, F. Meneceur – 3 ne prenant pas part au vote : T. Ngimbous Batjom, S. Saidj, H. Matouk)

Article 1 : *Accepte l'offre de concours présentée par la Rive Défense Promotion SNC, pour participer au projet d'aménagement de la rue Noel Pons par l'octroi d'une somme de trois cent mille euros toutes taxes comprises (300 000 €TTC)*

Article 2 : *Approuve la convention de versement de l'offre de concours et autorise Monsieur le Maire à la signer et tous les actes subséquents, en ce compris les éventuels avenants.*

19. Convention de partenariat avec le Département des Hauts-de-Seine relative à la restructuration du schéma viaire dans le secteur du Croissant à Nanterre

[Rapport]

Rapporteur : Gilles Gauché-Cazalis

Dans le cadre du projet d'aménagement Seine-Arche mené par Paris La défense, en étroite collaboration avec la Ville de Nanterre, le secteur du Croissant à Nanterre poursuit sa transformation engagée depuis 2015.

Ce secteur se trouve à l'interface du quartier d'affaire de la Défense et du quartier du Parc, entre les bâtiments Egalité, Fraternité d'Hauts-de-Seine Habitat, l'ancien foyer des Musiciens, le groupe scolaire Gorki et le cimetière de Puteaux.

Dans le cadre de cet aménagement, un projet de transformation profonde du boulevard Patrick Devedjian (RD 993, ex-boulevard circulaire de la Défense) et de ses voies attenantes est mené par le département des Hauts-de-Seine. Sur Nanterre, sont ainsi prévus :

- le réaménagement du boulevard Césaire, du boulevard des Bouvets au boulevard Picasso ;
- l'évolution de la trémie de l'A14 au pied du Croissant : celle-ci est appelée à être remise à niveau du boulevard Césaire. Elle s'éloignera ainsi des futures constructions du Croissant, réduisant les nuisances générées par ce trafic routier

Le Département a organisé une concertation sur les 3 communes de Courbevoie, Puteaux et Nanterre dont le bilan a été arrêté le 13 octobre 2022. Cet aménagement relevant de domanialités différentes, la formalisation d'un partenariat entre le département des Hauts-de-Seine et la ville de Nanterre, en veillant aux objectifs des différents aménagements, ainsi qu'à leur bonne coordination, est nécessaire.

La convention de partenariat a pour objet de :

- Rappeler et partager les principes et les objectifs du projet départemental de requalification du boulevard Patrick Devedjian et de certaines voies attenantes :

« Les Parties souhaitent porter une rénovation ambitieuse des espaces publics du quartier reposant sur les objectifs suivants :

- Supprimer le caractère autoroutier du secteur et reconnecter l'urbanité - Diminuer l'impact des infrastructures routières
- Apaiser les circulations automobiles et réduire la place de la voirie routière tout en assurant les fonctionnalités de desserte, de transit et de délestage existantes ;
- Recomposer les espaces publics au profit des mobilités douces : piétons et cyclistes en particulier par l'intégration dans le schéma de maillage vélo du quartier ;
- Paysager les espaces publics ;
- Activer les façades du rez-de-ville et rendre possible des opportunités programmatiques ; - Intégrer au projet d'espaces publics et aux projets immobiliers une forte ambition environnementale reposant notamment sur la lutte contre les îlots de chaleur »;

- Rappeler les enseignements de la concertation préalable à l'aménagement du projet départemental de requalification du boulevard Patrick Devedjian et de certaines voies attenantes :

« Du 7 mars au 6 avril a été menée une concertation préalable à l'aménagement portant sur le projet de requalification du boulevard Patrick Devedjian et de certaines voies attenantes. Cette concertation a mené à la publication d'un bilan de concertation le 13 octobre 2022. Ce bilan a permis de retenir les éléments suivants :

- Une adhésion globale aux ambitions et au projet présenté ;
- Un besoin d'effort de lisibilité et simplicité de l'espace public ;
- Une nécessité de continuité et de confort de l'aménagement cyclable ;
- Une demande d'optimisation des espaces verts et d'intégration à la trame verte paysagère. Plus spécifiquement sur le secteur du Croissant il a été noté de :
- Eviter de surcharger le quartier du parc et de veiller à garantir sa bonne connexion aux 4 Temps ;

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024**

- Veiller au bon maintien des fonctionnalités du secteur ;
- Améliorer l'armature cyclable ;
- Lutter contre les nuisances sonores »

Les études objet du partenariat peuvent se décomposer en 3 phases :

Phase 1 : diagnostic ;

Phase 2 : études urbaines et scénarios d'aménagement ;

Phase 3 : études techniques d'approfondissement de scénarios de requalification.

La convention prévoit un comité de pilotage entre les parties, l'accord de la Ville de Nanterre pour que le Département mène, à ses propres frais, des études de maîtrise d'œuvre sur son domaine : l'avenue Césaire et le boulevard Pesaro.

[Discussion]

Monsieur le Maire. Nous passons à présent à la délibération n° 19, concernant la convention de partenariat avec le Département des Hauts-de-Seine et relative à la restructuration du schéma viaire dans le secteur du Croissant à Nanterre. C'est Gilles Gauché-Cazalis qui rapporte.

Monsieur Gilles GAUCHÉ-CAZALIS. Dans le cadre du projet d'aménagement Seine-Arche mené par Paris La Défense en collaboration avec la Ville de Nanterre, le secteur du Croissant à Nanterre poursuit sa transformation engagée depuis 2015.

Dans le cadre de cet aménagement, un projet de transformation profond du boulevard Patrick-Devedjian (RD993) et de ses voies attenantes est mené par le Département des Hauts-de-Seine. Sur Nanterre sont ainsi prévus :

- le réaménagement du boulevard Césaire, du boulevard des Bouvets et du boulevard Picasso ;
- l'évolution de la trémie de l'A14 au pied du Croissant : celle-ci est appelée à être remise à niveau du boulevard Césaire. Elle s'éloignera ainsi des futures constructions du Croissant, réduisant les nuisances générées par le trafic routier.

Le Département, dans ce contexte, a organisé une concertation sur les trois communes de Courbevoie, Puteaux et Nanterre, dont le bilan a été arrêté le 13 octobre 2022. Cet aménagement relevant de domanialités différentes, la formalisation d'un partenariat entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Nanterre, en veillant aux objectifs des différents aménagements ainsi qu'à leur bonne coordination, est nécessaire.

Je ne vais pas vous lister tous les points de la convention de partenariat, qui figure dans la note. Je vais peut-être juste en souligner trois ou quatre sur les intentions :

- supprimer le caractère autoroutier du secteur et le reconnecter à une insertion urbaine meilleure ;
- apaiser les circulations automobiles et réduire la place de la voirie routière ;
- recomposer les espaces publics au profit des mobilités douces.

Il y a toute une liste, je ne rentre pas dans le détail, pour avancer. C'est donc en tout cas un enjeu important pour la ville, puisque ce secteur très urbain se verrait nettement amélioré par cette recomposition.

Les études objets du partenariat seront décomposées en trois phases :

- un diagnostic,
- une étude urbaine et scénario d'aménagement,
- une étude technique d'approfondissement de scénario de requalification.

La convention prévoit donc un comité de pilotage entre les parties, l'accord de la Ville de Nanterre pour que le Département mène à ses propres frais des études de maîtrise d'œuvre sur son domaine, sur l'avenue Aimé Césaire et le boulevard Pessaro.

Monsieur le Maire. Merci, Gilles. Monsieur Meneceur.

Monsieur Faysal MENECEUR. Merci. Du coup, je reviens également sur terre pour être plus factuel. Monsieur le Maire, le groupe « Aimer Nanterre » est convaincu de la nécessité de promouvoir les liaisons douces en matière de mobilité durable, ou, en parlant la langue de tous les jours, d'aménager des pistes cyclables à Nanterre.

En parlant de vélo, Monsieur le Maire, vous n'avez pas répondu à notre courrier sur l'aménagement de la nouvelle piste cyclable avenue Joliot-Curie. Extrêmement dangereuse, tant pour les cyclistes que pour les

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024

automobilistes, elle a de surcroît de graves répercussions sur la fluidité du trafic – je ne vous apprends rien sur cette avenue. Beaucoup de Nanterriens se plaignent et on ne peut plus rouler à gauche de cette piste cyclable. Selon le Conseil départemental, la majorité a été amplement consultée sur cette question. Pourquoi avez-vous donné votre accord à cet aménagement qui est une véritable guillotine pour les cyclistes ? Peut-on espérer une correction à l'avenir pour la sécurité de tous les Nanterriens ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire. Effectivement, l'avenue Joliot-Curie est une route départementale, donc on peut rendre un avis. Mais la personne qui l'aménage est le Département. Comme vous le savez, la réglementation impose que, dès lors qu'il y a une reprise d'une voirie, il est indispensable de réaliser dans le même temps une piste cyclable. Il ne vous avait pas échappé que le trottoir actuellement servait de piste cyclable, ce qui mettait grandement en danger l'ensemble des piétons qui essayaient de marcher aux abords de l'avenue Joliot-Curie. D'autre part, le Département, qui vous a répondu, aurait pu vous expliquer que l'aménagement du tram T1, qui est prévu et qui a fait l'objet d'une modification du PLU en 2020, prévoit, outre l'abattage de la moitié des arbres – puisque c'est tout un désalignement d'arbres qui est prévu aujourd'hui comme étant abattu pour l'arrivée du T1 –, la réduction de la circulation à une voie sur l'ensemble de l'avenue Joliot-Curie, en dehors des carrefours. Nous sommes malheureusement contraints par cette situation, mais elle n'est pas de notre fait complètement, même si nous partageons l'objectif, comme vous l'avez indiqué et comme vous semblez le partager, de pouvoir réaliser des pistes cyclables dans le maximum d'endroits possible sur le territoire de la ville. Je vous remercie, et je vous invite à présent à passer au vote sur cette délibération.

[Délibération]

Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée

(48 Pour – 2 abstentions : A. Guillemaud, F. Meneceur – 1 ne prenant pas part au vote : H. Matouk)

Article 1 : *Approuve la convention de partenariat entre la ville de Nanterre et le département des Hauts-de-Seine relative à la restructuration du schéma viaire dans le secteur du Croissant à Nanterre.*

Article 2 : *Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les actes subséquents, en ce compris les éventuels avenants.*

PERSONNEL

20. Attribution d'une prime exceptionnelle aux personnels des centres municipaux de santé

[Rapport]

Rapporteur : Rachel Kashema

La loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 instaure une dotation exceptionnelle aux communes prévue pour la mise en œuvre d'une prime exceptionnelle ou d'une revalorisation des personnels employés dans les centres municipaux de santé.

En application de cette loi de finances rectificative, le décret n° 2023-860 du 6 septembre 2023 prévoit le montant et les modalités de répartition de la dotation exceptionnelle entre les communes, destinée aux agents des centres municipaux de santé.

Aussi, la collectivité ayant perçu la dotation précitée d'un montant de 168 390,00 euros, il est proposé au Conseil municipal de décider le principe de sa redistribution sous forme de versement d'une prime exceptionnelle.

[Discussion]

Monsieur le Maire. Je vous propose à présent de passer à la délibération n° 20, concernant l'attribution d'une prime exceptionnelle au personnel des centres municipaux de santé. C'est Rachel Kashema qui rapporte.

Madame Rachel KASHEMA. Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Je suis particulièrement ravie et fière ce soir de présenter cette délibération, puisque, comme cela a déjà été évoqué à plusieurs reprises depuis le début de ce conseil municipal, le Maire de Nanterre, Raphaël Adam, a fait le choix courageux et solidaire d'octroyer une prime allant de 225 euros à 600 euros.

Monsieur le Maire. Ce n'est pas le même point sur le rapport. Cette prime, on ne la passera qu'au moment du vote du budget.

Madame Rachel KASHEMA. D'accord. Les personnels de santé.

Monsieur le Maire. Là, c'est uniquement celle qui concerne les personnels de santé. C'est la suite des transpositions des mesures Ségur sur les personnels de santé.

Madame Rachel KASHEMA. De toute façon, j'ai dit ce que j'avais à dire. Donc, l'attribution d'une prime exceptionnelle aux personnels de centres municipaux de santé. La loi de finances rectificative pour 2022 n° 1499 du 1er décembre 2022 instaure donc une dotation exceptionnelle aux communes prévue pour la mise en œuvre d'une prime exceptionnelle ou d'une revalorisation des personnes employées dans les centres municipaux de santé. En application de cette loi de finances rectificatives, le décret 2023-860 du 6 septembre dernier prévoit le montant et les modalités de répartition de la dotation exceptionnelle entre les communes désignées aux agents des centres municipaux de santé.

Aussi, la collectivité ayant perçu la dotation précitée, d'un montant de 168 390 euros, il est proposé au Conseil municipal de décider le principe de sa redistribution sous forme de versement d'une prime exceptionnelle. Ceci exposé est sur proposition de M. le Maire, la dotation reçue par la commune, celle dont je viens de vous donner le montant, en application du décret 2023-860 susvisé, sera reversée sous forme de prime exceptionnelle.

Cette dotation reçue par la commune sera redistribuée aux agents des centres de santé sans distinction de leur filière et de leur statut, déclarés pour l'année 2022 dans le cadre de l'enquête de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH), qui n'ont pas bénéficié du complément de traitement indemnitaire (CTI) et qui n'exercent pas les fonctions de médecin. Le montant de cette prime sera calculé sur la base d'une dotation de 2 538 euros brut par équivalent en plein pour tous les agents en poste durant l'année 2022, calculée au prorata du temps de travail sur l'année.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 5 février 2024

Comme d'habitude, les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Je vous propose donc d'approuver l'attribution de cette prime exceptionnelle à l'ensemble des personnels des centres municipaux de santé de la ville de Nanterre. Merci.

Monsieur le Maire. Merci, Rachel. Je vous propose de passer au vote.

[Délibération]

Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée à l'unanimité

Article 1 : *La dotation reçue par la commune en application du décret n°2023-860 susvisé sera reversée sous forme de prime exceptionnelle.*

Article 2 : *La dotation reçue par la commune sera redistribuée aux agents des centres de santé, sans distinction de leur filière et de leur statut, déclarés pour l'année 2022 dans le cadre de l'enquête de l'Agence technique de l'Information sur l'Hospitalisation (ATIH), qui n'ont pas bénéficié du Complément de Traitement indemnitaire (CTI) et qui n'exercent pas les fonctions de médecin.*

Article 3 : *Le montant de cette prime sera calculé sur la base d'une dotation de 2538,00 euros bruts par Equivalent Temps Plein (ETP) pour tous les agents en poste durant l'année 2022, calculée au prorata du temps de travail sur l'année.*

Article 4 : *Les crédits nécessaires à la mise en œuvre des décisions ci-dessus sont inscrits au budget de l'exercice en cours.*

COMMANDE PUBLIQUE

21. Adhésion de la Ville de Nanterre au Syndicat mixte Val-d'Oise numérique en qualité de membre associé, ainsi qu'à sa centrale d'achat

[Rapport]

Rapporteur : Neriman Celebi

Créé en 2015, Val d'Oise Numérique (VONum), Syndicat mixte ouvert et à la carte, est un établissement public administratif qui agit dans le domaine de la transformation numérique du territoire.

Il est constitué des collectivités et groupements de collectivités territoriales suivants : le Département du Val d'Oise (CD VO), la Communauté de communes Carnelle - Pays de France (CCCPF), la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (CCVO3F), la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes (CCSI), la Communauté de communes du Haut Val-d'Oise (CCHVO), la Communauté de communes Vexin Centre (CCVC), la Communauté de communes Vexin - Val de Seine (CCVVS), la Communauté d'agglomération Val Parisis (CAVP), la Communauté d'agglomération Plaine Vallée (CAPV) et la Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France (CARPF).

Des membres associés peuvent participer aux travaux du Syndicat et de ses différents organes dans des conditions qui seront déterminées dans le règlement intérieur ou par délibération cadre.

Les membres associés peuvent notamment bénéficier des services de la Centrale d'Achat du Syndicat selon les modalités d'adhésion et les conditions générales de recours ou des services associés à une de ses compétences facultatives.

L'adhésion d'un membre associé fait l'objet d'une délibération adoptée à la majorité simple des membres présents ou représentés du comité syndical.

Les membres associés sont :

Commune de Pontoise, Seine et Yvelines Numérique, Commune d'Osny, Commune d'Eragny-sur-Oise, Région Ile de France, CY Cergy Paris Université, Réseau national CANOPE, Commune de Bezons, Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), Université Sorbonne Paris Nord, Val d'Oise Habitat et Commune de Méry sur Oise.

Dans une logique de mutualisation des achats et de partage d'expertise entre acteurs publics, Val d'Oise Numérique s'est engagé dans un processus de création d'une Centrale d'Achat portant sur les travaux, les équipements et les services numériques.

Créée par délibération n°17-008 du 17 février 2017 du Syndicat Val d'Oise Numérique, la Centrale d'Achat territoriale Focus Numérique est opérationnelle depuis le 1er janvier 2018. Fonctionnant sur le mode juridique de l'intermédiation contractuelle et sur la base du volontariat de ses adhérents, elle applique des frais de gestion fixés par délibération du Syndicat.

La Centrale d'Achat Focus Numérique se veut au plus près des besoins des acheteurs publics :

intermédiation contractuelle, adhésion par simple délibération, absence de ticket d'entrée, transparence des frais de gestion, accompagnement des adhérents, sécurisation des procédures d'achat, suivi de l'exécution des marchés, vérification de la conformité des commandes, veille technologique et juridique, clauses sociales ambitieuses.

Pour cela, le Syndicat se charge de réaliser, après avoir pris le temps de recenser les besoins de ses adhérents ou dans le cadre d'une initiative propre, la passation d'accord-cadre et de marchés publics permettant d'offrir une réponse rapide, économique et efficiente adaptés aux besoins de ses adhérents. Une fois l'accord-cadre mono-attributaire signé entre le Titulaire et Val d'Oise Numérique en qualité de Centrale d'Achat, chacun des adhérents pourra bénéficier des tarifs et des conditions obtenues lors de la passation de bons de commandes directement auprès du Titulaire du marché.

Cette adhésion pourra permettre à la ville de Nanterre de bénéficier de prix compétitifs sur un vaste panel de licences et d'infrastructures informatiques.

Aussi il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la ville au Syndicat mixte Val d'Oise Numérique en qualité de membre associé ainsi qu'à sa centrale d'achat.

[Discussion]

Monsieur le Maire. Nous passons à présent à la délibération n° 21, relative à l'adhésion de la Ville de Nanterre au Syndicat mixte Val-d'Oise Numérique en qualité de membre associé ainsi qu'à sa société anonyme centrale d'achat. C'est Neriman Celebi qui rapporte.

Madame Neriman CELEBI. Je vais faire bref : votons. Chers collègues, par cet article, on vous demande de permettre l'adhésion de la Ville au Syndicat mixte Val-d'Oise Numérique en qualité de membre associé. Je vais vous faire de façon très brève et succincte l'explication de ce choix d'adhésion à ce syndicat. Il a été créé en 2015. L'intérêt de venir sur ce syndicat mixte, c'est de faire des économies, bien sûr, parce qu'il va nous permettre d'avoir des prestations de licences numériques à bas coût. Actuellement, nous sommes en contrat avec l'UGAP, qui marge de façon importante. L'explication est assez claire sur la note. Si vous avez des questions, je pourrai y répondre. Nous vous demandons d'y adhérer. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire. Merci, Neriman. Sauf s'il y a des questions, je vous propose de passer au vote.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée
(49 Pour – 2 ne prenant pas part au vote : R.Tayeb, H. Matouk)*

Article 1 : Approuve l'adhésion de la Ville de Nanterre au Syndicat Val d'Oise Numérique en qualité de membre associé du Syndicat et autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Article 2 : Approuve l'adhésion de la Ville de Nanterre à la Centrale d'Achat du Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique et autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

22. Construction du groupe scolaire Yvonne-Kerzreho : passation de l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction d'un groupe scolaire dans le quartier des Groues

[Rapport]

Rapporteur : Alexis Martin

Par délibération du 20 mars 2018, le Conseil municipal a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle pour la construction d'un premier groupe scolaire dans le quartier des Groues. (Par délibération du 26 juin 2023, le Conseil municipal a dénommé le groupe scolaire : Yvonne Kerzreho)

Le Conseil municipal du 24 juin 2019 a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre, pour un montant d'honoraires provisoires de 1 367 025 € HT, soit de 1 640 430 € TTC (TVA 20 %), correspondant à la mission de base et aux missions complémentaires confiées au maître d'œuvre et basé sur une enveloppe provisoire de travaux estimée à 12 500 000 € HT, soit 15 000 000 € TTC, valeur mars 2018.

Ledit marché a été attribué au groupement SAM SCHNEIDER + MATTHYS ARCHITECTES SARL /BOLLINGER et GROHMANN/ BET Louis CHOULLET / ECALLARD ECONOMISTE SARL/ SAS ALTIA, dont le mandataire est la société SAM SCHNEIDER + MATTHYS ARCHITECTES SARL.

Les études d'avant-projet (APD) ayant été réalisées par le titulaire et validées par la Ville, le montant prévisionnel définitif des travaux a été arrêté par un premier avenant.

A la demande du Maître d'Ouvrage, une mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier (OPC) a été souhaitée en complément de la mission initiale.

Le deuxième avenant a eu pour objet de modifier la composition de la mission initiale du groupement en y ajoutant une mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier (OPC). Le montant initial a été augmenté de 151 020,00 € HT, soit 181 224,00 € TTC.

L'incidence des avenants n°1 et 2 sur le forfait de rémunération initial est de 20,5% (tranche ferme) et de 21,2% (tranche ferme + conditionnelle).

A la demande du Maître d'Ouvrage, des travaux supplémentaires valant modification de programme, nécessitent des études et de l'encadrement de l'équipe de maîtrise d'œuvre, constituant l'avenant n°3. Il s'agit essentiellement de la construction des accès de la parcelle du projet aux engins de chantier, en anticipation de la création des espaces publics de PLD, d'une part, et de la transformation du réseau informatique en fibre optique, en lieu et place du réseau cuivre initial.

Le montant initial a été augmenté de 52 025.04 € HT.

Pour un marché final de 1 699 057, 36 € HT soit 2 038 868,83 € TTC, ce qui constitue tous avenants compris, une augmentation totale de 24% par rapport au montant initial du marché.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'« avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre n°2019-78 dans le cadre de la construction d'un groupe scolaire dans le quartier des Groues – secteur Hanriot ».

[Discussion]

Monsieur le Maire. Je vous propose à présent de passer à la délibération n° 22, concernant la construction du groupe scolaire Yvonne-Kerzreho et particulièrement la passation de l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction du premier groupe scolaire du quartier des Groues. C'est Alexis Martin qui rapporte.

Monsieur Alexis MARTIN. Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Comme, Raphaël, tu nous l'as dit, il s'agit de voter la passation de l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre concernant le groupe scolaire Yvonne-Kerzreho. Il s'agit d'un montant de 52 000 euros qui permettra de construire des accès à la parcelle aux engins de chantier et de transformer le réseau informatique en fibre optique puisqu'à la base, il était prévu en réseau de cuivre.

Monsieur le Maire. Merci, Alexis, je vous propose de passer au vote. Je vous remercie.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée
(50 Pour – 1 ne prenant pas part au vote : C. Bedin)*

Article unique : Approuve l' « avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre n°2019-78 dans le cadre de la construction d'un groupe scolaire dans le quartier des Groues – secteur Hanriot » et autorise Monsieur le Maire à le signer

23. Concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension du groupe scolaire Langevin : désignation du(des) lauréat(s) du concours

[Rapport]

Rapporteur : Alexis Martin

Par délibération en date du 10 octobre 2022, le Conseil Municipal a approuvé le programme de restructuration et d'extension du groupe scolaire Langevin, ainsi que l'enveloppe financière de l'opération à hauteur de 7.500.000 € TTC.

L'opération fait suite au départ du lycée professionnel qui occupait la moitié du bâtiment principal. Il s'inscrit également dans le cadre du réaménagement global de l'îlot avec la reconstruction du gymnase, et avec l'hypothèse de la création de nouveaux logements en accession s'organisant autour d'un parc paysager au cœur de l'îlot.

Compte tenu de la nature et du montant de cette opération, la Ville a eu recours à une procédure de concours restreint d'architecture et d'ingénierie pour la désignation du maître d'œuvre. Cette procédure se déroule en deux phases : une phase dite « candidatures », puis une phase dite « sur esquisses ».

136 plis ont été déposés sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics, dont 9 correspondaient à des doublons. Ainsi 127 candidatures déposées ont été examinées.

Un jury présidé par Monsieur le Maire a pris connaissance des 127 dossiers le 20 juin 2023. 7 candidatures irrecevables, en raison de dossiers administratifs incomplets ou de l'absence d'une compétence professionnelle requise au sein du groupement candidat, ont été éliminées. Les dossiers des 120 équipes déclarées recevables ont été examinés au regard des 2 critères de sélection d'importance équivalente prévus au règlement de consultation :

1. Qualité des références architecturales au regard des projets réalisés ou en cours de réalisation, d'ampleur et de complexité similaire à l'opération,
2. Qualité technique des projets réalisés au regard des performances énergétiques et environnementales globales.

A l'issue de sa séance, le jury a procédé au classement des équipes, au regard de l'adéquation des références présentées au programme envisagé, duquel il est ressorti 4 candidats sélectionnés pour la phase d'esquisses.

Par délibération en date du 26 juin 2023, au vu de l'avis du jury, le Conseil Municipal a désigné les 4 groupements suivants admis à concourir :

- Equipe 41 : NZI ARCHITECTES ASSOCIES en groupement avec POLLEN PAYSAGE, SOLAB, ECALLARD ECONOMISTE, AIDA, MAKE INGENIERIE
- Equipe 90 : EMMANUELLE COLBOC & ASSOCIES en groupement avec MIZRAHI, OASIIS, ACOUSTIQUE VIVIE & ASSOCIES, ALTER-BATIR, DELTEXPLAN, QUADRIM, TOUTES LES CUISINES INGENIERIE
- Equipe 99 : ATELIER STEPHANE FERNANDEZ en groupement avec ATELIER LJN, TPFID, FRANCK BOUTTE, AC2R
- Equipe 116 : PADW SCOP D'ARCHITECTURE (PELLEGRINO ASSOCIES DESIGN WORKSHOP), en groupement avec EVP INGENIERIE, EMENDA, AGENCE 22°, ACOUSTIQUE ET CONSEIL, BEGC SAS

Dans le cadre de la phase d'esquisses, le dossier de consultation des concepteurs a été envoyé aux 4 équipes le 2 août 2023, avec une date limite de réception des projets fixée le 15 novembre 2023 à 12h00.

Les prestations remises par chacune des équipes ont été jugées conformes au règlement de concours.

Le jury réuni en séance du 2 février 2024 est chargé de classer les projets de façon anonyme au regard des critères de choix suivants :

- Qualité de l'insertion dans l'environnement urbain et architectural et Qualité fonctionnelle (40% de la note)
 - Insertion urbaine, implantation du bâti et des espaces extérieurs, abords ;
 - Volumétrie, composition générale, façades ;
 - Respect du PLU.
 - Organisation générale ;
 - Configuration et qualité des espaces par ensemble fonctionnel (compris confort visuel et espaces extérieurs) ;
 - Respect des surfaces.
- Maîtrise de l'énergie et qualité environnementale du bâtiment (30% de la note)
 - Maîtrise de l'énergie (performance énergétique) ;
 - Qualité environnementale du bâti (choix de la structure, matériaux, Analyse du Cycle de Vie) ;
 - Confort thermique, qualité de l'air et gestion de l'eau.
- Coût du projet et pérennité des ouvrages (30% de la note)
 - Coût d'investissement du projet au regard de l'enveloppe prévisionnelle ;
 - Coûts d'entretien et de fonctionnement ;
 - Pérennité et maintenance des différents ouvrages et espaces extérieurs.

Au terme de ses débats, le jury a procédé au classement suivant des projets, entérinant ainsi les différents échanges sur la fonctionnalité, les usages et l'esthétique des projets, la qualité environnementale et le confort thermique des bâtiments :

- 1er Projet C
- 2ème Projet B

- 3ème Projet A
- 4ème Projet D

Il appartient désormais au Conseil Municipal, au vu de l'avis du jury transmis aux conseillers municipaux, de désigner le ou les lauréat(s) du concours avec le(s)quel(s) sera conclu le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de cette opération.

[Discussion]

Monsieur le Maire. Je vous propose à présent de passer à la délibération n° 23, relative à la désignation des lauréats du concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension du groupe scolaire Langevin. Avant de passer la parole à Alexis Martin, je me dois de lever l'anonymat sur les projets qui ont été classés à l'occasion du jury de concours ce vendredi 2 février. Je vous les ai transmis.

- Le premier groupe, qui était enregistré sous le numéro C, était l'atelier Stéphane Fernandez, qui est en groupement avec l'atelier LJM, TPFI IDF, Franck Boutte, AC2R.
- Le projet numéro A était porté par PDAW Scop d'architecture (Pellegrino associés Design Workshop). Je vais vous épargner le groupement.
- Le projet numéro D était porté par Emmanuelle Colboc & associés.
- Le projet B était porté par NZI Architectes associés.

S'agissant des deux groupements qui ont été retenus pour poursuivre le travail, je laisse la parole à Alexis Martin.

Monsieur Alexis MARTIN. Merci, Monsieur le Maire. Nous avons eu un jury vendredi dernier. Après présentation des différents projets, deux équipes de maîtrise d'œuvre sont arrivées largement en tête du classement. Au vu de cet ordonnancement et du rapport d'analyse technique, il est donc proposé au Conseil municipal de retenir les deux candidats : l'équipe C et l'équipe B, dont Raphaël vous a révélé les noms, que je n'ai pas retenus, puisque je n'avais pas les noms avant.

Monsieur le Maire. Atelier Stéphane Fernandez, du coup, et NZI Architectes associés.

Monsieur Alexis MARTIN. Voilà. Ce choix permet à la Ville d'engager un marché négocié avec chacune des deux équipes désignées lauréates afin d'affiner leur offre, notamment sur les aspects fonctionnels pour l'un et énergétiques pour l'autre, qui doivent être améliorés. À l'issue de cette démarche, le Conseil municipal sera à nouveau saisi pour attribuer le marché négocié de maîtrise d'œuvre à l'équipe dont la proposition se dégagera comme étant la mieux-disante.

Je voulais vous montrer quelques visuels des quatre projets et donc des deux qui vont passer à la phase supérieure, si c'est possible de partager mon écran. Cela, c'était le projet A. J'ai mis deux visuels à chaque fois, parce qu'il est tard. Le projet D. Ce sont les deux projets qui n'ont pas été retenus par le jury.

Et donc les deux projets qui vont passer à la phase de négociation avec les services. Il y a le projet B, et le projet C. À chaque fois, il s'agit d'une rénovation énergétique du bâtiment historique et d'une extension pour la cantine, qui sera à l'avant du bâtiment.

Le projet B a choisi une forme ronde pour l'extension et le projet C a fait une forme en bicoque, on va dire, référence napoléonienne. Je vous propose de retenir l'équipe C et l'équipe B pour la prochaine phase de négociation avec les services, pour, ensuite, en fonction des retours de ces deux groupements, choisir la meilleure réponse.

Monsieur le Maire. Ces deux lauréats sont retenus ce soir et on repassera en conseil municipal pour le choix de l'équipe définitive en fonction de la phase de négociation. Je vous propose de passer au vote.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée à l'unanimité*

Article unique : Désigne lauréates du concours restreint d'architecture et d'ingénierie pour la désignation du maître d'œuvre relatif à la restructuration et l'extension du groupe scolaire Langevin, les équipes suivantes arrivées en tête du classement établi par les membres du jury, à savoir :

- L'équipe C, représentée par l'ATELIER STEPHANE FERNANDEZ, mandataire, en groupement avec les entreprises ATELIER LJN, TPFIDF, FRANCK BOUTTE et AC2R,
- et
- L'équipe B, représentée par NZI ARCHITECTES ASSOCIES, mandataire, en groupement avec les entreprises POLLEN PAYSAGE, SOLAB, ECALLARD ECONOMISTE, AIDA et MAKE INGENIERIE.

QUESTIONS ORALES

1) Question orale de Monsieur Faysal Meneceur

Monsieur le Maire. Nous sommes arrivés au terme des délibérations et il nous reste donc à traiter les deux questions qui nous ont été déposées, la première par M. Meneceur, à qui je passe la parole.

Monsieur Faysal MENECEUR. Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Dans une vie d' élu, vous le savez, il y a des surprises, comme devenir Maire de Nanterre. Il y a aussi des habitudes, et parmi ces habitudes, il y a celles dont on se passerait bien. Une des habitudes du groupe « Aimer Nanterre », c'est d'être interpellé sur le passage de Nanterre-Ville sous le RER. C'est une habitude sans doute pour les autres groupes de la majorité comme de l'opposition. On l'a déjà évoquée lors des précédents conseils municipaux. Cette mauvaise habitude, Monsieur le Maire ? Des Nanterriens craignent de traverser cet espace théoriquement public, ce qui montre bien qu'il ne l'est plus. Il a été privatisé. Par qui ? Des délinquants, des vendeurs à la sauvette, des harceleurs qui se livrent au plus abject des sexismes. Ces commentaires dégradants, ce sont les Nanterriennes et Nanterriens qui les prennent en rafale. Ces outrages sexistes ne sont qu'une partie des agressions verbales et physiques qui accueillent les Nanterriens et les passants dans ce secteur. Les vols à l'arraché, les pickpockets sont monnaie courante et, là encore, les femmes, c'est-à-dire nos femmes, nos sœurs, nos mères, nos filles, nos amies sont les premières visées.

Monsieur le Maire, le hashtag #MeToo, tous les Nanterriens peuvent bien l'afficher sur les réseaux sociaux, mais seuls les Nanterriens élus, siégeant à ce Conseil, peuvent agir en première ligne face à cette situation ancrée, hélas, dans notre territoire.

Alors oui, Monsieur le Maire, l'État pourrait ceci, la Région pourrait cela, mais être une ville féministe, c'est parfois agir de nous-mêmes sans attendre les autres. Ne me laissez pas dire qu'on ne fait rien. Cependant, cette situation, rien ne bouge pour les concitoyennes de Nanterre, car malgré l'engagement de la police municipale et nationale – et je tiens par ailleurs à saluer leur travail –, ce point de fixation demeure.

Aussi, Monsieur le Maire, au-delà des mesures ponctuelles d'opération de police que vous avez déjà évoquées et qui sont certes nécessaires, et je les salue, que comptez-vous trouver comme solution plus efficace sur un plus long terme pour redonner à leur ville cet espace précis et redonner aux Nanterriennes et aux Nanterriens de notre route un aspect et un secteur agréable ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire. Je vous remercie, Monsieur Meneceur, mesdames et messieurs, chers collègues. Merci, Monsieur Meneceur, d'avoir posé cette question, qui me permet d'assurer que toute l'équipe municipale partage votre inquiétude face à ce phénomène de vente à la sauvette qui, s'il est bien loin d'être propre à Nanterre, comme en atteste encore la lecture du *Parisien* ce matin, détériore considérablement le climat aux abords de la gare RER Nanterre-Ville, ce qui est absolument intolérable.

Même si vous passez un peu rapidement sur le sujet, il revient bien à la police nationale d'intervenir pour mettre fin à cette situation insupportable. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je viens d'interpeller encore une fois le Préfet des Hauts-de-Seine à ce propos afin de lui demander une nouvelle fois encore de renforcer la présence des forces de l'ordre de manière visible aux abords de la gare afin d'interpeller les vendeurs à la sauvette qui sévissent dans ce secteur. Parallèlement, la majorité municipale agit et vient précisément d'entériner un plan d'action qui se décline en plusieurs axes.

Depuis deux semaines maintenant, et vous l'aurez sans doute constaté, les agents de la police municipale sont présents de manière statique aux abords de la gare sur des temps donnés, de façon à dissuader les vendeurs à la sauvette de sévir sous le passage souterrain. Dans ce cadre, et pour votre parfaite information, ils ont déjà saisi un volume important de marchandises de contrebande. Nous nous apprêtons également à déployer une campagne de communication visant à assécher la demande, puisqu'il y a une demande aussi, en sensibilisant les acheteurs potentiels, non seulement sur le montant important des amendes appliquées pour l'achat de cigarettes de contrebande, mais aussi pour renforcer le message de prévention lié à la nocivité de la consommation de cigarettes contrefaites.

Par ailleurs, nous envisageons d'intervenir sur la configuration du passage lui-même en apposant des plaques au-dessus des barrières métalliques vertes situées dans le passage, afin d'empêcher les vendeurs d'y disposer leurs marchandises, comme ils le font actuellement.

La municipalité a par ailleurs sollicité la SNCF, propriétaire de la structure du passage souterrain, pour l'informer de notre volonté de mettre en place une action coup de poing qui consisterait à fermer temporairement le passage souterrain durant 48 heures, afin de contraindre les vendeurs à la sauvette à se déployer en surface, ce qui faciliterait ainsi leur arrestation.

Cette opération pourrait avoir lieu en mars, après l'ouverture de la nouvelle voie Tony-Morrison, qui reliera les quartiers du Chemin de l'Île et du Centre, de sorte que celles et ceux qui utilisent ce passage pour passer d'un quartier à l'autre soient le moins gênés possible, les usagers de la gare pouvant déjà utiliser le passage intérieur de la station pour passer d'un quai à l'autre.

Nous avons bien conscience que cette fermeture temporaire pourrait constituer une contrainte, particulièrement pour les habitants du Chemin de l'Île qui veulent se rendre au centre-ville, mais face à ce phénomène intolérable et au climat qu'il génère, nous serons sur place, avec toute l'équipe municipale, pour expliquer notre démarche aux usagers du RER, aux riverains et aux commerçants, et les inciter à se joindre à nous, et je vous invite également à le faire, à l'image des mobilisations qui ont pu avoir lieu dans d'autres villes franciliennes confrontées au même phénomène, telles Noisy-le-Sec ou Ivry-sur-Seine.

Si notre municipalité hausse le ton, elle agit avec les moyens qui sont les siens, et dans la stricte limite de ses prérogatives. Sur un sujet comme celui-là, chacun sait bien qu'une Ville ne peut régler le problème seule, aussi insupportable que soit ce problème. Avec les Nanterriennes et les Nanterriens, il nous faut continuer d'exiger, ensemble, que l'État engage une présence effective et dans la durée de la police nationale aux abords de la gare, et de ne pas renoncer non plus à obtenir du Département des Hauts-de-Seine qu'il prenne toutes ses responsabilités, notamment en accompagnant mieux les jeunes mineurs isolés, qui sont des proies faciles pour les trafiquants aux abords de la gare de Nanterre-Ville. Je vous remercie.

2) Question orale de Monsieur Christophe Ribault

Monsieur le Maire. Nous passons à présent à la dernière question, qui est posée par M. Christophe Ribault, et c'est Alexis Martin qui lui répondra.

Monsieur Christophe RIBAUT. Je vous remercie. C'est un sujet un peu plus léger, même si important pour notre ville.

Monsieur le Maire, chers collègues. Nous avons tous peut-être en travers la défaite de vendredi soir dernier face aux Irlandais, mais nous avons quand même un beau club de rugby à Nanterre. Le Racing Nanterre Rugby est un club en plein essor depuis plusieurs années, notamment porté par les très bons résultats de ses équipes seniors et féminines, il faut le souligner.

Si elles ont le mérite d'exister, les infrastructures, et notamment le terrain du stade Vincent-Pascucci, aujourd'hui ne sont plus adaptées aux exigences d'un club qui évolue avec succès en niveau régional aujourd'hui et qui devrait, on l'espère tous, évoluer à un niveau plus élevé très bientôt. Ce terrain est souvent dans un état plus que moyen, faute d'un entretien très lourd, en consommation d'eau, évidemment, mais aussi en entretien difficile. Les intempéries des saisons d'automne et d'hiver le rendent régulièrement inaccessible. Il ne permet pas d'accueillir parfois jusqu'à quatre matchs par week-end : deux matchs d'équipes seniors, un match d'équipes féminines et d'équipes juniors masculines. Surtout, je trouve qu'il ne reflète pas l'image de notre ville et d'un club, et quand nos équipes adverses viennent chez nous, c'est un peu dommage qu'ils arrivent dans ce stade-là.

L'an dernier, il avait été pré-prévu, pour être très précis, dans un agenda de conseil municipal qui, finalement, avait évolué, de voter un budget pour transformer ce terrain, aujourd'hui naturel, en terrain hybride ou semi-hybride, ce qui a l'avantage de pouvoir rendre le terrain accessible notamment pendant les saisons d'hiver et d'automne, et puis de nécessiter une consommation d'eau bien inférieure à ce que cela nécessite aujourd'hui.

Ce point avait été intégré dans un pré-agenda de Conseil. Je ne me rappelle plus quand c'était, mais je me rappelle qu'a participé un des présidents, et puis il avait été retiré – alors je ne sais pas quelles ont été les raisons. Ma question est simple : pourquoi cela avait-il été retiré ? Et, surtout, où est-ce qu'on en est ? Est-ce qu'on va intégrer au prochain budget une rénovation de ce terrain et de ce stade, qui, je trouve, pourrait permettre à ce club de poursuivre son développement et surtout donner une belle image de notre ville ? Je vous en remercie.

Monsieur le Maire. Alexis Martin.

Monsieur Alexis MARTIN. Monsieur Ribault, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Permettez-moi tout d'abord de me réjouir, tout comme vous, du développement du club de rugby du Nanterre Racing Rugby, que la Ville est fière d'accompagner depuis de nombreuses années maintenant. À ce titre, la Ville apporte chaque année à son club de rugby un soutien financier à hauteur de plus de 55 000 euros, auquel s'ajoute la somme de 6 000 euros que nous avons fait inscrire au contrat de développement passé avec le Conseil départemental.

Cette année, les infrastructures d'accueil de notre équipe de rugby évolueront encore avec la mise à disposition d'un nouveau lieu de vie au cours de ce mois de février et d'une nouvelle salle de préparation physique. Pour accompagner ce développement, la transformation du terrain en gazon naturel du stade Vincent-Pascucci en terrain synthétique est un engagement pris par notre municipalité.

Dans ce cadre, il avait effectivement été proposé l'an dernier que le terrain en gazon naturel du stade Vincent-Pascucci soit transformé en terrain synthétique, plus précisément en un terrain synthétique rempli avec du SBR encapsulé. Cette proposition répondait à des exigences de qualité pour le club, comme vous le soulignez. Mais ce matériau constitue un risque important pour l'environnement, car il engendre une pollution plastique qui reste présente dans les milieux naturels pendant des décennies et impacte profondément la biodiversité. Cette solution est donc inadéquate avec la forte ambition que porte la Ville en matière de transition écologique dans toutes ses politiques publiques.

La majorité municipale a donc décidé de demander aux services municipaux de rechercher une solution alternative qui soit exemplaire sur le plan environnemental et qui réponde aux exigences du club. Cette décision a été confortée par la Commission européenne qui, plusieurs mois après, a acté en novembre dernier l'interdiction des gazons artificiels à base de microplastiques.

Nous cherchons donc activement une solution alternative, à la fois performante pour la pratique du rugby, durable, saine et avec un coût d'entretien pour la collectivité qui soit limité. Nos services visitent ainsi les nouveaux terrains

synthétiques et sont en train de procéder à des comparaisons. Noyaux d'olives concassées, liège, sable, maïs, je peux vous garantir que nous étudions toutes les options disponibles et notre objectif est bien la livraison d'un nouveau terrain pour l'été 2025.

Dans l'attente de ce nouveau terrain, la plaine d'entraînement en gazon qui jouxte le terrain d'honneur a vu sa surface doublée par l'aménagement du terrain au fond du stade, soit 3 366 m² supplémentaires pour la pratique du rugby. L'engagement de notre Ville pour la pratique du rugby dans les meilleures conditions possible est donc indiscutable, tout comme d'ailleurs pour l'ensemble des pratiques sportives.

Avec Hakim Allal, Conseiller municipal délégué au sport, et l'ensemble de mes collègues, nous sommes particulièrement attachés à ce que les Nanterriennes et les Nanterriens puissent disposer des meilleures infrastructures sportives possible. La qualité de nos installations est aujourd'hui reconnue, comme en témoigne par exemple la labellisation de plusieurs de nos équipements sportifs comme centres de préparation pour les jeux Olympiques et Paralympiques. Je ne peux donc vous laisser dire que nos installations, tel le stade Vincent-Pascucci, ont seulement le mérite d'exister, parce que ce n'est tout simplement pas vrai.

Rappelons que ces dernières années, nous avons entre autres rénové la piscine du palais des sports, ou encore la piste du stade Jean-Guimier, et donc, demain, le terrain de rugby du stade Vincent-Pascucci. Je vous remercie.

Monsieur le Maire. Je vous remercie. Sur ce thème rugbyistique, je vous donne rendez-vous lundi 25 mars 2024 pour le vote du budget et je vous souhaite une bonne nuit.

Monsieur le Maire. Je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 23.

Le Secrétaire de séance

Rachid TAYEB
Adjoint au Maire



Le Maire de Nanterre

Raphaël ADAM